

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Le jeudi 16 avril 2026 à 19 h 11, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de M. Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 10 avril 2026.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2026-04-01	Communication du maire – Article L.2122-23 du CGCT	M. le Maire
2026-04-02	Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS	M. MANTEL
2026-04-03	État récapitulatif des indemnités des élus – 2025	M. MANTEL
2026-04-04	Ajustement d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)	M. MANTEL
2026-04-05	Budget principal Ville – Affectation provisoire des résultats – Exercice 2025	M. MANTEL
2026-04-06	Budget principal Ville – Vote des taux 2026 de fiscalité directe locale	M. MANTEL
2026-04-07	Budget principal Ville – Exercice 2026 – Vote du budget primitif	M. MANTEL
2026-04-08	Adoption du règlement budgétaire et financier – Vudget principal de la Ville	M. MANTEL
2026-04-09	Octroi de garantie à certaines créances de l'agence France Locale – Année 2026	M. MANTEL
2026-04-10	Attribution des subventions aux associations du secteur sportif	M. CRALIS
2026-04-11	Attribution des subventions aux associations du secteur de la culture	M. CRALIS

2026-04-12	Attribution des subventions aux associations du secteur de la citoyenneté	M. CRALIS
2026-04-13	Attribution des subventions aux associations dans le domaine de l'environnement	M. CRALIS
2026-04-14	Attribution des subventions aux associations du secteur social	M. CRALIS
2026-04-15	Attribution des subventions aux associations du secteur éducation	M. CRALIS
2026-04-16	Approbation de la convention de mécénat à conclure avec Quadrature Restauration	M. AIDOU DI
2026-04-17	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Todos Juntos en soutien au Portugal suite au passage de la tempête Kristin	Mme CHONEAU
2026-04-18	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit d'un projet pédagogique relatif à la laïcité et à la citoyenneté – École élémentaire Bellevue	Mme BOUDJEMAÏ
2026-04-19	Attribution d'une subvention exceptionnelle relative au projet de classe devoir de mémoire en Normandie pour l'école élémentaire Benoît-Malon	Mme BOUDJEMAÏ
2026-04-20	Attribution d'une subvention exceptionnelle relative au projet de classe les nouvelles technologies du Futuroscope de l'école élémentaire Bayard	Mme BOUDJEMAÏ
2026-04-21	Attribution d'une subvention exceptionnelle relative au projet de classe découverte Futuroscope de l'école élémentaire Josephine-Baker	Mme BOUDJEMAÏ
2026-04-22	Attribution d'une subvention exceptionnelle relative au projet de classe découverte équestre de l'école élémentaire Danton	Mme BOUDJEMAÏ
2026-04-23	Abrogation de la délibération relative à la tarification pour l'enlèvement des dépôts d'ordures ménagères et des déchets en dehors des périodes de collecte	M. BARATTA
2026-04-24	Abrogation de la délibération n° 2024-02-16 du 8 février 2024 fixant un barème des astreintes administratives en matière d'urbanisme et d'habitat indigne	M. RIVET
2026-04-25	Adhésion au Club des managers du centre-ville (CMCV)	Mme KONÉ
2026-04-26	Approbation de la convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan dans le cadre de l'animation et le fonctionnement de la maison de quartier Jacob	Mme MAÏDOU
2026-04-27	Acquisition de la parcelle de Mme GRAYLEN – 26 allée de Stalingrad 93190 Livry-Gargan	M. MILOTI

2026-04-28	Abrogation de la délibération relative à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées	M. le Maire
2026-04-29	Modification de la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs	M. le Maire

- Vœu « Livry-Gargan, notre énergie ! » – Un renforcement des moyens de l'Éducation nationale au sein de nos établissements scolaires est nécessaire !
- Vœu « Notre ambition : Livry-Gargan, notre force : Vous ! » – Demande de protection de la parcelle du 75 boulevard Roger-Salengro.
- Questions diverses.

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Monsieur MILOTI a été désigné pour remplir ces fonctions.

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire de séance.

Appel et état des présences

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	DAHANY Latifa	AYDIN Tony
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CRALIS Christophe	KONÉ Fatoumata
MILOTI Donni	FRISON-BRUNO Nikita	FABRIS Christophe
HERRMANN Marie-Catherine	MONIER Annick	BOUSTEILA Leïla
BARATTA Jean-Pierre	ATTARD Gérard	SARDI Mustafa
MOULINAT-KERGOAT Hélène	MAIDOU Mélissa	OUACHIKH Nabila
CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine	FONTENOY Jean-Luc
FOURNIER Marine	CHONEAU Lise	CHABANE Rima
MANTEL Serge	BULUT David	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	GAMEIRO Odile	KHATIM Karima
BORDES Roselyne	KITOUNE Mokrane	HODÉ Marie-Laure
CARON Sabri	COLLET Marie-Madeleine	

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCHEM Yacine	à HERMANN Marie-Catherine
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Excusés :

LENOURY Nadia	ALTUNTAS Céline
---------------	-----------------

Délibérations

Monsieur le Maire — Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues. Je vous propose l'ouverture de cette séance du Conseil municipal, avec à l'ordre du jour différentes délibérations et notamment le vote du budget 2026. Merci de votre présence ce soir.

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire — Nous allons d'abord nommer un ou une secrétaire de séance. Ce soir, je vous propose la nomination de Monsieur MILOTI. Pas d'objection ?

Monsieur MILOTI procède à l'appel.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MILOTI. Le quorum étant atteint, je propose de procéder ensuite à la présentation des différentes délibérations à l'ordre du jour. Vous l'avez bien vu, il y a ce soir 27 délibérations, plus deux autres qui ont été rajoutées, et deux vœux qui seront présentés dans la soirée.

2026-04-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire

Monsieur le Maire — Tout d'abord, les communications du maire. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°2026-03-01.

2026-04-02 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

M. MANTEL

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes permanent avec le CCAS de Livry-Gargan pour la passation, la gestion et l'exécution des marchés publics suivants :

- *Entretien et maintenance des installations de chauffages, climatisation et des systèmes de ventilation ainsi que tous les contrats connexes qui s'y rattachent;*
- *Achat et livraison de fournitures pour les écoles et les centres de loisirs et autres services ;*
- *Fourniture de mobilier urbain ;*
- *Locations de cars avec ou sans chauffeur ;*
- *Location et maintenance de systèmes d'impression ;*
- *Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation ou de construction ;*
- *Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la passation des marches d'assurance de la Ville et du CCAS ;*
- *Mission de prestations intellectuelles dont le CCAS peut bénéficier ;*
- *Maintenance préventive et corrective des portes automatiques ;*
- *Entretien, dépannage et maintien en bon état de fonctionnement des défibrillateurs ;*
- *Travaux et maintenance des dispositifs de vidéoprotection ;*
- *Travaux de réhabilitation ou de construction des bâtiments communaux*
- *Marché d'assurance;*
- *Assurance statutaire*
- *Entretien, nettoyage des bâtiments communaux ;*
- *Achat et livraison de vêtements de travail EPI ;*
- *Entretien et création des espaces verts ;*
- *Dératisation, désinsectisation et désodorisation bâtiments communaux ;*
- *Prestations de désherbage ;*
- *Organisation de séjours de vacances ;*
- *Achat et location de modulaires ;*
- *Maintenance des ascenseurs ;*
- *Maintenance des systèmes de sécurité incendie ;*
- *Maintenance des alarmes anti-intrusions ;*
- *Maintenance des caméras de vidéos protection ;*
- *Réalisation d'un marché de désamiantage et démolition des bâtiments ;*
- *Maintenance réparation et création d'arrosage automatique ;*
- *Prestations de spectacle pour les seniors ;*
- *Fourniture de petits matériels et matériaux pour les bâtiments communaux ;*
- *Maintenance des dispositifs ancrage ;*
- *Achat et livraison des véhicules ;*
- *Marché relatif aux équipements informatiques y compris ceux auxquels la ville adhère par une entité externe (centrale d'achat, SIPEREC et autres) ;*
- *Marché relatif aux fluides y compris ceux auxquels la ville adhère par une entité externe (centrale d'achat autres).*

La Commune et le CCAS ont des besoins similaires et récurrents et des achats groupés permettraient de réaliser des économies d'échelle : une seule procédure, des achats globalisés permettant au CCAS, petite structure, de bénéficier des prix de la Commune obtenus en raison des volumes consommés plus importants.

En conséquence, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS pour la passation des marchés publics listés ci-dessus.

L'acte constitutif prend effet à la date de notification de la décision d'adhésion aux membres du groupement de commandes. Le groupement est conclu à compter de la notification de l'acte et restera en vigueur jusqu'à la fin du mandat en cours, soit jusqu'à la proclamation officielle de l'élection du nouveau Conseil municipal ainsi que l'élection du nouveau Conseil d'administration du CCAS.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver l'acte constitutif de groupement de commande permanent pour mener à bien la passation, la gestion et l'exécution des marchés publics susmentionnés,*
- ✓ *De désigner la Ville comme le coordonnateur du groupement.*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commande permanent.*

Monsieur le Maire — Délibération n° 2 : constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS. Je tiens à préciser que toutes les délibérations ne seront pas présentées, puisqu'elles ont été vues en commission, mais elles peuvent nécessiter éventuellement des questions, des échanges ou des débats. La délibération n° 2 n'est pas présentée, mais le titre en a été évoqué. Elle constitue un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-02 par :

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
FRISON-BRUNO Nikita
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
BOUSTEILA Leïla
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure
à PRUDHOMME Gérard

M. MANTEL

Monsieur le Maire — État récapitulatif des indemnités des élus 2025. Pareil, mais il peut éventuellement y avoir des questions. Madame HODÉ, je vous laisse la parole.

Madame HODÉ — C'est une prise d'acte, on est bien d'accord.

Monsieur le Maire — Oui.

Madame HODÉ — Mais il y a quand même des points qui méritent d'être éclaircis, notamment parce que j'avais déjà posé des questions au précédent conseil et je n'avais pas eu de réponse. J'aimerais savoir pourquoi il y a une révision des indemnités en cours de mandat et pourquoi il n'y a pas eu de remboursement du trop-perçu, alors que généralement, on sait bien que le Trésor public est très réactif pour récupérer les indus.

Monsieur le Maire — Il me semble qu'il y a eu une erreur entre les deux services. La trésorerie a exonéré les élus, du fait qu'il y a eu des erreurs « conjointes » entre les services de la trésorerie et la Ville à l'époque.

Madame HODÉ — Pouvez-vous être un petit peu plus précis sur les erreurs ?

Monsieur le Maire — Il y a eu des erreurs de calcul sur les pourcentages, même s'il y avait eu des échanges qui avaient pu être faits à un moment donné sur les pourcentages. Ils avaient été vérifiés et, par la suite, il y a eu un changement à la trésorerie, et entre les personnes qui étaient anciennes et les nouvelles, l'appréciation n'était pas la même. Donc forcément, derrière... Au regard de ces éléments-là, il n'y a pas eu de suite donnée. Il y a juste eu une régularisation qu'on a pu faire dans les différentes délibérations. La réponse vous convient ? Pas forcément, mais...

Madame HODÉ — Oui, c'était édifiant. Simplement, je trouve que le Trésor public est bien généreux dans ce cas-là. Je le connais beaucoup plus rigoureux dans beaucoup d'autres cas.

Monsieur le Maire — La Ville a été parfois généreuse aussi avec la trésorerie, dans certains grands points et certains dossiers qui avaient pu être menés à l'époque. Parfois, c'est donnant-donnant. On prend donc acte des indemnités.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 2026-04-03.

2026-04-04 : AJUSTEMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

M. MANTEL

Le vote du Compte Administratif 2025 arrête les montants réellement dépensés sur les neuf opérations en AP/CP et implique de ventiler les crédits par année ainsi que d'actualiser leur financement par emprunt au BP2026. Les évolutions physiques ou de marché, des projets nécessitent l'actualisation des AP existantes et de chacune de leurs opérations.

Pour rappel sur la procédure des AP/CP :

C'est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer ;*
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP ;*
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération.*

Le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

L'équipement scolaire :

Les trois opérations du programme Equipement Scolaire, à savoir Construction d'une école maternelle et d'un centre de loisirs sur l'école Vauban, Extension de la maternelle Bayard, Construction école primaire sur le secteur Poudrerie, nécessitent d'être actualisées dans leur totalité ou ventilation par année à la suite de l'arrêté des montants réellement dépensés en 2025.

L'école maternelle et le centre de loisirs Vauban 2 ont subi un arrêt de chantier à la suite de la défaillance d'une entreprise de couverture. Il en résulte un retard des travaux et 828 000€ de surcoûts pour reprendre et terminer le chantier. L'école Bayard est révisée au total de moins 473 064,92€ en raison d'une révision du total estimé des travaux depuis la programmation initiale.

Programme équipement scolaire	Autorisation de Programme DMT 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation DMT 2025 Crédits de paiement	Ventilation BP 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel BP2026
Opération : Construction Ecole Primaire Secteur Poudrerie	9 050 086,70 €		9 050 086,70 €	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 6 109 805,52€	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 4 984 642,13€ 2026 : 1 125 163,39€	FCTVA : 1 484 576€ Etat (DSIL) : 1 500 000€ CAF : 386 400€ Emprunt : 5 000 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 57 600€ Autofinancement: 621 510,70€
Opération : Construction Ecole Maternelle et Centre de Loisirs Vauban 2	7 292 307,00 €	828 000,00 €	8 120 307,00 €	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 4 245 169,85€ 2026 : 1 352 544€	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 1 229 129,30€ 2026 : 3 674 649,55€ 2027 : 1 521 935€	FCTVA : 1 332 055€ Etat (DSIL) : 784 000€ Région (CAR) : 620 000€ CAF : 404 400€ Emprunt : 4 900 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 69 400€ Autofinancement: 10 452€
Opération : Extension Maternelle Bayard	5 865 452,30 €	-473 064,92 €	5 392 387,38 €	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 1 008 965,39€ 2026 : 435 600	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 446 157,11€ 2026 : 525 343,36€	FCTVA : 884 567€ Etat (DSIL) : 361 037€ Etat (AESN) : 172 817€ Région (CAR) : 380 000€ MGP (FIM) : 33 628€ Emprunt : 3 560 000€ Autofinancement: 338,38€

L'éducation :

Les deux opérations du programme Education, à savoir Construction d'une école dans le quartier Centre et la reprise d'affaissement à l'école Jacob nécessitent d'être actualisées uniquement pour la ventilation par année suite à l'arrêté des montants réellement dépensés en 2025 et à une meilleure définition de l'échéancier.

Programme Education	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	16 026 181,60 €	0,00 €	16 026 181,60 €	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 1 915 329,64€ 2026 : 9 766 141,64€ 2027 : 4 251 927,12€	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 924 881,41€ 2026 : 5 957 685,26€ 2027 : 9 050 831,73€	FCTVA : 2 637 136,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 9 700 000€ Autofinancmnt : 3219044,77€
Ecole Centre	13 076 181,60 €	0,00 €	13 076 181,60 €	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 1 615 329,64€ 2026 : 8 619 581,64€ 2027 : 2 751 927,12€	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 697 208,01€ 2026 : 3 657 685,26€ 2027 : 8 631 945,13€	FCTVA : 2 145 016,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 7 700 000€ Autofinancmnt: 2 761 164,77€
Reprise affaissement Ecole Jacob	2 950 000,00 €	0,00 €	2 950 000,00 €	2024 : 3 440€ 2025 : 300 000€ 2026 : 1 146 560€ 2027 : 1 500 000€	2024 : 3 440€ 2025 : 227 673,40€ 2026 : 2 300 000€ 2027 : 418 886,60€	FCTVA : 492 120€ Emprunt : 2 000 000€ Autofinancement : 457 880€

Cadre de vie :

Les deux opérations du programme Cadre de Vie, à savoir Requalification du lac de Sévigné et Rénovation d'éclairage public aux LEDs nécessitent d'être actualisées uniquement pour la ventilation par année suite à l'arrêté des montants réellement dépensés en 2025 et à une meilleure définition de l'échéancier.

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	10 933 323,06	-	10 933 323,06	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 4 122 062€ 2026 : 3 706 202,25€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt:2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	5 151 043,06 €	0,00 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 1 933 831,22€ 2026 : 2 983 627,12€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement:97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 188 230,78€ 2026 : 722 575,13€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancemt:2 337 842,86€

Rénovation Energétique des Bâtiments :

Les deux opérations du programme Rénovation énergétique des bâtiments, à savoir Ecole Bayard et Centre Nautique, nécessitent d'être actualisées dans leur total et pour la ventilation par année suite à l'arrêté des montants réellement dépensés en 2025 et à une meilleure définition de la nature et de l'échéancier des travaux. Le Centre Nautique bénéficiera d'une Gestion Technique du Bâtiment et l'école Bayard se fera en quatre tranches moins onéreuses que projetées initialement.

Programme Rénovation énergétique bâtiments	Autorisation de Programme 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme 2026	Ventilation 2025 Crédits de paiement	Ventilation 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel 2026
	3 541 821,00	-798 161,82	2 743 659,18	2025 : 2 000 000€ 2026 : 1 541 821€	2025 : 911 998,56€ 2026 : 1 000 000€ 2027: 489 528,90€ 2028 : 342 131,72€	FCTVA : 179 950€ Etat Fonds Vert 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 650 000€ Autofinancemt:14 471,18€
Ecole Bayard	2 841 821,00	-285 456,82	2 556 364,18	2025 : 1 900 000€ 2026 : 941 821€	2025 : 909 703,56€ 2026 : 815 000€ 2027: 489 528,90€ 2028 : 342 131,72	FCTVA : 149 227€ Etat Fonds Vert : 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 500 000€ Autofinancemt: 7 899,18€
Centre Nautique	700 000,00	-512 705,00	187 295,00	2025 : 100 000€ 2026 : 600 000€	2025 : 2 295€ 2026 : 185 000€	FCTVA : 30 723€ Emprunt : 150 000€ Autofinancement : 6 572€

A/ La Construction Ecole Primaire Secteur Poudrerie (Tourville) :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition et de construction, suite au concours d'architectes, a été notifié le 19 novembre 2021 au cabinet d'architectes TRACKS. Le groupement conjoint de cotraitants comprend un économiste, un Bureau d'Etudes Techniques (B.E.T.) Structure, un B.E.T. Fluides, Electricité, SSI, un acousticien et un cuisiniste.

Le budget 2021 comprenait l'intégralité de la rémunération de l'architecte en tant que Maître d'Oeuvre. Le budget 2022 comprenait l'assistance à maîtrise d'œuvre et diverses études techniques. Les études ont suivi leur cours et le projet en est au stade : phase PRO. De fait, les dépenses réalisées en 2022 ont concerné l'assistance à maîtrise d'œuvre travaux et démolition, les diagnostics amiante/plomb/xylophages, les missions de contrôle technique, topographiques, de système de sécurité incendie et de reconnaissance géotechnique de la rue du Dr Roux.

En 2023, les dépenses réalisées à hauteur de 0,35M€ ont concerné les suppressions de branchements réseaux, la démolition, le désamiantage et la maîtrise d'œuvre associée.

L'actualisation du budget de 1,2M€ est due à l'attribution des marchés dont les prix ont augmenté depuis la phase de projet.

En 2024, les 2,2M€ de dépenses réalisées ont concerné les diagnostics amiante avant travaux, études géotechniques, le bornage, la démolition et le désamiantage, le terrassement et gros œuvre, l'enfouissement de câbles aériens et la maîtrise d'œuvre associée.

En 2025, les 5M€ de dépenses ont concerné la maîtrise d'œuvre, les missions de contrôle, et presque tous les lots de construction jusqu'au nettoyage de chantier.

Le budget 2026 de 1,1M€ correspond aux dernières situations de travaux et aux derniers lots dans l'ordonnancement (équipements de cuisine, ascenseurs, revêtements sols et murs).

Les travaux de construction du bâtiment de l'école ont été réceptionnés le 13 octobre 2025, marquant l'achèvement de l'opération au titre du marché de travaux La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) a été déposée le 15 janvier 2026.

Sur le plan du financement, l'Etat a accordé 1 500 000€ via la DSIL et la CAF 444 000€ de subvention et prêt à taux zéro.

B/ La Construction Ecole Maternelle et Centre de Loisirs Vauban :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension a été notifié le 12 mai 2021 au cabinet d'architectes C+O IDF 1 Architectes. Le groupement conjoint de cotraitants comprend un économiste de la construction, un Bureau d'Etudes Techniques (B.E.T.) Structures et Fluides et un acousticien.

Le budget 2021 comprenait l'intégralité de la rémunération de l'architecte en tant que Maître d'Oeuvre. Le budget 2022 comprenait l'assistance à maîtrise d'œuvre et divers travaux et études préparatoires. Les études ont suivi leur cours et le projet en est au stade : phase DCE. De fait, les dépenses réalisées en 2022 ont concerné le maître d'œuvre, le contrôle technique, la suppression de branchements gaz, des travaux de désamiantage, de démolition, de consignation de réseaux électriques, de pose de barrières suite démolition et de clôture, de suppression de branchement gaz, de consignation de réseaux

électriques, de relevés topographiques complémentaires et d'ingénierie, études géotechniques et reconnaissances de fondations existantes.

L'actualisation en 2023 de 3,1M€ du budget était due pour 1,5M€ à l'ajout d'une cour oasis végétalisée pour 2025 et pour 1,6M€ en raison des deux ans écoulés entre l'élaboration du programme et les marchés, pendant lesquels les prix ont augmenté, les marchés ayant été infructueux faute de réponses et relancés pour certains lots jusqu'à 4 fois. Le projet a été totalement retravaillé et le marché relancé dans sa totalité pour tous les lots.

Les dépenses réalisées en 2024 concernaient le gros œuvre, les menuiseries extérieures et intérieures, l'électricité et la maîtrise d'œuvre afférente.

L'actualisation 2025 du budget pour 0,5M€ correspondait aux conséquences d'un lot infructueux dont l'attribution a été plus coûteuse et qui a perturbé l'ordonnancement des travaux des autres lots.

En 2025, les dépenses réalisées concernaient maîtrise d'œuvre, gros œuvre, charpente, menuiseries extérieures, plâtrerie, électricité. L'arrêt du chantier a occasionné des surcoûts révisant le budget de 0,8M€.

Le budget 2026 de 3,7M€ correspond à la phase de travaux de démolition, VRD, gros œuvre, menuiseries extérieures et intérieures, plâtrerie, charpente couverture, plomberie chauffage, électricité, revêtements et la maîtrise d'œuvre afférente, une partie de la cour oasis. 2027 correspond au solde de la cour oasis pour 1,5M€.

C/ L'Extension Maternelle Bayard :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension a été notifié le 12 mai 2021 au cabinet d'architectes Christophe ROGGWILLER. Le groupement conjoint de cotraitants comprend un économiste de la construction, un Bureau d'Etudes Techniques (B.E.T.) Structures, un B.E.T. Fluides et un acousticien.

Le budget 2021 comprenait l'intégralité de la rémunération de l'architecte en tant que Maître d'Œuvre. Le budget 2022 comprenait l'assistance à maîtrise d'œuvre, des travaux et études préparatoires et les travaux de transformation de logements existants. Les études ont suivi leur cours et le projet en est au stade : phase DCE. De fait, les dépenses réalisées en 2022 ont concerné les missions de contrôle technique, de coordination sécurité, de maîtrise d'œuvre, de travaux de démolition du centre de motricité, de consignations de réseaux électriques, de travaux de maçonnerie, plomberie, plâtrerie, électricité, peinture, de sols, de mission sur le système de sécurité incendie, sondages et relevés topographiques.

L'actualisation de 2M€ du budget 2023 était due à l'évolution des surfaces pour 780 000€ TTC (650 000€ HT), la surface réhabilitée étant supérieure de 325m² ; à la construction de 2 préaux et liaison couverte en fond de cour non prévus initialement, au reclassement et à la mise en conformité sécurité incendie du bâtiment, au prix du m² de construction neuve plus important, à la mise en place d'un bassin de rétention et d'une pompe, ainsi qu'au renforcement des planchers suite à rapport complémentaire sur la structure et pour 0,65M€ à l'ajout d'une cour oasis végétalisée pour 2024.

En 2024, les dépenses réalisées ont concerné pour le bâtiment, les travaux de gros œuvre, menuiseries intérieures et extérieures, façades, étanchéité, électricité, sols et peintures et la maîtrise d'œuvre afférente, pour la cour oasis, les travaux de VRD, mobilier et l'AMO afférente.

L'actualisation 2025 du budget pour 1,27M€ correspond à l'adjonction de nouveaux travaux de mise en conformité du Système de Sécurité Incendie (SSI) pour 0,5M€ et de

construction d'un bloc sanitaire pour l'école élémentaire pour 0,43M€ ainsi que 0,3M€ de travaux supplémentaires de menuiseries intérieures, extérieures, chauffage et gros œuvre essentiellement pour le bâtiment.

En 2025, les 446 000€ de dépenses réalisées correspondent à 268 000€ de solde de travaux sur bâtiment, 171 000€ d'aménagements de la cour oasis et 7 000€ de maîtrise d'œuvre.

L'ajustement de moins 0,4M€ correspond à la mise aux normes du SSI qui était surestimée dans le projet initial, faute de visibilité.

Pour 2026, le budget de 0,525M€ correspond au budget prévu pour le bloc sanitaire de l'école élémentaire Bayard.

D/ La construction de l'école Centre :

En raison d'un besoin identifié de création de classes dans le secteur Centre où les capacités d'accueil des groupes scolaires existants Jean Jaurès et Jacob sont au maximum, une parcelle de 2850m² au 7-9 rue du 8 mai 1945, propriété de l'état et libérée par les services départementaux a été acquise le 26 février 2026 pour la somme de 786 000€. L'objectif est d'y construire une école primaire de 11 classes avec un centre de loisirs et un service de restauration, pour un coût estimé d'opération de 13M€ hors terrain.

Les 89 343€ dépensés en 2023 et 2024 correspondent aux diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage préalables.

La révision de l'autorisation de programme en 2025, à hauteur de 3,6 M€, résulte principalement des conclusions des études techniques et géotechniques réalisées sur site et des opérations de démolition. Afin de garantir la stabilité, la sécurité et la pérennité de l'équipement public, le projet a dû être adapté avec la mise en œuvre d'un système de fondations profondes (Micropieux) ainsi que les ajustements structurels associés au niveau du gros œuvre. Ces adaptations techniques, rendues nécessaires par les contraintes propres au site, représentent un surcoût estimé à 3,3 M€, auquel s'ajoutent 0,3 M€ liés aux opérations de démolition.

Les 0,7M€ de dépenses réalisées en 2025 correspondent à la démolition des bâtiments, à diverses études techniques, aux frais de concours et à la maîtrise d'œuvre.

Le budget 2026 de 3,7M€ correspond essentiellement aux travaux de terrassement et gros œuvre, menuiseries extérieures, étanchéité et maîtrise d'œuvre afférente.

Le budget 2027 de 8,6M€ correspond à tous les autres lots permettant la livraison.

E/ Les travaux de reprise d'affaissement de l'école Jacob :

En raison d'un besoin identifié de réhabilitation structurelle de l'école Jacob 1 suite à l'apparition de désordres ayant occasionné le relogement de 4 classes dans des bâtiments modulaires, le bâtiment A souffrant de tassement du sol et de planchers dégradés, le programme s'oriente vers une réhabilitation complète de la partie de l'école qui a subi des désordres. Le budget total est estimé à 2 950 000€. Les 0,2M€ de dépenses réalisées en 2025 correspondent à l'installation des modulaires. Les 2,3M€ du budget 2026 correspondent à la clôture, le marché de travaux et la maîtrise d'œuvre. En 2027, les 0,4M€ correspondent au solde de travaux pour une livraison en 2027.

F/ La requalification du lac de Sévigné :

Afin de requalifier et dynamiser ce site historique de 19 000 m², il s'agit d'aménager le tour du lac et d'en valoriser son histoire. Les objectifs sont de : créer un espace de pédagogie sur la thématique de l'agriculture, créer un espace ornithologique, valoriser la source Marie, communiquer sur l'histoire du lac, rendre le site attractif, garantir le bon fonctionnement hydraulique du lac et la maîtrise des pollutions, désimperméabiliser le site et valoriser la biodiversité.

Le budget de 5,1M€ comprenait : en 2023 et 2024, 0,2M€ d'études géotechniques, sondages, diagnostics, suppressions de branchements et clôture, 1,9M€ en 2025 pour des démolitions, les ouvrages voirie réseaux divers, génie civil, plantations et jeux, travaux de la promenade Est, de l'entrée de site et curage du lac, aire de jeux, plantations pour une livraison partielle en 2025.

En 2026, les 3M€ correspondent au solde des lots essentiellement de voirie réseaux divers, travaux de génie civil, plantations.

G/ Sur la rénovation de l'éclairage public aux LEDs,

Pour une meilleure performance énergétique, afin de réduire la consommation électrique et assurer un éclairage raisonné des voiries, le réseau d'éclairage public a besoin d'être modernisé.

Le remplacement des points lumineux vétustes, par des lanternes à LEDs moins consommatrices en énergie permettent déjà de réduire la consommation électrique et une gestion pilotée de l'intensité lumineuse des lanternes en fonction des horaires par les armoires de commandes permettra de la réduire encore davantage.

L'opération a été initialement planifiée sur 10 ans par le bureau d'études en attente des préconisations du marché de performance énergétique de l'éclairage public dont le schéma pluriannuel d'investissement offre la possibilité de réduire cette durée à 6 ans pour couvrir l'ensemble des besoins du réseau communal, l'hypothèse de ce budget étant de 8 ans à partir de 2024. L'ordre des priorités a été revu avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise attributaire pour réaliser au plus tôt le remplacement des luminaires par des LEDs et économiser l'énergie, et dans un second temps, la gestion pilotée.

Pour une programmation totale de 5,8M€, le montant réalisé en 2024 s'élève à 0,3M€, en 2025 2,2M€. Le budget 2026 prévoit 0,7M€.

Le fonds vert subventionne à hauteur de 1M€ les exercices 2023, 2024 et 2025.

La caisse des dépôts /Banque des territoires finance en 2024 et 2025 par un emprunt de 0.955M€ à taux fixe de 2%.

H/ Sur la création d'une AP Rénovation énergétique des bâtiments,

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle de travaux de rénovation énergétique sur bâtiments, il a été créé au BP 2025, deux opérations pour l'Ecole Bayard et le Centre Nautique. Pour l'école Bayard, la solution retenue consiste à isoler le bâtiment, changer les ouvrants et l'éclairage. Ce sont 2,5M€ dont 0,9M€ réalisés en 2025, 0,8M€ en 2026, 0,5M€ en 2027 et 0,3M€ en 2028. En recettes, 0,9M€ de subventions ont été obtenues, à savoir 0,5M€ de l'Etat (Fonds vert) et 0,4M€ de la MGP. Pour le Centre Nautique, la solution consiste à installer une Gestion Technique du Bâtiment pour 0,2M€.

Les 52,3M€ d'investissements sont étalés sur la période 2021 – 2031.

Leur financement prévisionnel repose sur le FCTVA (récupération de 8,3€ en N+1 de la TVA sur les dépenses), de 4,6M€ de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds Vert), 1,5M€ de subventions de la Région et Ile-de-France Nature (pour les Ecoles Vauban et Bayard et le lac de Sévigné), de 0,9M€ de la Métropole Grand Paris (MGP), de 0,1M€ du département, de 1,2M€ de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (pour les Centres de Loisirs), de 0,2M€ de l'Agence de l'Eau (AESN), et 35,5M€ entre de l'emprunt à hauteur de 29,2M€, et de 6,3M€ d'autofinancement pour le solde.

Programme équipement scolaire	Autorisation de Programme DMT 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation DMT 2025 Crédits de paiement	Ventilation BP 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel BP2026
Opération : Construction Ecole Primaire Secteur Poudrière	9 050 086,70 €		9 050 086,70 €	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 6 109 805,52€	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 4 984 642,13€ 2026 : 1 125 163,39€	FCTVA : 1 484 576€ Etat (DSIL) : 1 500 000€ CAF : 386 400€ Emprunt : 5 000 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 57 600€ Autofinancement: 621 510,70€
Opération : Construction Ecole Maternelle et Centre de Loisirs Vauban 2	7 292 307,00 €	828 000,00 €	8 120 307,00 €	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 4 245 169,85€ 2026 : 1 352 544€	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 1 229 129,30€ 2026 : 3 674 649,55€ 2027 : 1 521 935€	FCTVA : 1 332 055€ Etat (DSIL) : 784 000€ Région (CAR) : 620 000€ CAF : 404 400€ Emprunt : 4 900 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 69 400€ Autofinancement: 10 452€
Opération : Extension Maternelle Bayard	5 865 452,30 €	-473 064,92 €	5 392 387,38 €	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 1 008 965,39€ 2026 : 435 600	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 446 157,11€ 2026 : 525 343,36€	FCTVA : 884 567€ Etat (DSIL) : 361 037€ Etat (AESN) : 172 817€ Région (CAR) : 380 000€ MGP (FIM) : 33 628€ Emprunt : 3 560 000€ Autofinancement: 338,38€

Programme Education	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	16 026 181,60 €	0,00 €	16 026 181,60 €	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 1 915 329,64€ 2026 : 9 766 141,64€ 2027 : 4 251 927,12€	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 924 881,41€ 2026 : 5 957 685,26€ 2027 : 9 050 831,73€	FCTVA : 2 637 136,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 9 700 000€ Autofinancmnt : 3219044,77€
Ecole Centre	13 076 181,60 €	0,00 €	13 076 181,60 €	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 1 615 329,64€ 2026 : 8 619 581,64€ 2027 : 2 751 927,12€	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 697 208,01€ 2026 : 3 657 685,26€ 2027 : 8 631 945,13€	FCTVA : 2 145 016,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 7 700 000€ Autofinancmnt: 2 761 164,77€
Reprise affaïssement Ecole Jacob	2 950 000,00 €	0,00 €	2 950 000,00 €	2024 : 3 440€ 2025 : 300 000€ 2026 : 1 146 560€ 2027 : 1 500 000€	2024 : 3 440€ 2025 : 227 673,40€ 2026 : 2 300 000€ 2027 : 418 886,60€	FCTVA : 492 120€ Emprunt : 2 000 000€ Autofinancement : 457 880€

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	10 933 323,06	-	10 933 323,06	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 4 122 062€ 2026 : 3 706 202,25€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt: 2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	5 151 043,06 €	0,00 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 1 933 831,22€ 2026 : 2 983 627,12€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature: 556 000€ MGP(Nature 2050) : 433 978,6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement: 97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 188 230,78€ 2026 : 722 575,13€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert): 1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancmnt: 2 337 842,86€

Programme Rénovation énergétique bâtiments	Autorisation de Programme 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme 2026	Ventilation 2025 Crédits de paiement	Ventilation 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel 2026
	3 541 821,00	-798 161,82	2 743 659,18	2025 : 2 000 000€ 2026 : 1 541 821€	2025 : 911 998,56€ 2026 : 1 000 000€ 2027 : 489 528,90€ 2028 : 342 131,72€	FCTVA : 179 950€ Etat Fonds Vert 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 650 000€ Autofinancmnt: 14 471,18€
Ecole Bayard	2 841 821,00	-285 456,82	2 556 364,18	2025 : 1 900 000€ 2026 : 941 821€	2025 : 909 703,56€ 2026 : 815 000€ 2027 : 489 528,90€ 2028 : 342 131,72	FCTVA : 149 227€ Etat Fonds Vert : 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 500 000€ Autofinancmnt: 7 899,18€
Centre Nautique	700 000,00	-512 705,00	187 295,00	2025 : 100 000€ 2026 : 600 000€	2025 : 2 295€ 2026 : 185 000€	FCTVA : 30 723€ Emprunt : 150 000€ Autofinancement : 6 572€

Les constructions en conformité avec les normes environnementales en vigueur.

Le plan de rénovation des éclairages publics aux LEDs permettra de réduire la consommation d'électricité en raison de la moindre consommation de puissance électrique en KW des ampoules LEDs et de la possibilité de moduler le flux lumineux selon les périodes de la nuit par le pilotage des armoires électriques.

Le lac de Sévigné dans ses dimensions de garantir le bon fonctionnement hydraulique du lac et la maîtrise des pollutions, désimperméabiliser le site et valoriser la biodiversité.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'approuver l'ajustement et la ventilation des crédits proposés pour l'Autorisation de Programme d'Equipe ment Scolaire ainsi que leurs finances

Accusé de réception en préfecture
093-21530464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Programme équipement scolaire	Autorisation de Programme DMT 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation DMT 2025 Crédits de paiement	Ventilation BP 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel BP2026
Opération : Construction Ecole Primaire Secteur Poudrière	9 050 086,70 €		9 050 086,70 €	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 6 109 805,52€	2021 : 99 408,18€ 2022 : 216 510,82€ 2023 : 353 297,84€ 2024 : 2 271 064,34€ 2025 : 4 984 642,13€ 2026 : 1 125 163,39€	FCTVA : 1 484 576€ Etat (DSIL) : 1 500 000€ CAF : 386 400€ Emprunt : 5 000 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 57 600€ Autofinancement: 621 510,70€
Opération : Construction Ecole Maternelle et Centre de Loisirs Vauban 2	7 292 307,00 €	828 000,00 €	8 120 307,00 €	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 4 245 169,85€ 2026 : 1 352 544€	2021 : 72 250€ 2022 : 218 182,10€ 2023 : 26 515,53€ 2024 : 1 377 645,52€ 2025 : 1 229 129,30€ 2026 : 3 674 649,55€ 2027 : 1 521 935€	FCTVA : 1 332 055€ Etat (DSIL) : 784 000€ Région (CAR) : 620 000€ CAF : 404 400€ Emprunt : 4 900 000€ Emprunt CAF à taux 0 : 69 400€ Autofinancement: 10 452€
Opération : Extension Maternelle Bayard	5 865 452,30 €	-473 064,92 €	5 392 387,38 €	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 1 008 965,39€ 2026 : 435 600	2021 : 51 324,42€ 2022 : 326 595,81€ 2023 : 1 629 403,19€ 2024 : 2 413 563,49€ 2025 : 446 157,11€ 2026 : 525 343,36€	FCTVA : 884 567€ Etat (DSIL) : 361 037€ Etat (AESN) : 172 817€ Région (CAR) : 380 000€ MGP (FIM) : 33 628€ Emprunt : 3 560 000€ Autofinancement: 338,38€

- ✓ D'approuver la ventilation des crédits proposés pour les opérations Reprise affaissement Ecole Jacob et Ecole Centre dans le programme Education ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme Education	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	16 026 181,60 €	0,00 €	16 026 181,60 €	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 1 915 329,64€ 2026 : 9 766 141,64€ 2027 : 4 251 927,12€	2023 : 4 488€ 2024 : 88 295,20€ 2025 : 924 881,41€ 2026 : 5 957 685,26€ 2027 : 9 050 831,73€	FCTVA : 2 637 136,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 9 700 000€ Autofinancmnt : 3219044,77€
Ecole Centre	13 076 181,60 €	0,00 €	13 076 181,60 €	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 1 615 329,64€ 2026 : 8 619 581,64€ 2027 : 2 751 927,12€	2023 : 4 488,00€ 2024 : 84 855,20€ 2025 : 697 208,01€ 2026 : 3 657 685,26€ 2027 : 8 631 945,13€	FCTVA : 2 145 016,83€ CAF : 390 000€ Emprunt CAF à 0% : 80 000€ Emprunt : 7 700 000€ Autofinancmnt: 2 761 164,77€
Reprise affaissement Ecole Jacob	2 950 000,00 €	0,00 €	2 950 000,00 €	2024 : 3 440€ 2025 : 300 000€ 2026 : 1 146 560€ 2027 : 1 500 000€	2024 : 3 440€ 2025 : 227 673,40€ 2026 : 2 300 000€ 2027 : 418 886,60€	FCTVA : 492 120€ Emprunt : 2 000 000€ Auto financement : 457 880€

- ✓ D'approuver la ventilation des crédits de paiement proposés pour les opérations Rénovation éclairage public LEDs et Requalification du lac de Sévigné dans le programme Cadre de Vie ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme Cadre de Vie	Autorisation de Programme 2025 DM2	Révision BP2026	Autorisation de Programme BP2026	Ventilation 2025 DM2 Crédits de paiement	Ventilation 2026 BP Crédits de paiement	Financement prévisionnel révisé BP 2026
Total programme	10 933 323,06	-	10 933 323,06	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 6 351 125,79€ 2026 : 1 670 304,62€ 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2023 : 84 028€ 2024 : 498 877,65€ 2025 : 4 122 062€ 2026 : 3 706 202,25€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 1 793 502,10€ Etat : 1 446 251,52€ Région : 556 000€ MGP : 433 978,60€ Département : 113 280,62€ Emprunt : 4 155 000€ Autofinancmnt:2 435 310,22€
Requalification du lac de Sévigné	5 151 043,06 €	0,00 €	5 151 043,06 €	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 4 036 767,00€ 2026 : 880 691,34€	2023 : 84 028€ 2024 : 149 556,72€ 2025 : 1 933 831,22€ 2026 : 2 983 627,12€	FCTVA : 844 977,10€ Etat (DSIL) : 396 000€ Île-de-France Nature:556 000€ MGP(Nature 2050) :433 978.6€ Département : 22 620€ Emprunt : 2 800 000€ Autofinancement:97 467,36€
Rénovation Eclairage public LEDs	5 782 280 €	0,00 €	5 782 280 €	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 314 358,79€ 2026 : 789 613,28 € 2027 : 636 425€ 2028 : 747 854€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	2024 : 349 320,93€ 2025 : 2 188 230,78€ 2026 :722 575,13€ 2027 : 871 474,02€ 2028 : 705 971,14€ 2029 : 544 708€ 2030 : 200 000€ 2031 : 200 000€	FCTVA : 948 525€ Etat(Fonds Vert):1 050 251,52€ Département : 90 660,62€ Emprunt CDC à 2% : 955 000€ Autre Emprunt : 400 000€ Autofinancmnt:2 337 842,86€

- ✓ D'approuver l'ajustement et la ventilation des crédits de paiement proposés pour les opérations Ecole Bayard et Centre Nautique dans l'Autorisation de Programme Rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que leurs financements prévisionnels :

Programme Rénovation énergétique bâtiments	Autorisation de Programme 2025	Révision BP2026	Autorisation de Programme 2026	Ventilation 2025 Crédits de paiement	Ventilation 2026 Crédits de paiement	Financement prévisionnel 2026
	3 541 821,00	-798 161,82	2 743 659,18	2025 : 2 000 000€ 2026 : 1 541 821€	2025 : 911 998,56€ 2026 : 1 000 000€ 2027: 489 528,90€ 2028 : 342 131,72€	FCTVA : 179 950€ Etat Fonds Vert 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 650 000€ Autofinancemt:14 471,18€
Ecole Bayard	2 841 821,00	-285 456,82	2 556 364,18	2025 : 1 900 000€ 2026 : 941 821€	2025 : 909 703,56€ 2026 : 815 000€ 2027: 489 528,90€ 2028 : 342 131,72	FCTVA : 149 227€ Etat Fonds Vert : 500 000€ MGP : 399 238€ Emprunt : 1 500 000€ Autofinancmnt: 7 899,18€
Centre Nautique	700 000,00	-512 705,00	187 295,00	2025 : 100 000€ 2026 : 600 000€	2025 : 2 295€ 2026 : 185 000€	FCTVA : 30 723€ Emprunt : 150 000€ Autofinancement : 6 572€

- ✓ De préciser que les reports de crédit de paiement éventuels se feront sur ceux de l'exercice N+1 de manière automatique ;
- ✓ De préciser que les dépenses seront financées par les recettes prévisionnelles sus indiquées.

Monsieur le Maire — Ensuite, ajustement d'autorisation de programme et crédits de paiement. Je ne présenterai pas non plus cet ajustement. Avez-vous des questions ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Évidemment, je reviendrai plus précisément lors de la discussion du budget primitif. C'est un document quand même important qui nous engage jusqu'en 2031 pour plus de 52 millions d'euros. Mais c'est toujours pareil, je n'ai pas eu de réponse sur le lac de Sévigné par rapport au marché. Pourquoi passer d'une procédure de révision bâtiment à une délégation de service public ? Sur la durée du marché, je n'ai toujours pas eu de réponse. Comme on parle du lac de Sévigné, je repose cette question.

Et puis c'est vrai que, quand on regarde bien, il y a un autofinancement souvent symbolique, voire inexistant. On trouve qu'il y a quand même beaucoup de décalages entre les crédits de paiement votés et les réalisations effectives, par exemple sur la rénovation des bâtiments. Je reviendrai plus précisément lors du vote du budget là-dessus.

Monsieur le Maire — Très bien. Est-ce que Monsieur MANTEL peut apporter une réponse à Madame HODÉ ?

Monsieur MANTEL — Lors de la présentation en commission, vous n'avez pas posé ce type de question, Madame HODÉ. Ce sont des questions techniques et on vous le dit à chaque fois : on profite de ces commissions, puisqu'on est accompagnés par l'administration, et en l'occurrence par le directeur financier, qui peut apporter ces réponses techniques que je ne peux pas vous donner là.

Madame HODÉ — En l'occurrence, cela a été posé au dernier conseil municipal, donc le 30 mars. On m'avait dit qu'on me répondrait et je n'ai toujours pas de réponse.

Monsieur MANTEL — On fera le point avec l'administration et on vous apportera ces réponses, Madame HODÉ. N'hésitez pas. J'ai répété aux personnes qui étaient présentes à la première commission. J'ai réexpliqué le principe de cette commission. L'idée, c'est de pouvoir poser des questions techniques pour vous apporter des réponses. Et si on n'a pas les réponses, c'est ce qu'on fait à chaque fois, puisque vous avez reçu la réponse par écrit aux questions auxquelles on n'a pas pu répondre directement lors de cette commission. Cela permet d'avoir un conseil municipal plus fluide et, à la rigueur, de travailler sur des questions de fond. Là, ce sont des questions techniques, mais c'est un peu plus gênant parce qu'on n'a pas les réponses à vous apporter.

Madame HODÉ — Il n'y avait pas eu de commission lors du précédent conseil municipal. Donc j'avais posé les questions en conseil municipal. On m'avait dit : « Vous aurez les réponses. » Je n'ai pas eu de réponse. Donc je les pose ce soir. C'est normal.

Monsieur MANTEL — Madame HODÉ, je m'engage à vous apporter les réponses rapidement.

Monsieur le Maire — Entre le 30 mars et le 16 avril, on peut laisser un petit mois de délai. Vous aurez des réponses, forcément. Y a-t-il d'autres interventions ? Ajustement de l'autorisation de programme et de crédits. Qui est contre ? Abstentions ? Deux abstentions. Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-04 par :

— **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
FRISON-BRUNO Nikita
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
GAMEIRO Odile
BORDES Roselyne

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à PRUDHOMME Gérard

– **4 abstentions :**

BOUSTEILA Leïla

HODÉ Marie-Laure

SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila

à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure

M. MANTEL

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026. La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte administratif et l'affectation des résultats. Cependant, la Ville peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif sur la base d'un compte de gestion provisoire ou définitif. Le compte de gestion 2025 est définitif. Les résultats sont alors affectés au Budget primitif de l'exercice 2026.

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes tenus par le Trésorier principal à l'ordonnateur. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement au vote portant sur le Compte administratif.

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du Compte administratif et l'affectation des résultats. Cependant, la ville peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif. Cette reprise est possible, sur la base définitive ou d'estimations provisoires, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- *L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;*
- *Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.*

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris, ainsi que la prévision d'affectation.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le

Maire et attestée par le comptable, accompagnée soit du compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du Compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés. En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat définitif devra intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du Compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée.

- 10 mars 2026 : Réception du Compte de Gestion Définitif Ville 2025

Reçu de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- 16 avril 2026 : Affectation du résultat 2025 ; vote du Budget primitif Ville 2026 ;
- Avant le 30 juin 2026 : Vote du Compte de gestion définitif, du Compte administratif 2025 et affectation définitive du résultat 2025.

Affectation du résultat 2025 -Compte de Gestion Définitif le 10/03/2026	
RESULTATS EXERCICE 2025	
Fonctionnement -Différence Titre moins Mandat (Réalisé+Engagt) - Réel+Ordre	3 912 796,11
Investissement - Différence Titre moins Mandat - Réel+Ordre	-4 280 202,40
RESULTATS EXERCICE 2024	
Fonctionnement (002)	13 029 599,89
Investissement (001)	-10 200 460,64
RESULTATS CUMULES 2024 + 2025	
Fonctionnement 24	3 912 796,11
Fonctionnement 23	13 029 599,89
Total Fonctionnement	16 942 396,00
Investissement 2025	-4 280 202,40
Investissement 2024	-10 200 460,64
Total Investissement	-14 480 663,04
Restes A Réaliser 2025 (Recettes moins Dépenses)	7 136 736,92
Total Besoin de Financement	-7 343 926,12
AFFECTATION AU BUDGET 2026	
Le Total Fonctionnement excédentaire de	16 942 396,00
couvre :	
En Investissement,	
- Le solde négatif par affectation au 1068	7 343 926,12
En Fonctionnement	
- Le solde excédentaire (après 1068) est affecté au 002	9 598 469,88
dont pour couvrir les AP/CP 2024 réinscrits en 2026	8 661 866,98
En Investissement,	-7 343 926,12
- Le total Investissement (négatif) est inscrit au BP en dépenses au 001	-14 480 663,04
- Les Restes A Réaliser 2025 se cumulent au BP2026 pour un solde (positif) de	7 136 736,92

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider d'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 7 343 926,12 € ;
- ✓ De dire que le solde d'exécution brut négatif d'investissement sera repris sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un total de 14 480 663,04 € ;
- ✓ De décider d'affecter sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » le solde résiduel du résultat en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 598 469,88€ ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- ✓ De préciser que le solde des résultats 2025 sera repris par anticipation au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire — Budget principal, affectation provisoire des résultats de 2025. Monsieur MANTEL, je vous laisse présenter rapidement cette délibération. D'ailleurs, comme vous pouvez le voir ce soir, dans le cadre du budget et de la présentation des différentes délibérations du conseil municipal, pour que le public présent puisse également avoir une vision sur les différentes délibérations, celles-ci sont projetées à l'arrière sur grand écran. Monsieur MANTEL, je vous laisse présenter cette affectation provisoire des résultats.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'affectation provisoire des résultats se fait habituellement après le vote au conseil du compte administratif, sauf exception avec l'accord du trésorier-payeur, ce qu'il nous a donné. Il est donc possible aujourd'hui de faire cette reprise sur une base définitive de la part du trésorier-payeur. Aujourd'hui, nous avons un résultat de fonctionnement excédentaire qui sera reporté sur le budget 2026, d'un peu plus de 9,5 millions.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL. Madame HODÉ, je vous laisse également poser des questions, si vous le souhaitez.

Madame HODÉ — La délibération nous propose une reprise anticipée des résultats budgétaires de 2025 afin d'alimenter le budget primitif 2026 avant même l'adoption du compte administratif. Si cette procédure est légalement possible, elle soulève plusieurs interrogations de fond, d'autant plus qu'on a aussi des résultats de 2024 à reprendre et qu'une nouvelle fois, les reports seront très importants.

Malgré un excédent important de fonctionnement de 7,9 millions, la Ville présente un déficit structurel très lourd en investissement, avec un solde négatif cumulé de -14,48 millions, à peine partiellement compensé par des restes à réaliser. Cela traduit pour nous une gestion déséquilibrée où les excédents de fonctionnement servent prioritairement à combler les déficits d'investissement récurrents, sans vision claire de redressement à moyen terme. La majorité de l'excédent est mobilisée pour couvrir le besoin de financement de l'investissement, ce qui réduit fortement les marges de manœuvre futures. Le solde de fonctionnement est dans sa grande partie déjà fléché pour des engagements antérieurs, limitant toute capacité réelle d'action nouvelle en 2026.

Pour résumer, tous ces reports d'année en année sont de plus en plus importants. On vote un budget, mais cet excédent est lié principalement à des reports.

Monsieur le Maire — Très bien. Monsieur MANTEL ?

Monsieur MANTEL — Concernant le report, on ne va pas refaire le débat sur la construction d'un budget entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. On l'a déjà eu à de multiples reprises depuis 12 ans. Je vous rappelle qu'effectivement, la facilité voudrait qu'on arrête les investissements, on aura un budget qui est moindre et ce sera plus facile. Aujourd'hui – on pourra vous le présenter lors de la présentation du budget 2026 –, l'intérêt d'avoir un budget maîtrisé, c'est sur la section de fonctionnement. Dans la présentation que je ferai tout à l'heure, on voit qu'aujourd'hui, la Ville maîtrise ses finances à travers la section de fonctionnement.

La section d'investissement a des reports. La guerre en Ukraine (2024), la hausse des tarifs des matières premières, des matériaux, etc. Rappelez-vous qu'on a fait beaucoup de reports sur les travaux, parce que l'investissement, c'est quoi essentiellement ? Ce

sont des travaux dans les écoles. Donc, hausse des matériaux, report du matériel, parce qu'il n'est pas encore réceptionné encore par les entreprises. Cela oblige. De toute façon, on reste transparents dans notre fonctionnement, dans notre budget, de par les AP/CP, comme vous les avez remarqués. Aujourd'hui, de toute façon, l'ensemble des montants des travaux de la Ville, dans le cadre de ces investissements, sont reportés. Ils sont clairement identifiés à travers nos délibérations.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Abstention, Madame HODÉ ? Il faut que l'on soit bien précis par la suite pour la présentation des votes. Donc, qui est contre ? Madame HODÉ. Abstentions ? Madame BOUSTEILA. Et le reste pour. Je vous remercie.

Nous avons encore une petite séquence pour Monsieur MANTEL. Madame OUACHIKH vote la même chose que Madame HODÉ, je pense. Madame OUACHIKH vote la même chose que vous ?

Abstention. OK. Trois abstentions, un contre lors de ce vote. Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-05 par :

– **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BULUT David
CHASSAIN Clément	MAIDOU Méliッサ	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	GAMEIRO Odile	BORDES Roselyne

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

– **1 voix contre :**

HODÉ Marie-Laure

– **3 abstentions :**

BOUSTEILA Leïla

SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

2026-04-06 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – VOTE DES TAUX 2026 DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. MANTEL

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité directe locale. Ils doivent être communiqués aux services fiscaux avant le 30 avril (en année de renouvellement du conseil municipal). Pour 2026, la commune ne souhaite pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Chaque année, l'état 1259 COM portant notification des bases prévisionnelles d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'exercice en cours, ainsi que le montant du versement du coefficient correcteur venant compenser la réforme de la taxe d'habitation, doit être communiqué par les services préfectoraux aux services communaux avant le 31 mars. Cet état est parvenu le 23 mars et a servi pour ajuster la construction budgétaire.

Le produit prévisionnel de la fiscalité résulte de la multiplication des bases par les taux votés.

Chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases, basée sur l'inflation constatée en N-1. Pour 2026, la loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire de 0,8%.

La loi de finances pour 2020 prévoyait, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la perte de pouvoir de taux des communes dès 2020 pour les résidences principales, le taux de taxe d'habitation restant définitivement au niveau de 2019. Pour les résidences secondaires, les communes ont récupéré leur pouvoir de majoration du taux de taxe d'habitation, laquelle est de 28,50% pour Livry-Gargan. La majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHS) était de 20%. Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ne sont pas concernées par ce blocage et peuvent varier.

Le produit des 3 impôts inscrit au BP 2026 de la ville au compte 73111 s'élève à 47 393 065€, montant intégrant, selon les calculs de la DGFIP, une augmentation des bases physiques de taxe foncière sur propriétés bâties de 0,6% et une revalorisation de 0,8% des bases de calcul de 2025.

Les délibérations sur le vote des taux doivent comporter le taux de taxe d'habitation même si celui-ci demeure inchangé par rapport aux années précédentes.

Malgré une poursuite de l'inflation impactant ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, la Commune ne souhaite pas augmenter ses taux. Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties reste à 40,46%, les taux de Taxe d'Habitation et de Taxe sur les Propriétés Non Bâties restant au niveau 2022 soit pour les Propriétés Non Bâties à 32,03% et la Taxe d'Habitation à 28,50%.

La majoration de taxe d'habitation sur résidences secondaires (MTHS) reste à 20%.

Calendrier

- 21 mars 2026 : réception de l'état 1259 par la commune ;
- 31 mars 2026 : limite de réception de l'état 1259 par les communes ;
- 30 avril 2026 ou 15 jours après réception de l'état 1259 : limite de vote du BP et des taux de fiscalité (délibération séparée) ;
- 30 avril 2026 en année de renouvellement des conseils municipaux : limite de notification aux services fiscaux des taux et produits votés.

Le montant nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 47 393 065€, montant retenu tel que résultant de l'estimation prévisionnelle théorique.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :
 - Taxe d'habitation (TH) : 28,50% ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,46 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 32,03%.
- ✓ De fixer le taux de majoration de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (MTHS) à 20%.

Monsieur le Maire — Je vous propose une petite séquence. La présentation des délibérations 6 et 7 seront faites sous la forme budgétaire par Monsieur MANTEL, avec une présentation dynamique de ces délibérations. Nous repasserons par la suite au vote des délibérations 6 et 7, à la suite de la présentation de Monsieur MANTEL. Monsieur MANTEL, vous avez la parole.dd

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Apparemment, c'est ma soirée. Donc on va y aller. On va essayer d'avoir une présentation dynamique. Je vais essayer de vulgariser au mieux cette présentation.

Taux 2026 de la fiscalité directe locale

La première délibération concerne le vote des taux 2026 de la fiscalité directe locale. Juste un petit rappel. Dans le cadre du vote de ces taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, il est rappelé que les collectivités doivent impérativement transmettre leur décision aux services fiscaux avant le 30 avril 2026.

À travers cette délibération, la commune affirme sa volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Ainsi, les taux applicables en 2026 resteront inchangés, aussi bien pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais également la taxe foncière sur les propriétés non bâties et sur la majoration de 20 % concernant les résidences secondaires.

À travers cette délibération, il est aussi important de rappeler qu'indépendamment de ces taux qui sont votés aujourd'hui par la commune, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases en fonction de l'inflation en N-1, et cette revalorisation est votée par le Parlement. Aussi, pour 2026, cette revalorisation des bases sera votée à hauteur de 0,8 %.

Budget 2026

Je vais vous présenter le budget de 2026, mais avant cela, je voudrais faire un petit point, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire. Je voudrais aussi rappeler que le budget primitif de l'exercice 2026 qui va vous être présenté ce soir

a été élaboré dans un contexte qui, à l'époque de sa construction, ne prenait pas encore pleinement en compte les évolutions géopolitiques récentes. En effet, depuis plusieurs semaines, la situation internationale, marquée notamment par des tensions liées au conflit américano-iranien, fait peser des incertitudes nouvelles, en particulier sur le marché des fluides énergétiques. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir des répercussions sur nos charges de fonctionnement, notamment en matière d'énergie. Il est donc important de rappeler que ce budget a été construit de manière anticipée, bien sûr, sur la base des éléments connus et stabilisés au moment de sa préparation. Il reflète ainsi une trajectoire financière sincère et équilibrée dans ce cadre.

Pour autant, nous avons pleinement conscience, bien sûr, que ce contexte actuel peut évoluer et générer des impacts, à la hausse comme à la baisse, sur certaines de nos dépenses. C'est pourquoi les services de la collectivité restent particulièrement vigilants et mobilisés afin de suivre au plus près ces évolutions et d'anticiper les ajustements nécessaires. Ainsi, si des variations significatives venaient à intervenir, notamment sur les coûts énergétiques, nous serions en mesure de vous proposer des adaptations budgétaires appropriées en cours d'exercice.

Ce budget 2026 s'inscrit à la fois dans une logique de continuité, de prudence et de responsabilité, tout en intégrant une nécessaire capacité d'adaptation face aux incertitudes du contexte international. Avant de démarrer la présentation de ce budget, il me paraissait important de rappeler ce contexte, qui n'est pas anodin et qui peut avoir un impact sur notre budget 2026.

Notre budget 2026 verra à la fois l'aboutissement de plusieurs chantiers d'ampleur ainsi qu'un ensemble, Madame HODÉ, de nouveaux investissements structurants. J'y reviendrai par la suite. Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie claire et cohérente et sont, pour 2026, autour de trois axes majeurs.

Premier enjeu majeur : Préparer l'avenir en misant sur notre jeunesse, sur la transition écologique et sur la modernisation des services. L'avenir, c'est l'investissement scolaire, avec :

- la construction d'un nouveau groupe scolaire ;
- les travaux d'aménagement de l'école Vauban ;
- la rénovation énergétique du patrimoine éducatif existant ;
- l'acquisition de matériel numérique pour les équipes éducatives.

En partenariat avec la Ville de Clichy-sous-Bois, un nouveau réseau de chaleur alimenté par la géothermie, avec une deuxième phase, en 2026, pour alimenter différentes rues (rue Jules-Vallès, rue Joseph-Noize), mais également des bâtiments communaux, comme le centre administratif, la médiathèque, le centre nautique, l'école Benoît-Malon et d'autres bâtiments. Une continuité dans la modernisation de l'éclairage public, pour un peu plus de 858 000 euros. Dans le domaine de l'informatique également, avec un renouvellement du matériel informatique, parce qu'aujourd'hui, la cybersécurité est importante et permet de protéger les données et la continuité du service public.

Deuxième enjeu majeur : Oxygéner Livry-Gargan par :

- la consolidation du développement des grands espaces verts ;
- la gestion des plans d'eau ;
- la poursuite de la création de pistes cyclables ;

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

- la finalisation – vous en avez parlé, Madame HODÉ – des travaux du lac de Sévigné ;
- le réaménagement des berges du lac au parc Lefèvre ;
- des études préalables dans le cadre du parc Bellevue ;
- des plantations d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre paysager et la qualité de l'air ;
- le développement, avec Madame HERRMANN, de pistes cyclables à travers la ville, pour encore plus de 525 000 euros ;
- le déploiement de l'éclairage public en LED pour réduire notre empreinte carbone.

Troisième enjeu majeur de notre budget 2026 : Créer du lien à travers le développement de lieux structurants et d'animations propices à la cohésion sociale. Pour cela, nous serons effectivement, en 2026, sur :

- la deuxième phase du tiers-lieu, avec un espace coworking et de convivialité ;
- le développement des maisons de quartier, avec une opération de la deuxième maison de quartier Gargan ;
- des actions en faveur de la jeunesse, avec la soirée des Jeunes Talents, un forum pour les 15-25 ans ;
- un engagement en faveur de la réussite éducative avec le dispositif Clas, un club jeunesse pour l'accueil durant les vacances scolaires ;
- des temps forts, à travers des animations comme Place en fête, les Vendredis food trucks, les cinémas en plein air et la fête de la Musique.

Toute cette construction budgétaire, comme je vous l'ai expliqué, s'est faite dans un environnement économique instable, avec aujourd'hui, comme vous pouvez le constater, une croissance mondiale qui est atonisée, avec :

- une économie française au ralenti : nous sommes aujourd'hui sur une prévision de croissance qui était de l'ordre de 0,9 % en 2025, et qui sera d'à peine 1 % en 2026 ;
- un contexte de déficit public qui reste encore très élevé : -4,7 % du PIB, non négligeable ;
- une diminution, je dirais, moyenne de l'inflation : elle était de l'ordre de 0,9 % en 2025, elle remontera modérément autour de 1,4 % en 2026 ;
- des finances locales avec une situation tendue depuis 2024 ;
- des recettes qui sont aujourd'hui en croissance très modérée, à hauteur de 2,7 % ;
- *a contrario*, des dépenses en augmentation beaucoup plus rapide, qui seront attendues à hauteur de 4,1 % ;
- une contribution au redressement des finances publiques pour 2026 :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- une instabilité politique durable, avec une situation mondiale, en termes géopolitiques, avec des incertitudes, qui rend aujourd'hui cet exercice budgétaire complexe de par son anticipation.

Pour être un peu plus terre à terre, je vais vous présenter ce budget. Le budget de 2026 sera réalisé, comme je vous l'ai expliqué, sur deux sections : une section de fonctionnement, où nous allons retrouver des recettes et des dépenses, idem pour l'investissement, recettes et dépenses.

Les recettes de fonctionnement seront de l'ordre d'un peu plus de 81 millions pour 2026, contre 80 millions en 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement seront projetées à hauteur d'un peu plus de 75 millions pour 2026. Elles étaient à quasiment 73 millions en 2025. Concernant l'investissement, les recettes réelles d'investissement hors report seront d'un peu plus de 30,5 millions pour 2026. Les dépenses réelles d'investissement seront à hauteur d'un peu plus de 38,8 millions d'euros, toujours hors report.

On va rentrer un peu plus dans le détail. Avant cela, je vous rappelle que la commune de Livry-Gargan est installée au sein de l'EPT (établissement public territorial) depuis 2022. Aujourd'hui, un certain nombre de compétences ont été reversées à l'EPT. Ce reversement des compétences donne aussi lieu à un reversement financier annuel de la part de la commune à l'attention de l'EPT. Ce montant est évalué par une commission locale d'évaluation des charges territoriales (Clect), qui l'a fait en 2022, et qui est réévaluée tous les ans avec l'inflation. Juste pour cette année, ce reversement à l'EPT sera à hauteur d'un peu plus de 793 000 euros

Juste pour mémoire, il faut savoir qu'en 2016, la Ville a transféré les compétences de la politique de la ville, des eaux pluviales et également de l'élaboration du PLUi. En 2018, nous avons transféré les compétences de l'aménagement, du renouvellement urbain, du développement économique, des clauses d'insertion et de l'accès aux droits. En 2019, nous avons transféré la compétence habitat et, depuis 2025 – cela nous coûte aujourd'hui un peu plus de 20 500 euros –, les compétences concernant le règlement général de la protection des données (RGPD), mais également le système d'information géographique (SIG). C'est effectivement un reversement annuel qui impacte bien sûr le budget de la Ville sur 2026.

Concernant la structure des recettes de fonctionnement pour 2026, comme je vous le disais, un peu plus de 81 millions. Vous pouvez constater, à travers le camembert qui vous est présenté pour cette prévision de recettes, que le premier poste de recettes concerne la fiscalité locale, pour un peu plus de 73,3 %, que je vous détaillerai par la suite dans la slide suivante, suivi de près par la dotation aux subventions, pour un peu plus de 14 millions, et en troisième position, les produits des services pour un peu plus de 6,2 millions d'euros.

On va rentrer effectivement un peu plus en détail sur ces recettes fiscales pour l'année 2026. Les recettes fiscales, d'un montant d'un peu plus de 59,5 millions d'euros, se décomposent de la manière suivante, avec une fiscalité locale de fonctionnement qui se retrouve dans d'autres chapitre 731. C'est le premier chapitre. Après, il y en a deux autres plus importants sur lesquels on a tendance à se focaliser, mais effectivement cette fiscalité rapporte un peu moins de 50 millions. On retrouve bien sûr dans ce chapitre-là les impôts directs, qui seront pour cette année d'un peu plus de 47,3 millions d'euros, contre 46,8 millions d'euros l'année dernière. Je vous le rappelle : on vient de voter 0 % d'augmentation de la part de la commune. La hausse, ce sont les 0,8 % qui sont votés par le Parlement. Ensuite, une ligne qui est chère à Madame HODÉ, les droits de mutation : on sera à 1,350 million contre 1,3 million sur 2025. On reste quand même sur des ventes immobilières qui n'ont pas repris la vitesse de croisière qu'on avait précédemment. Même si, effectivement, on va gagner 44 000 euros, on n'est pas non

plus sur une vague importante des ventes immobilières pouvant alimenter cette taxe additionnelle. Ensuite, des taxes sur la consommation d'électricité, autour de 740 000 euros, et d'autres taxes pour 475 000 euros.

Le deuxième pack concernant ces recettes fiscales, ce sont les recettes des taxes de fonctionnement ;

- des attributions de compensation d'un peu plus de 7 millions – cela nous vient effectivement de la MGP ;
- le FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France), qui va être légèrement en baisse, puisque nous touchions un peu plus de 2,5 millions et, cette année, nous serons à 2 468 000 euros.

Cela, c'est juste pour vous rappeler que la ville a reculé d'un rang. Les communes qui sont éligibles à ce fonds de solidarité, c'est une forme de redistribution de l'argent. Elles sont classées en fonction d'un indice qui est basé sur le potentiel financier par habitant, qui doit être inférieur. Sauf qu'aujourd'hui, effectivement, la ville est légèrement supérieure à la moyenne des communes d'Île-de-France. Cela fait qu'aujourd'hui, nous avons reculé d'un rang, ce qui nous fait perdre un peu de dotation sur cette ligne.

Donc, au final, des recettes fiscales à hauteur, comme je vous le disais, de 59,5 millions d'euros.

Une recette que j'ai évoquée tout à l'heure, qui était le produit des services publics pour l'année 2026, avec cinq redevances importantes :

- les redevances d'occupation du domaine public ;
- les redevances sur le service scolaire et périscolaire ;
- les redevances à caractère social ;
- les redevances à caractère sportif ;
- les redevances à caractère culturel.

Aujourd'hui, effectivement, vous avez des hausses ou des baisses qui s'expliquent. Sur la redevance d'occupation du domaine public, nous allons sur une petite baisse de 5,6 %, du fait que les brocantes, en 2025, n'ont pas eu lieu. Sur le périscolaire, vous avez une augmentation des effectifs, de l'ordre de 1,3 %, ce qui nous fait augmenter mécaniquement de 40 000 euros ces redevances. La redevance à caractère social, là, nous sommes en hausse de plus de 6 %. Cela concerne essentiellement le CMS, avec des effectifs de dentistes qui étaient absents, en maternité ou en paternité, et qui aujourd'hui reviennent, ce qui devrait nous ramener de la recette au niveau du CMS. La redevance à caractère sportif, alors là, on pourrait dire : qu'est-ce qui se passe ? Effectivement, de 155 000 euros, on passe à 230 000 euros. Sauf qu'aujourd'hui, ces 7 % sont liés essentiellement aux droits d'entrée du centre nautique, qui a été partiellement fermé en 2025. Et pour finir, la redevance à caractère culturel, qui est aussi en hausse, d'un peu moins de 40 000 euros et qui fait à peu près 16 %, qui concerne essentiellement le cinéma, avec une hausse des ventes sur la nouvelle saison, mais également « Ma carte », une vraie visibilité, mais également l'effet tiers-lieu.

Pour les autres recettes de fonctionnement :

- les différentes dotations de fonctionnement qui nous viennent de l'État, pour un peu plus de 7,6 millions ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- d'autres participations de l'État pour un peu plus de 1,8 million ;
- la participation du Conseil départemental pour 80 000 euros ;
- la participation de la MGP (Métropole du Grand Paris) pour 100 000 euros ;
- d'autres organismes, essentiellement la Caf – ma collègue Madame LE COZ n'est pas là –, qui est aujourd'hui un fort contributeur, pour 5,1 millions ;
- les dotations sur les titres sécurisés – c'est ce que fait la ville, ce sont les cartes d'identité et les passeports –, avec une dotation de l'État de 61 000 euros ;
- d'autres produits de gestion courante pour 764 000 euros.

Soit un total d'un peu plus de 15 millions d'euros en termes d'autres recettes de fonctionnement pour l'année 2026.

Il est aussi important de vous montrer, comme je vous l'ai expliqué en préambule, qu'aujourd'hui, on a des recettes qui évoluent moins vite que nos dépenses (2,1 %). Aujourd'hui, on le verra, cela a un impact aussi sur notre épargne brute. Ne serait-ce que la revalorisation des bases sur la taxe sur la taxe foncière (0,8 %), cela a un impact non négligeable aujourd'hui sur notre épargne et sur nos recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on va parler un peu plus du chapitre, parce qu'on a deux chapitres qui nous tiennent à cœur, le chapitre 012 et le chapitre 011. Comme vous pouvez le constater, c'est le chapitre 012, qui concerne la masse salariale, qui est le plus élevé, qui prend une bonne partie (62 % du camembert). Il représente, pour l'année 2026, un peu plus de 47 millions d'euros. Il est suivi du chapitre 011, qui concerne les charges à caractère général. C'est tout ce qui est abonnement, mais cela, je vous le détaillerai par la suite. Lorsque vous associez ces deux dépenses, nous sommes à plus de 83 % des dépenses de fonctionnement, ne serait-ce que par ces deux chapitres.

Je vais venir un peu plus dans le détail concernant les dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur d'un peu plus de 75 millions pour l'année 2026, contre 73 millions d'euros, soit une hausse de 2,6 %. Nous y retrouvons :

- le 011 pour 15 millions d'euros ;
- les autres charges de gestion courante pour un peu plus de 6,2 millions ;
- les charges de personnel pour 47 millions ;
- l'atténuation de produits, avec un reversement fiscal de 5,7 millions ;
- d'autres charges financières pour 950 000 euros ;
- les autres dépenses exceptionnelles, que l'on retrouve dans les chapitres 67 et 68, pour 75 000 euros.

Je vais faire un focus un peu plus pointu sur les dépenses de personnel, parce que c'est un chapitre qui alimente toujours le débat. On se dit aujourd'hui que c'est « open bar », etc. En 2024, nous avons réalisé 42,6 millions d'euros de dépenses sur ce chapitre en masse salariale. L'évolution est, en 2025, de 44,42 millions d'euros, soit une hausse de 4,2 %. Aujourd'hui, pour 2026, nous annonçons 47 millions d'euros, soit une hausse de 5,6 %. Il faut aussi expliquer ces +5,6 %. On pourrait effectivement nous dire : « Pourquoi on était, sur l'exercice précédent, à +4,2 % et, là, on est à 5,6 % ? Qu'est-ce

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

qui se passe ? C'est la gabegie. Il y a de moins en moins de maîtrise de notre masse salariale, du budget, etc. » Il y a aussi un rappel de nos coûts annuels de paie. Aujourd'hui, on a les régimes indemnitaires, le traitement indemnitaire, les heures sup, les avantages en nature, les charges patronales, qui aujourd'hui alimentent. C'est important de vous rappeler tout ce qui a alimenté ces 47 millions. Mais derrière ces 5,6 %, je vous rappelle qu'il y a aussi des impacts dont nous n'avons pas la maîtrise. Je vous explique, on a :

- des mesures d'État qui nous sont imposées : aujourd'hui, sur les 5,6 %, cela représente déjà 1,7 %, à travers un montant de 730 000 euros, que je développerai un peu plus loin dans les slides suivantes ;
- des effets avec des décisions que la Ville prend vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos agents, avec la création de postes, qui aujourd'hui représentera 1,8 % sur les créations de postes qu'on a eues en 2025, qui seront en temps plein sur 2026, qui représente 1,8 % de la masse salariale, à savoir 796 000 euros ;
- le remplacement d'agents absents (0,1 % de ces 5,6 %), pour 46 000 euros ;
- des postes gelés en 2025, mais qui sont devenus vacants en 2026 et qui auront un impact de 154 000 euros.

Et puis, aujourd'hui, la société évolue. Les besoins aussi de la commune évoluent. Je vous parlais de cybersécurité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il nous faut quand même des gens qui sont plus calibrés que ce qu'on avait. Je ne dis pas que ce qu'on avait n'était pas suffisant, mais aujourd'hui, avec ce qui se passe, on est obligés. Donc on a aussi ce différentiel, sur le même poste, entre les compétences. Donc aujourd'hui, on embauche aussi des gens qui sont plus calibrés que ce qu'on avait. Aujourd'hui, cela a eu un impact de 90 000 euros (0,2 % de la masse salariale). Et aujourd'hui, il y a aussi des créations de postes au titre de 2026, que je vous développerai dans les slides suivantes, pour 432 000 euros.

Pour revenir un peu sur la structure des effectifs de la Ville, pour ceux qui découvrent pour la première fois le fonctionnement, il est aussi important de vous montrer un slide. Je vais mettre mes lunettes. Globalement, en catégorie A, ça représente effectivement 10 % des effectifs – j'arrondis – ; 16 % des effectifs de la Ville sont en catégorie B, et un peu moins de 73 % sont en catégorie C. Les femmes représentent effectivement 68 % des effectifs de la commune, contre 32 % pour les hommes. Et à travers cela, il est aussi important de détailler les gens qui sont titulaires ou stagiaires, qui représentent 70 % de nos effectifs ; 28 % sont représentés par du personnel contractuel et permanent, et 2 % par des personnels contractuels non permanents. Pour ceux qui ont l'habitude de travailler dans la fonction publique, nous sommes sur une base de 1 607 heures. C'est un débat qu'on a eu il y a quelque temps. Il a fallu, avec la loi qui nous était tombée, mettre tout au clair au 1^{er} janvier 2022, pour que tout le monde effectue ses 1 607 heures.

Quelques focus sur les créations de postes. Comme je vous le disais, nos métiers évoluent. On a besoin aujourd'hui d'un certain nombre d'agents qui sont beaucoup plus spécialisés. On sera, sur 2026, sur la création :

- d'un contrôleur de gestion ;
- d'un chargé de sécurité informatique ;
- de deux postes en service civique ;
- d'un référent de famille dans le cadre des maisons de quartier.

Reçu en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- de deux agents d'accueil, toujours dans le cadre des maisons de quartier, mais là, on sera plutôt sur du reclassement ;
- de cinq postes à temps non complet pour le périscolaire, comme je vous le disais (1,3 % d'augmentation des effectifs) ;
- cinq postes de saisonniers dans le cadre d'une animation qu'on a mise en place depuis l'année dernière ;
- un agent d'accueil au service de la relation citoyenne : aujourd'hui, c'est un seul agent pour remplacer trois qui sont absents.

Je reviendrai sur les évolutions réglementaires, puisque, comme je vous le disais, sur les 5,6 % d'augmentation de masse salariale du fameux chapitre 012, 1,7 % concerne des mesures applicables à la demande de l'État, sur lesquelles nous n'avons aucune mainmise, à savoir :

- la hausse de la cotisation de l'employeur (CNRACL) : aujourd'hui, c'est 3 %, ce qui représente un peu moins de 500 000 euros ;
- l'avancement au grade et à l'échelon, qu'il faut qu'on applique, qui représente un peu moins de 154 000 euros ;
- les primes pour le centre de santé, la revalorisation des praticiens, qui nous est demandée aussi par l'État, un peu plus de 60 000 euros ;
- le contrat de prévoyance, qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025, pour un peu moins de 30 000 euros ;
- l'augmentation du SMIC depuis le 1^{er} novembre 2024, qui a un impact permanent, donc toutes les années, d'un peu plus de 10 000 euros.

Concernant les recettes d'investissement, nous serons sur une projection de prévision de recettes d'un peu plus de 30,5 millions d'euros sur 2026, avec trois postes importants :

- les emprunts et les dettes assimilées, pour un peu plus de 13 millions d'euros ;
- les dotations, les fonds divers pour un peu plus de 11 millions d'euros ;
- les subventions.

Là, je salue mes collègues car, aujourd'hui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, Madame HODÉ, à chaque fois qu'il est proposé une dépense pour un investissement, en face, les services et les collègues autour de la table, vont chercher de la subvention, donc automatiquement de la recette. Nous sommes partis, il y avait zéro subvention ; aujourd'hui, nous sommes à une vitesse de croisière de 4 millions d'euros.

Donc les recettes d'investissement, on les retrouve là. Sur les subventions :

- les fameuses amendes de police, cela fera l'objet d'un débat qu'on aura prochainement ;
- le Projet Urbain Partenarial, qui nous rapporte 642 000 euros ;
- l'État aujourd'hui, 3,8 millions ;

- la Région Île-de-France, 675 000 euros ;
- la MGP, 2,25 millions d'euros ;
- la Caf, 900 000 euros ;
- l'Agence de l'eau, 229 000 euros.

Tout cela en termes de subvention. Nous avons en face les dotations, à hauteur d'un peu plus de 11,6 millions, avec la FCTVA. Le montant est de 4 millions. Ce sont aujourd'hui les travaux que l'on effectue sur la ville. C'est un reversement par rapport à N-1. Donc plus on a de travaux, plus on construit, plus on a une FCTVA importante l'année suivante. C'est important. Les excédents capitalisés qui sont dans le cadre de l'affectation des résultats sur 2025, et la taxe d'aménagement pour 100 000 euros. Après, vous avez effectivement d'autres chapitres : les chapitres 027 et 047, à hauteur de 1,2 million d'euros. Nous avons un report, vous l'avez signalé Madame HODÉ, de 6,7 millions pour 2026, et une nouvelle inscription à l'emprunt d'équilibre à hauteur de 11,6 millions.

Concernant les dépenses d'investissement, pareil, même exercice. Vous avez trois postes importants !

- les immobilisations en cours, à hauteur de 28,5 millions ;
- les immobilisations corporelles, pour un peu moins de 12 millions d'euros ;
- les emprunts et dettes assimilées, pour 4,7 millions d'euros.

Je vais vous montrer une liste intercalaire qui est pour l'ensemble des dépenses d'investissement. Ça montre aussi un engagement fort de la Ville sur cette volonté de vouloir investir. À un moment donné, vous nous le reprochez à chaque fois, mais il est important d'investir. Si on n'investit pas, c'est une solution très facile : si je n'ai pas d'investissement, j'ai un budget qui est équilibré mais derrière ça, aujourd'hui, il y a aussi un engagement envers les Livryens. Et quand vous regardez le montant de nos investissements, l'ensemble du récapitulatif des projets qui sont portés par la Ville, aujourd'hui, il y a un travail de fond qui est fait par la Ville avec une écoute permanente. Comme je vous l'ai expliqué en préambule, les trois enjeux majeurs, vous retrouvez en face des rénovations énergétiques des écoles. Je rappelle – on ne va pas remuer le couteau dans la plaie – qu'il y avait un fort déficit sur les établissements scolaires. Depuis 2014, on a ramé pour remettre à niveau notre système scolaire, nos écoles et on construit encore. Il était important de le rappeler, et c'est pour ça qu'on a un investissement qui est volontaire et qui est en faveur de nos Livryens.

C'est bon pour moi. J'étais parti pour y passer la soirée. J'espère que j'ai été clair. Maintenant, je suis à votre écoute pour toute question.

Monsieur le Maire — Merci...

Monsieur MANTEL — Ah, je savais bien qu'il y avait d'autres slides ! Il était aussi important de faire un point sur l'évolution de notre épargne brute. Comme vous pouvez le constater, nous sommes sur une épargne brute qui reste dans la lignée de nos épargnes, impactée aussi, comme je vous l'expliquais, par des recettes qui sont moindres aujourd'hui. Les 0,8 % votés au Parlement coûtent à la Ville un peu plus de 1 million d'euros de recettes. Aujourd'hui, nous serons sur une projection de 6,045 millions d'euros pour 2026. J'ai dit : « nous serons ». Nous avons une projection. Imaginez que si nous avions eu des recettes supplémentaires, nous serions à plus de 7 millions d'euros de projection d'épargne brute. Je le rappelle aussi, c'est un budget

primitif. On sait pertinemment qu'entre le budget primitif et le compte administratif, on a toujours de bonnes surprises, essentiellement sur l'épargne brute. Pour exemple, sur le budget primitif de 2025, nous avons une projection d'épargne brute qui était de 6,7 millions d'euros. Nous avons atterri sur le compte administratif à 7,2 millions d'euros. Effectivement, nous sommes toujours au-dessus de ce qui est provisionné. Il était important de le rappeler. Nous restons quand même sur une épargne brute. Je tiens à attirer votre attention. Je ne voudrais pas remuer le couteau dans la plaie, mais en 2014, nous sommes arrivés et nous avons 200 000 euros d'épargne brute. Aujourd'hui, nous sommes à 6 millions d'euros. Je pense que j'en ai fini.

Toujours pas. Ça, c'est juste l'épargne. C'est ce que je vous ai expliqué. Vous avez vu la dégradation, effectivement, avec une forte hausse en 2023, qui correspondait à l'inflation (7,1 %), qui avait été impactée et votée par le Parlement. Cette année, 0,8 %. Donc, globalement, une perte nette de recettes sur l'épargne brute de 1,031 million d'euros.

Les besoins en financement, comme je vous l'ai dit, avec les reports, nous serons sur un besoin de 11,6 millions dans le cadre de notre emprunt d'équilibre. L'encours de la dette et la capacité d'endettement, nous sommes effectivement à 8 ans pour information. Hors équilibre, nous sommes à 7,98 ans. Le maximum, bien sûr, pour une Ville, c'est 12 ans. J'en ai fini. J'espère que j'ai été clair et pas trop long.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL, pour cette présentation du budget 2026. Avant de voter ce budget, bien sûr, s'il y a des demandes d'intervention, je les prendrai bien volontiers. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame HODÉ, Monsieur PRUDHOMME. J'en ai vu d'autres. Monsieur CHASSAIN. Monsieur MILOTI. Monsieur ATTARD et Madame KHATIM. Très bien. J'ai huit demandes de parole et donc, Madame HODÉ, vous allez commencer.

Madame HODÉ — Merci. J'entame donc les débats. Tout de suite, je voudrais juste revenir sur quelque chose qui m'a bien fait rire. Quand vous dites qu'en 2023, l'épargne a augmenté de 7,1 % juste par le fait de la revalorisation des bases par le Parlement, vous oubliez un grand détail : c'est que la majorité de cette augmentation est liée à la hausse de la fiscalité que vous aviez décidée. Ce n'est pas le Parlement en 2023. En 2023, c'était votre décision. Donc déjà, je voudrais quand même le rappeler. Si, en 2023, vous avez augmenté la fiscalité, notamment la taxe foncière.

Alors, évidemment, vous n'allez pas être surpris, mais on n'a pas forcément la même vision du budget que vous. Je pense qu'on a une vraie divergence de vues. Je vais me répéter un peu par rapport au débat d'orientations budgétaires, mais comme la composition du Conseil municipal a changé, il y en a qui seront peut-être surpris par ce que je vais vous dire. Et puis, de toute façon, entre la situation du mois de février et celle que vous présentez ce soir, je pense que je peux refaire la même analyse. Je ne vais pas tout détailler, je vais juste rester sur les grandes masses, parce que comme on est plusieurs à intervenir, je ne voudrais pas non plus que ça prenne toute la nuit.

Évidemment, quand on regarde le budget, il est équilibré – OK, ça, c'est normal –, mais on note quand même qu'en réalité, il est fondé sur des hypothèses fragiles et des choix financiers risqués, et notamment sur les évolutions. Vous avez un petit peu insisté là-dessus, mais la situation depuis plusieurs semaines est très inquiétante. Je pense qu'effectivement, quand il y aura un budget supplémentaire, ce ne sera peut-être pas forcément dans les mêmes termes que ce soir.

Sur l'investissement, je reprends aussi ma marotte, on n'a toujours pas de plan pluriannuel d'investissement dans le document. Vous savez que l'information des élus doit être totale là-dessus. On doit pouvoir, avant de voter, avoir une vision claire de ce

qui se passe, et c'est dommage. En 2019, on avait obtenu l'annulation de votre compte administratif là-dessus, donc ce serait bien que vous vous mettiez à nous informer totalement sur les investissements. Parce que vous avez quand même annoncé un +61 millions d'euros, mais cet équilibre repose quand même sur trois piliers inquiétants :

- un déficit d'investissement reporté de 14,5 millions d'euros ;
- des restes à réaliser très importants : j'ai dit que j'en reparlerais maintenant ;
- un recours plus massif à l'emprunt : 18,5 millions.

Vous pouvez investir, c'est très bien. Je n'ai rien contre l'investissement. Mais ce qu'on voit, c'est que sur les investissements, il y a quand même beaucoup d'effets d'annonce et que les bonnes surprises que vous notez sont quand même liées aux reports. Autrement dit, on voit qu'aujourd'hui, les investissements sont largement financés par la dette. Je suis bien d'accord, la dette n'est pas forcément un problème, mais quand les capacités de la rembourser sont fortes. Et à Livry, pour nous, l'évolution est inquiétante. Je vais être un petit peu technique, mais pas tant que ça. Vous allez très bien comprendre. Quand on parle d'épargne brute – je veux bien revoir la slide où vous nous indiquez l'évolution de l'épargne brute depuis plusieurs années –, la trajectoire n'est pas bonne. Elle baisse. Alors, forcément, si on prend 2023, où vous aviez augmenté les impôts de façon très importante...

Deuxième alerte qui est liée à la première, c'est l'effet ciseaux. Vous nous expliquez qu'effectivement, les dépenses de fonctionnement augmentent, tandis que les recettes stagnent, et puis, à un moment, l'effet ciseaux se rapproche. J'ai le petit graphique qui est très intéressant – vous ne l'avez pas mis –, mais à un moment, quand les recettes stagnent ou baissent et que les dépenses continuent à augmenter sur un fort niveau, ça se croise. Pour l'instant, on n'est pas encore arrivés là, mais la trajectoire va dans ce sens. Donc ce n'est pas encore arrivé, mais on est sur une trajectoire qui n'est pas bonne. Voilà.

Vous nous avez bien expliqué que, dans les dépenses de fonctionnement, c'étaient les charges de personnel qui sont les plus importantes – je vous rejoins : plus de 47 millions – et les charges à caractère général, pour 15 millions. Vous nous avez indiqué aussi qu'il y avait moins de départs à la retraite prévus cette année et on a observé que les dernières années, c'était souvent grâce aux départs à la retraite que vous arriviez à maîtriser le budget des charges de personnel. Là, s'il y a moins de départs à la retraite... On l'a bien vu : là, vous êtes à presque 6 %. C'est aussi une trajectoire importante. Si j'entends bien vos arguments, de nous dire : « Ce n'est pas de notre faute, c'est l'État. » Là, vous créez des postes. Très bien. Mais au total, c'est vrai qu'on a une évolution qui est inquiétante, et que si cette dynamique se poursuit, l'épargne réelle baisse et que la seule variable d'ajustement, ça devient la dette ou la réduction de l'investissement, qui est au quotidien des habitants.

Troisième point de vigilance, l'autofinancement. J'en ai déjà un petit peu parlé dans les AP/CP. C'est vrai qu'on s'autofinance très peu dans les projets que vous nous avez présentés. Vous nous présentez quand même une capacité d'autofinancement de plus de 15 millions d'euros. Mais n'oublions pas que 9,6 millions proviennent d'un excédent reporté des années précédentes. Pour vous, c'est un autofinancement solide, durable. C'est une cagnotte héritée du passé. Mais cela signifie que si, pendant l'année 2026, l'énergie dérape – et on sait que cette année va être difficile – sur la masse salariale, on s'en doute, la marge de manœuvre va disparaître. On sait aussi que l'inflation risque de remonter, portée par la hausse des coûts de l'énergie. Vous nous aviez plus ou moins expliqué que vous en êtes conscients, mais ce serait bien d'en être conscients et de pouvoir ensuite adapter le budget à ces risques.

Sur l'endettement, au débat d'orientations budgétaires, on en avait déjà pas mal parlé. Mais là, l'encours de la dette est à 55 millions et la capacité de désendettement est désormais proche des 9. Vous nous expliquez qu'avant 12 ans, on ne doit pas s'inquiéter. Je suis d'accord avec vous, sauf que quand on voit l'évolution avec une augmentation constante vers justement ces 12 ans, c'est cela qui est inquiétant. C'est un seuil d'alerte. On s'approche, on est dans un certain niveau de seuil d'alerte au niveau de l'épargne brute. On l'a dépassé. Alors, si je retrouve bien l'épargne brute et l'effet ciseaux... Depuis l'année dernière, nous nous rapprochons du seuil d'alerte. Donc, pour nous, la situation n'est pas aussi brillante que vous nous l'expliquez. Quand on sait que 93 % des recettes de fonctionnement sont déjà absorbés par les dépenses courantes et le remboursement du capital de la dette. Donc nous avons peu de marge de manœuvre et au moindre choc, le budget peut déraiser.

Je voulais finir, toujours sur les investissements parce que, je l'ai déjà dit, mais les montants reportés d'une année sur l'autre sont très importants. On voit beaucoup de projets qui sont souvent non réalisés et reportés d'année en année. Ce qu'on comprenait pendant la période Covid, on a un peu plus de mal à le comprendre maintenant.

J'avais oublié de poser ma question par rapport à l'amendement sur la retransmission des conseils municipaux. Je l'ai déposée en commission et je n'ai pas eu de réponse. En conseil municipal, je redépense l'amendement sur la retransmission des conseils municipaux. Je sais que ce n'est pas nouveau, mais, pour moi, c'est un point très important, notamment de démocratie. Je ne comprends pas que ce soit une association qui soit obligée, sans subvention en plus, de retransmettre les conseils. Je pense que ce serait vraiment plus intéressant que ce soit la Ville.

Pour finir – et je suis sûre que j'ai encore oublié plein de choses –, cela ne suffit pas de dire que tout va bien. Je pense qu'il faut prendre en compte les différents niveaux d'alerte. Alors que le contexte est très instable et qu'une hausse des taux d'emprunt est très probable, la situation mérite qu'on ne soit pas dans l'autosatisfaction. Tout ne va pas bien. Il y a des signes, des évolutions qui sont plutôt négatives. Chaque année, on observe une dégradation de la situation. La trajectoire n'est pas bonne et on ne peut pas continuer comme cela, une sorte de fuite en avant où on cherche absolument à investir de plus en plus, à augmenter les recettes de fonctionnement. À un moment, cela va coïncider et c'est pour cela qu'on est très inquiets.

Monsieur le Maire — Merci. J'ai vu la demande de parole de Madame GAMEIRO.

Madame GAMEIRO — Je voulais remercier Monsieur MANTEL pour la présentation de ce budget. L'élaboration d'un budget est toujours un moment exigeant. C'est un moment de vérité parce qu'il nous oblige à faire des choix, des choix structurants qui engagent concrètement la politique que nous menons pour la commune et pour les habitants. Ces choix, nous les faisons dans un contexte que chacun connaît. Ces dernières années ont été profondément bouleversées. Elles ont bouleversé nos équilibres : crise sanitaire, instabilité internationale, inflation. Tout cela a des conséquences très concrètes sur nos finances : moins de marges de manœuvre, des dépenses contraintes en hausse, des attentes qui restent fortes.

Face à cela, on aurait pu subir, on aurait pu renoncer, ne pas lancer nos projets, se retrancher derrière le contexte, mais on a fait un autre choix, celui d'agir. Agir, cela veut dire prendre nos responsabilités, regarder nos pratiques avec lucidité, interroger nos façons de faire, adapter notre action à la réalité d'aujourd'hui.

Je vais être très claire : il ne s'agit pas d'une politique d'austérité ni d'un renoncement. Optimiser, ce n'est pas faire moins, c'est faire mieux et faire plus utile. C'est faire en sorte que chaque euro dépensé ait un impact réel pour nos habitants.

Cette exigence, on la porte avec une attention particulière pour nos agents. Rien ne se fera sans eux et certainement pas à leur détriment, parce que l'essentiel est là : garantir un service public de qualité, accessible, proche des habitants et attentif en particulier à ceux qui en ont le plus besoin. On poursuivra donc nos efforts en matière de modernisation, de simplification et de fluidité de l'action publique, non pas comme une fin en soi, mais comme un levier pour mieux répondre aux attentes concrètes.

Un budget, ce n'est pas seulement une succession de lignes comptables, c'est la traduction d'un cap, d'une responsabilité collective et d'une volonté : celle de préserver aujourd'hui notre capacité à agir demain. Voilà, mes chers collègues, le sens des choix qui vous sont présentés ce soir.

Monsieur le Maire — Merci, Madame GAMEIRO. Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention sera plus politique que technique. Je remercie Monsieur MANTEL pour sa présentation. Je ne lui trouve qu'un seul défaut, c'est que nous avons effectivement une vue des grandes masses, mais à quelques exceptions près, on a des sommes globales, mais on ne sait pas forcément très bien où elles vont. Par exemple, puisqu'on a évoqué des plans pluriannuels, vous n'avez fait aucune mention concernant un problème qui me tient à cœur, qui est celui de la voirie, qui me semble assez dégradée, en particulier dans le centre historique de la ville, place de la Libération.

Je vais donc faire une intervention peut-être un peu plus clivante, peut-être pour une partie de l'assistance, puisqu'au moins la configuration de cette salle permet de dévisager les uns des autres. J'ai cru comprendre que certains de nos collègues commençaient à avoir une indigestion. Madame Rima CHABANE interviendra ensuite au nom de notre liste. Le Dr FONTENOY est retenu par des obligations ordinales ce soir, mais il souhaitait intervenir ce soir sur le thème qui lui est cher, celui de la santé. C'est donc Madame CHABANE qui interviendra pour ce point.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour rester dans le fil de mon intervention lors de la séance d'installation, si l'on faisait une comparaison avec la parlementarisation de la vie municipale, on dirait qu'aujourd'hui, nous sommes dans un débat de politique générale, puisque, comme tout notre gouvernement, la nouvelle municipalité présente un budget qui décline les grandes lignes de sa politique.

Après chaque renouvellement d'une assemblée, il est aussi d'usage d'analyser les résultats du scrutin d'où ses membres sont issus et de les commenter. Je voudrais revenir d'abord sur la faible participation électorale, qui a vu seulement 47,30 % des votants confirmer un manque d'intérêt de nos concitoyens pour la chose publique. Ce phénomène n'est pas propre à Livry-Gargan, ni même à la France, puisque les élections municipales intervenues une semaine plus tôt dans notre ville jumelle de Fürstentfeldbruck n'avaient mobilisé que 52,50 % des votants. Cette désaffection est révélatrice du malaise qui affecte beaucoup de sociétés démocratiques et doit nous interpeller. Lorsque les électeurs boudent les urnes, la démocratie est en danger quand ils ne se mobilisent pas. Et quand ils se mobilisent comme en Hongrie dimanche dernier, la démocratie reprend des couleurs.

Monsieur le Maire, je suis navré de vous contrarier, mais, malgré ce qu'écrit *LG Mag'*, votre reconduction ne procède pas d'une large réélection. C'est au contraire un résultat en trompe-l'œil, car extrêmement serré, mais atténué par l'effet amplificateur de la loi électorale au niveau de la répartition des sièges. Certes, en matière électorale, chacun trouve toujours à se réjouir, et c'est un homme d'expérience qui vous parle, d'où la coexistence d'une lecture partisane des résultats et d'une lecture arithmétique. Or, en arithmétique, $5433 - 5403 = 30$, soit la différence entre le nombre de voix obtenues par

vosre liste et la somme de celles qui se sont portées sur les listes concurrentes. Avec un scrutin entièrement proportionnel, votre liste aurait obtenu au mieux, en admettant que vous apportiez 23 sièges. Bien sûr, ce constat ne met nullement en cause votre légitimité, mais il incite néanmoins à la réflexion, et ce alors qu'un peu plus de 20 % des votants ont choisi des listes dont la sensibilité politique n'est pas fondamentalement éloignée de celle de la majorité municipale. Cette fuite de voix est, à mon sens, porteuse de messages.

J'en viens maintenant à la partie financière de votre budget. D'abord, nous saluons la sagesse de la municipalité de ne pas avoir proposé de monter les taux de la fiscalité directe locale. Concernant le projet de budget, compte tenu de la concomitance entre l'installation du nouveau Conseil municipal et le vote du budget primitif 2026, et du fait que les discussions préparatoires en amont dans le débat d'orientation budgétaire sont intervenues antérieurement à notre arrivée, nous nous limiterons à prendre acte de vos choix et à émettre des réserves. Nous souhaitons en effet mettre en garde la municipalité contre la tentation de céder à des mesures qu'on peut qualifier de risqué, comme par exemple une extension trop large des pistes cyclables, car le risque d'hidalgosisation – c'est dur à dire – n'est jamais très loin. Quoi qu'il en soit, au moment du vote et pour la raison que je viens d'exposer, nous nous abstenons.

Le caractère général de la discussion budgétaire nous offre cependant l'opportunité de réaffirmer solennellement les engagements essentiels que nous avons contractés auprès des Livryens, dont le principal était clairement exprimé dans l'intitulé de notre liste : « Sauvons ensemble Livry-Gargan ». Selon les définitions du Larousse et du Robert, sauver signifie soustraire une personne ou un groupe à un danger. Or, Monsieur le Maire, Livry-Gargan est en danger.

Danger d'abord de rupture d'équilibre entre différents secteurs de la commune, avec d'un côté les zones pavillonnaires, dont nous avons renforcé la protection avec le PLU de 2015, et, de l'autre, les zones multifonctionnelles, objets d'une densification que beaucoup de Livryens jugent comme une bétonisation excessive, inesthétique et qui génère une mixité sociale déséquilibrée, ensemble présenté comme contribuant à une dégradation du cadre de vie. Sur ce point, je ne fais pas partie de ceux qui ont applaudi le classement de la rue de l'Église en zone prioritaire. En effet, malgré les avantages adossés à ce classement, cela ne me paraît pas répondre à l'engagement de redynamisation du quartier Libération-Jacob contenu dans notre charte de 2014, même si vous annoncez dans le *LG Mag'* de ce mois vouloir requalifier bientôt la place de la Libération. Si je n'ai pas encore étudié les règles du PLU adopté en 2024 autrement que par la consultation des sites d'information institutionnelle, je ne suis pas toutefois persuadé que la préservation des cœurs d'îlots végétalisés soit suffisante pour apaiser les craintes d'un grand nombre de Livryens. C'est vrai, Monsieur le Maire, la ville a été belle, et elle l'est encore, mais pas partout.

Danger également du fait de la disparition de nombreux services de proximité, dont les commerces de bouche traditionnels, que la mise en place, en 2014, d'un périmètre de protection du commerce et de l'artisanat n'a pas réussi à enrayer. Il en résulte pour la commune une perte d'attractivité sur le plan économique et immobilier, comme l'atteste la baisse, depuis 2022 – Madame HODÉ va être contente – des droits de mutation sur les ventes immobilières, même si une tendance à la reprise est escomptée en 2026.

Danger ensuite concernant la santé, mais ça, je vous l'ai dit, si vous le permettez, Monsieur le Maire, c'est Madame CHABANE qui interviendra en lieu et place du Dr FONTENOY, qui ne peut pas être parmi nous ce soir.

Danger enfin concernant la démocratie locale. Monsieur le Maire, dans votre discours d'inauguration, comme on dit aux États-Unis, vous avez indiqué avec raison que le

Conseil municipal ne devait être ni un théâtre ni un spectacle. Pour autant, il ne doit pas être une chambre d'enregistrement, mais un lieu d'information et d'échanges où l'on délibère effectivement, c'est-à-dire où l'on débat. Ce souhait s'applique aussi aux instances de démocratie participative (conseils de quartier et Cesel), mises en place lors de la mandature 2014-2020 pour dynamiser le débat démocratique et jouer un rôle dans le processus des décisions structurantes respectives.

Enfin, et même si nous n'ignorons pas les difficultés liées au fait qu'en l'état de la législation, les prérogatives de la police municipale ne sont pas adaptées au niveau de délinquance urbaine actuelle, tout comme l'encombrement du pouvoir judiciaire, que l'on a tendance à oublier, nous porterons une attention particulière à la préservation de la tranquillité publique. Sur cette question de sécurité, il y a lieu de souligner le travail accompli par la municipalité dans le cadre des compétences restreintes qui sont celles des communes, mais je regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de pédagogie en direction de la population pour précisément l'informer des moyens d'action limités de la police municipale. Ce manque d'information a été en effet souvent à l'origine de remontées très critiques et injustes à l'égard des policiers municipaux.

En ouvrant cette mandature, j'ai souhaité la placer sous le signe de l'apaisement, de la prééminence de l'intérêt général sur les querelles partisans et du réajustement, ce qui implique un esprit d'ouverture partagé et un sens des responsabilités. Monsieur le Maire, vous avez déclaré vouloir associer pleinement l'ensemble des élus au travail municipal et nous en avons pris acte. Mais c'est au pied du mur que l'on voit le maçon et à cet égard, le chantier des travaux préparatoires à la rédaction du règlement intérieur constituera un premier test. Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur PRUDHOMME. Je vous propose de passer la parole à Madame CHABANE, dans la continuité de vos interventions.

Madame CHABANE — Monsieur le Maire, la santé n'est pas une compétence administrative. C'est le premier rempart de la dignité des administrés. À Livry-Gargan, la mairie s'est engagée depuis longtemps sur ce front. Pourtant, aujourd'hui, nous faisons face à un paradoxe redoutable. Nous disposons d'outils d'excellence sur notre territoire, mais ils restent invisibles pour ceux qui en ont le plus besoin. Comment accepter que la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), pourtant citée en référence au niveau départemental, soit si méconnue ? Comment expliquer que la CPTS AP Santé 93 (communauté professionnelle territoriale de santé), qui maille notre offre de soins, ne fasse l'objet qu'aucune communication ?

Plus gravement encore, parlons du SAS (Service d'accès aux soins). Peu de gens ici, et encore moins aujourd'hui, savent de quoi il s'agit. Pourtant, c'est un dispositif fonctionnel, fruit d'un travail mené depuis 2019 entre l'État et les médecins libéraux. Le principe est simple et efficace : un patient a besoin d'une consultation rapide, mais non vitale. Il appelle le 15. Après régulation médicale, il est orienté vers l'un des 17 médecins généralistes de notre territoire inscrits dans le dispositif. C'est une solution concrète pour désengorger les urgences et offrir des rendez-vous en 24 ou 48 heures. Livry-Gargan a été l'une des premières à le mettre en place. Il alimente une grande partie de la Seine-Saint-Denis. Et pourtant, la municipalité a choisi le silence. Pourquoi priver les Livryens d'une information qui pourrait simplifier leur quotidien ?

Mes chers collègues, en matière de santé, il est temps de cesser de politiser les dossiers. La maladie n'a pas de couleur politique. La douleur n'attend pas les échéances électorales. Je ne m'exprime pas ce soir par simple esprit d'opposition. Je m'exprime devant vous pour proposer un pont, un lien. Je demande que nous mettions de côté les enjeux de groupes pour travailler main dans la main avec les structures professionnelles existantes. Pour les sept prochaines années, notre objectif doit être le pragmatisme :

informer, mutualiser, soigner, travailler ensemble véritablement dans l'intérêt unique de la population livryenne.

Monsieur le Maire — Merci, Madame CHABANE. Je propose l'intervention de Monsieur CHASSAIN.

Monsieur CHASSAIN — Merci, Monsieur le Maire. Je vais de répondre un peu aux différentes interventions, notamment à Monsieur PRUDHOMME, pour lequel je vais essayer de détailler la partie développement durable, et à Madame HODÉ, sur notre anticipation de l'augmentation des prix de l'énergie.

Déjà, je rappelle que depuis 2020, l'équipe municipale a pour priorité le développement durable, et nous avons à cœur de continuer cette politique. Vous l'avez vu, pour celles et ceux qui étaient là sur le précédent mandat, chaque année, on présente le rapport de développement durable, qui fait la synthèse de nos différentes actions, notamment en matière de développement durable, et j'aurai à cœur, l'année prochaine, de pouvoir présenter ce rapport.

Madame HODÉ, vous faites remonter vos inquiétudes sur ce budget. Mais pour préparer l'avenir, il faut investir, et c'est ce qu'on essaie de faire aujourd'hui avec ce budget. Le recours à la dette est l'un des moyens pour y parvenir. Aujourd'hui, les taux n'ont pas explosé, et donc il est opportun de pouvoir emprunter. Nous cherchons également des financements autres, notamment les subventions que l'on va chercher sur chacun des projets.

Aujourd'hui, avec ce budget, nous pouvons agir efficacement dans la durée, au-delà des effets d'annonce, notamment sur la transition écologique. Vous avez parlé notamment de marge de manœuvre pour contrôler l'énergie avec le contexte actuel. Dans notre budget, nous avons une partie sur la transition énergétique qui est extrêmement importante pour nous, avec trois axes majeurs :

- Le premier est sur le réseau de chaleur géothermique.
- Le deuxième est sur l'éclairage LED, avec un investissement de plus de 700 000 euros.
- Le dernier point, c'est un investissement de 1,6 million d'euros pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, notamment pour nos écoles.

Ces différents axes vont nous permettre notamment de réduire à terme les coûts pour la commune, de réduire notre consommation d'énergie fossile, et donc d'anticiper les futures augmentations du prix de l'énergie, et également de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le développement durable, c'est aussi agir concrètement au quotidien. Je me permets de réagir à l'intervention de Monsieur PRUDHOMME sur les pistes cyclables, car c'est aussi un des choix de notre équipe municipale d'offrir aux habitants un moyen alternatif à la voiture. Notamment en ce moment, lorsque vous faites le plein d'essence, je pense que vous avez envie d'avoir une alternative à la voiture. C'est une de nos missions de pouvoir proposer cela. C'est notamment renforcé avec la Maison du vélo, qui est proposée depuis peu.

Le développement durable, c'est aussi agir sur différents axes, notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du tri dans l'espace public, ou encore la poursuite de nos actions avec, par exemple, le partenariat avec Tchao Eco. Nous faisons toujours un investissement responsable, utile et mesurable, qui permet à la fois de

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

réduire l'impact environnemental et de maîtriser les coûts pour la collectivité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur CHASSAIN. Madame KHATIM, vous avez une intervention ?

Madame KHATIM — Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaite tout d'abord saluer le travail qui nous est présenté aujourd'hui par Monsieur MANTEL. Dans un contexte budgétaire contraint, vous avez fait le choix de maintenir un cadre financier structuré, de soutenir le tissu associatif et de poursuivre le rayonnement de la ville, cela mérite d'être reconnu. Mais soutenir une trajectoire budgétaire ne signifie pas renoncer à un enjeu de prudence.

Aujourd'hui, les habitants de Livry-Gargan font face à une hausse du coût de la vie, à des charges de plus en plus lourdes et à une pression fiscale déjà importante. Dans ce contexte, je souhaite dire clairement que nous devons collectivement nous engager à ne pas alourdir la taxe foncière. C'est une ligne de responsabilité, car derrière chaque point de fiscalité, il y a des familles, des retraités, des classes moyennes déjà fragilisées.

Je vais également saluer les efforts en faveur de l'éducation, mais nous devons regarder la réalité en face. Aujourd'hui, beaucoup de nos enfants vont à l'étude, mais ils sont surveillés et non réellement accompagnés, et cela change tout. Accompagner, c'est réduire les inégalités, c'est donner une chance réelle de réussite, c'est investir dans l'avenir de notre ville. Nous devons donc aller plus loin, et je souhaite formuler ici des propositions concrètes à Madame BOUDJEMAI :

- renforcer la qualité de l'encadrement dans les temps d'études, en mobilisant davantage d'intervenants qualifiés, notamment des étudiants, des enseignants vacataires ou des profils formés à l'accompagnement scolaire ;
- expérimenter dans certaines écoles des études dirigées, avec de véritables objectifs pédagogiques en lien avec les enseignants, afin de transformer ce temps en levier de réussite ;
- travailler en partenariat avec des associations locales pour mettre en place un accompagnement structuré après l'école, notamment dans les quartiers où les besoins sont les plus importants ;
- sur le plan budgétaire, engager un travail de priorisation un peu plus affirmé, en orientant davantage de moyens vers l'éducation et la jeunesse, sans augmenter la fiscalité, en optimisant certaines dépenses ou en réinterrogeant certaines lignes moins prioritaires.

Monsieur le Maire, je m'inscris dans une démarche constructive. Je ne suis pas dans une logique d'appareil politique, mais dans une démarche profondément humaniste, tournée vers les Livryens, leur réalité et leurs attentes. Je reconnais les efforts engagés, mais je crois profondément que notre responsabilité à nous tous et toutes est de dire les choses avec clarté. Alors oui à la gestion maîtrisée, oui au soutien des politiques publiques, mais sans augmentation de la pression fiscale et avec un renforcement réel des moyens pour l'éducation. Parce qu'au fond, la question est simple, Madame HODÉ, Monsieur MANTEL : une ville qui gère ou une ville qui élève ses enfants et protège ses habitants ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci, Madame KHATIM. Monsieur MILOTI.

Monsieur MILOTI — Rebonsoir. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais peut-être répondre un petit peu à vos interrogations, Madame KHATIM.

Document communiqué en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

concentrerai sur le patrimoine bâti. Le budget présenté aujourd'hui traduit une ambition forte : moderniser notre patrimoine communal, accélérer la transition énergétique et préparer l'avenir de notre territoire. Ce budget s'inscrit pleinement dans la continuité des précédents et repose sur une vision de long terme, avec des projets structurants, qui se concrétisent aujourd'hui grâce à un important travail d'anticipation.

Nous faisons le choix d'investir sur plusieurs années afin de garantir les meilleures conditions pour les Livryens et en particulier pour les plus jeunes. Avec la poursuite de notre politique en matière scolaire, cela se traduit notamment par la construction du nouveau groupe scolaire école Centre, ainsi que par différents travaux d'aménagement et de modernisation de nos équipements existants, je pense en particulier à l'école Vauban. Ces opérations permettent d'adapter les capacités d'accueil de nos établissements et d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage toujours plus adaptées et de qualité, car c'est bien en cela que nous préparons notre avenir.

Sur le volet bâtiments, nous poursuivons un objectif clair : garantir des équipements publics sûrs, accessibles et adaptés aux besoins des habitants. Ce sont des investissements lourds, parfois coûteux, avec une vision à long terme, qui nécessitent un suivi rigoureux des chantiers, mais ils sont indispensables pour répondre aux besoins de notre ville.

De la même manière, les travaux de la maison de quartier Gargan avancent bien. Cette structure constitue un véritable lieu de proximité. Elle va favoriser la rencontre, contribuer activement à la création et au renforcement du lien social. De plus, comme cela a été évoqué, le projet du tiers-lieu, initié en 2025 avec une première phase de développement, se poursuivra bien évidemment en 2026. Notre ambition est d'aboutir à un espace mêlant coworking, convivialité et lieu dédié aux animations et aux rencontres.

Mais au cœur de notre action se trouve également la rénovation énergétique, comme a pu l'aborder mon collègue, Monsieur CHASSAIN, qui répond à un double enjeu, écologique et économique. Nous investissons pour réduire les consommations d'énergie de nos bâtiments, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et maîtriser durablement nos dépenses de fonctionnement.

Enfin, chaque euro investi aujourd'hui permettra de réaliser des économies demain, d'améliorer le confort des usagers et de participer à la lutte contre le changement climatique par la même occasion.

Je souhaite également remercier l'ensemble des agents municipaux, en particulier ceux des équipes techniques et administratives, pour leur engagement quotidien et la qualité du travail mené. Leur implication est essentielle à la réussite de ces projets importants. Alors je le redis avec force : ce budget 2026 est un budget d'action, un budget d'avenir, un budget responsable. Merci.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MILOTI. J'avais noté aussi l'intervention de Monsieur ATTARD.

Monsieur ATTARD — Mesdames et Messieurs, chers collègues. Les espaces verts sont un levier stratégique pour lutter non seulement contre le réchauffement climatique, mais aussi pour favoriser le bien-être de chacun au sein des villes. Livry-Gargan est historiquement la ville la plus verte de Seine-Saint-Denis et elle compte bien le rester. Dans cette logique, nos objectifs pour les six années à venir sont clairs.

Le premier objectif est de continuer à favoriser la renaturation en ville. Les travaux du lac de Sévigné vont s'achever en juillet, pour un coût de 2,9 millions d'euros pour l'année 2026, et un coût total de 5,2 millions de travaux, pour lesquels nous avons touché

1,4 million de subventions. Cinquante arbres ont été plantés. L'ensemble des berges a été végétalisé avec des essences adaptées. Un potager pédagogique a été créé et la source Marie, lieu historique de la ville, a été rénovée.

Les travaux du parc Lefèvre vont démarrer cet été pour un montant total de 1,6 million d'euros. La Ville investira en fonds propres 445 979 euros, le reste étant pris en charge par l'État pour 147 086 euros, le Conseil régional pour 270 232 euros et la Métropole du Grand Paris pour 500 000 euros, soit 917 318 euros. Ces travaux permettront entre autres :

- de restaurer les berges ;
- de créer des prairies denses de roseaux et de hautes herbes ;
- de créer une zone refuge pour la biodiversité, avec des mesures de protection ;
- de créer un système hydraulique pour améliorer l'oxygénation de l'eau.

Concernant le parc des Friches à Bellevue, dès la fin des travaux de la ligne 15 du métro, nous lancerons une étude à hauteur de 200 000 euros pour les travaux de réaménagement, afin de rendre cette parcelle aux Livryens et aux Livryennes. Une convention a d'ores et déjà été signée avec la Société des Grands Projets, anciennement Société du Grand Paris, qui permettra à la Ville de recevoir 400 000 euros de financement pour les travaux. Des plantations d'arbres seront également réalisées pour lutter contre les îlots de chaleur. Les squares de proximité seront rénovés, à l'image du square Jacob, pour 100 000 euros. Plus de 325 000 euros vont être consacrés au développement des pistes cyclables pour encourager des déplacements durables et apaiser l'espace public.

Le deuxième objectif, c'est de continuer la transition des espaces verts qui nécessitent moins d'eau et aussi moins d'entretien.

Le troisième objectif est de continuer à développer la sensibilisation de tous pour la préservation de la biodiversité, à l'image de l'atlas de la biodiversité et du potager pédagogique au lac de Sévigné.

L'ensemble de ces projets se fait évidemment en respectant et en conservant l'identité de notre ville. Vous remarquerez que ce sont des investissements conséquents, mais nécessaires pour l'avenir de notre ville et de ses habitants. Plus de fleurs, plus de nature, pour un budget toujours plus maîtrisé. Merci.

Monsieur le Maire — Merci. J'ai noté l'intervention de Madame BOUDJEMAÏ.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre à Madame KHATIM et en complément à Monsieur MILOTI. En effet, une part très importante – et Monsieur MANTEL l'a très bien indiqué lors de sa présentation du budget – est consacrée à l'éducation. C'est vrai que la partie bâimentaire est à l'honneur, puisque depuis 2014, force est de constater qu'il y a eu une évolution, du point de vue des effectifs. Il ne faut pas oublier qu'en 2015, c'était un peu à marche forcée, puisqu'on avait une carte scolaire qui nous est arrivée et qui nous a contraints à certes ouvrir un bel équipement, qui est celui de Jean-de-La Fontaine, mais avec des conséquences qui nous ont été imposées à l'époque par une carte scolaire à marche forcée.

C'est vrai que la partie bâimentaire, notamment à Jean-de-La Fontaine, on l'a vue également à travers la création de George-Sand, celle de Florence-Arthaud, celle de l'école maternelle Baker, avec les requalifications de Malon et de Baker ; on le voit depuis peu à Tourville et prochainement sur l'école Centre. En tout cas, sur la feuille de

route qui nous a été donnée, d'un point de vue bâtiminaire, le mot d'ordre est justement de donner un équilibre pour nos effectifs et abaisser ces effectifs. Au démarrage, on était quand même sur 19 classes. Il y a un point très précis et très factuel : nous en sommes à 14, ce qui donne aussi la temporalité qui nous est donnée d'un point de vue bâtiminaire.

Au-delà du bâtiment – vous l'avez à juste titre très bien souligné, Madame KHATIM –, il y a aussi cet accompagnement des enfants. On est sur un PEDT 4 (projet éducatif de territoire) travaillé avec les différents services déconcentrés de l'État : à la fois la préfecture, l'Éducation nationale, à travers son inspection et sa direction académique, et la Caf. Monsieur MANTEL expliquait que c'est un partenaire financier non seulement sur le volet petite enfance, mais également sur le volet enfance. Il est des plus importants, et notamment sur le périscolaire. Vous avez souligné l'accompagnement de nos enfants sur le temps scolaire, mais en effet, il est tout aussi important de travailler toujours et encore sur le volet périscolaire. Vous pourrez en tout cas, d'un point de vue constructif, comme vous l'avez évoqué, travailler sur ces sujets pour justement pouvoir les mener. Un travail de fond est mené aussi avec nos agents, notamment en termes de formation et d'accompagnement, non pas uniquement pour l'animation, mais également pour nos agents Atsem, qui sont quand même une cheville ouvrière pour nos enfants, puisque c'est également un personnel qui est dévoué et que nous ne remercierons jamais assez. La hausse salariale qu'on évoquait en 012 le prouve, mais en tout cas elle est clairement justifiée. Nos animateurs également, nos agents d'entretien et de restauration, puisqu'on a des agents qui répondent présents pour un service public toujours important.

L'accompagnement de nos enfants, en effet, passe par cette cohorte, sur le bâtiminaire, mais également sur le fonctionnement de nos agents au quotidien. En tout cas, vous saurez toujours nous trouver au rendez-vous. C'est vrai que c'est un travail de phasage qui se fait dans le temps.

Pour les études, en effet, elles sont surveillées et non pas dirigées. On a mené en tout cas une expérimentation et j'espère vraiment qu'elle puisse être menée sur l'ensemble de la ville.

En tout cas, je vous remercie pour ces propos, qui ne font que renforcer notre volonté, toujours accrue, d'accompagner nos petits Livryens. Merci.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BOUDJEMAÏ. Monsieur MANTEL, vous voulez apporter des précisions au débat, ou des réponses peut-être plus techniques à Madame HODÉ ?

Monsieur MANTEL — Oui, Monsieur le Maire. Madame HODÉ, le PPI, ce n'est pas au budget, c'est au Rob, et il était dans le Rob. Donc reprenez le Rob, vous verrez le PPI. Il est avec.

Madame HODÉ — OK.

Monsieur MANTEL — Ça, c'est technique.

Votre alerte sur les produits énergétiques, etc., il faut savoir quand même que nous anticipons. Il faut savoir que les communes achètent leur électricité et leur gaz à des prix fixés un an à l'avance. Aujourd'hui, le gaz et l'électricité que nous allons consommer, nous les avons achetés l'année dernière. Donc il ne sera pas impacté par l'ensemble des sujets qui nous tiennent à cœur depuis quelques semaines. Effectivement, nous avons un décalage dans le risque, mais pour rappeler les propos de Monsieur CHASSAIN, nous sommes aujourd'hui dans une démarche de modernisation de notre éclairage public, avec un passage en LED, etc. Demandez ça à vos

Accusé de réception en préfecture
N° 193044-2126/07/2026-AL
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

investissements lourds qui sont faits aujourd'hui là-dessus. On pense effectivement récupérer cet investissement dans un premier temps.

Effectivement, mon cher Gérard, c'est une présentation où il faut que je présente, donc je n'ai que les chiffres en masse. Je vous rappelle – tu le sais très bien – que le rapport détaille l'ensemble de ces grandes masses plus finement. Mais si je commençais à présenter chiffre par chiffre, il me faudrait deux jours pour vous présenter l'ensemble du budget. On essaiera d'être un peu plus pédagogues, je dirais, en 2027, mais je retiens cette remarque.

Monsieur le Maire — Merci. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Merci pour ces précisions. Quand je dis : « marge de manœuvre », la géothermie, ce n'est pas pour 2026. Effectivement, sur l'énergie, vous avez peut-être maîtrisé, mais le contexte actuel fait qu'on risque d'avoir une hausse des taux d'emprunt. Le dernier article que je lisais était un peu inquiétant. Quand on emprunte 4 ou 5 millions, on peut se dire qu'on va réussir à maîtriser. Si on emprunte 18 millions, la hausse du taux d'emprunt a des conséquences importantes sur le budget. Hausse des taux, hausse de l'inflation aussi. Tout cela, j'espère bien que ça a été pris en compte, parce que sinon, on va être dans une situation intenable.

Je comprends bien qu'il faut absolument avoir des investissements. Je suis la première à dire qu'il faut préparer la ville aux besoins de demain. Simplement, quand je vois que le taux d'épargne brute, en 2025, il était à 8,86 %, il était sous le premier signe d'alerte, ce qui veut dire que c'est un risque. Vraiment, je le dis ce soir. Pour ceux qui ne sont pas au courant, je vais être très précise, parce que ce soir, je veux vraiment acter cette situation. Deux seuils d'alerte sont ici présentés :

- Le premier, à 10 %, correspond à un premier avertissement. La commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou bien totale d'épargne. On est passés l'année dernière sous ce seuil.
- Le second seuil d'alerte, à 7 %, représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage plus suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite. On est à 7,46 %.

Je ne souhaite pas qu'on se réveille avec la gueule de bois. Si l'année prochaine, on n'arrive pas à rétablir la situation, on peut avoir de super projets, ça, il n'y a pas de souci. On peut rêver. Tout ce que vous nous dites, c'est très bien. Mais si l'année prochaine, on n'a pas relevé la situation, on n'aura plus que nos yeux pour pleurer. Tous vos projets, on pourra leur dire au revoir. C'est simplement ce que j'essaie de vous faire comprendre. C'est très bien d'investir, c'est très bien de pouvoir faire plein de choses, mais il ne faut jamais oublier qu'en matière de finances publiques, il y a des règles à respecter.

On sait très bien que la seule solution, si on s'engage dans cette évolution négative, ce sera l'augmentation de la fiscalité locale. Soyons clairs : il n'y aura pas de dotation supplémentaire de l'État. Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Si on se retrouve dans une situation difficile, et on y est déjà, le seul moyen d'agir, ce sera une hausse massive de la taxe foncière. Je préfère le dire ce soir et avoir une bonne surprise l'année prochaine plutôt que... Maintenant, on est tous face à nos responsabilités. Il y a des choses à faire, c'est clair, mais je ne voudrais pas que, l'année prochaine, on se retrouve dans une situation difficile où on n'aura plus que nos yeux pour pleurer.

On multiplie les structures, c'est très bien, on multiplie les investissements, c'est très bien, mais je ne voudrais pas que l'année prochaine, on soit ici en train d'avoir la gueule

de bois et de se dire qu'on est obligés d'augmenter massivement les impôts et qu'il n'y a que la taxe foncière sur laquelle on peut agir. Soyons clairs. On l'a déjà fait en 2023, on a vu ce que cela a donné. Pour plein de Livryens, cela a été très dur à assumer, la hausse de 20 %. Je ne voudrais pas que, l'année prochaine, on soit dans la même situation. Dans ce cas-là, je pense qu'on met la tête sous l'eau de plein de foyers, des propriétaires. À Livry-Gargan, on sait très bien qu'il y a beaucoup de petits propriétaires. On n'est pas une ville riche avec des riches propriétaires.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. Merci pour toutes ces interventions qui ont pu avoir lieu ce soir. On a eu un débat d'orientations budgétaires. Madame HODÉ, vous y avez participé. Une bonne partie des élus n'a pas participé à ce débat d'orientations budgétaires. C'est vrai que ce budget est quelque chose de comptable, chiffrable et ainsi de suite. Les éléments que les personnes qui ont pu intervenir ce soir ont apportés sont dans un cadre plutôt général, comme dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Comme je l'ai évoqué dans un courrier envoyé aux élus de l'opposition et à chacun des groupes d'opposition, vous avez bien compris que pour les budgets à venir, nous travaillerons et nous instaurerons un dialogue constructif afin que vous soyez force de propositions lors de ces débats qui agrémentent le budget, afin de pouvoir d'ailleurs coconstruire ensemble dans un esprit constructif, que je souhaite et que j'ai évoqué lors de l'installation du Conseil municipal. C'est pour ça que je vous ai envoyé ce courrier-là à la suite et dans la préparation de cette séance du Conseil municipal.

Madame HODÉ, vous siégez depuis six ans, vous resiégez aujourd'hui. Je vais un peu paraphraser un des élus du Département, Daniel GUIRAUD. : quand on souhaite proposer et qu'on a un contre-budget, il faut proposer quelque chose. Parce que vous êtes alarmiste, vous présentez une situation mais vous ne proposez aucune solution ni un contre-budget permettant de dire : « Moi, j'aurais fait ça, j'aurais pris telle orientation, j'aurais pris telle ligne budgétaire, j'aurais réduit tel service, j'aurais changé tel service. » C'est ça qui est important dans une discussion budgétaire, c'est de pouvoir faire un contre-budget. Mon ami Daniel GUIRAUD le rappelle souvent, lors des débats sur le budget du Département, l'opposition est dans cet esprit-là. Donc excusez-moi de le paraphraser, mais on doit être dans cet esprit-là si vous voulez nous donner des intentions budgétaires claires et précises. Peut-être que vous le ferez l'année prochaine. Je souhaite que vous alliez dans ce sens-là l'année prochaine, suite au courrier que j'ai pu vous envoyer.

Monsieur PRUDHOMME, avec vous, c'était un peu dans le plan de voirie et le plan pluriannuel, comme le rappelait Monsieur MANTEL dans le débat d'orientations budgétaires. La voirie, c'est quand même, depuis 2020, un peu plus de 3 millions d'euros chaque année. Cela représente donc un poids d'investissement non négligeable. Cette année, d'ailleurs, c'est près de 3 millions d'euros également. Malheureusement, avec 3 millions d'euros, on ne fait que trois rues : le boulevard Schuman, la rue Lucien-Michard, et on a fait une partie de la rue de Vajours, notamment, cette année. Cela représente très peu, parce qu'avec 3 millions d'euros, on ne fait que trois rues. Cela représente un investissement non négligeable.

La place de la Libération que vous avez évoquée fait partie plutôt d'une voie départementale en termes de réfection, puisque cette voie est départementale. Même si nous avons l'objectif de travailler sur la Libération et notamment les bâtiments en péril, qui nécessiteront des projets de démolition et de reconstruction pour permettre de redonner une revitalisation à cette partie commerciale de la rue, notamment parce que ce sont des secteurs privés, des bâtiments privés et des propriétaires. Donc il faut travailler avec eux pour pouvoir faire changer des choses.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

J'ai pris toutes ces responsabilités avec beaucoup d'humilité depuis 2014. On fait toujours attention. On a mis en place un PLUi, un PLU en 2015. Il a été modifié en 2024 avec le territoire Grand Paris Grand Est tout en protégeant les zones pavillonnaires. Mais derrière, et vous le savez très bien, l'État impose aux communes de construire un certain nombre de logements par an, qui correspond à peu près à la territorialisation de l'offre de logements (250 logements par an) et, sur la loi SRU liée aux logements sociaux, à construire 240 logements sociaux sur la période triennale notamment. Dans les éléments apportés et que nous apportons à l'État chaque année, quand il vérifie la constructibilité, sachant que nous sommes à 23,9 % de logements sociaux sur la commune. Nous sommes dans ce cadre-là et dans le respect de la loi, à défaut, comme certaines villes aux alentours, soit de payer directement une pénalité, qui a été multipliée par quatre depuis 2017, soit de perdre le pouvoir de préemption ou le pouvoir d'instruction des permis de construire, comme certaines villes l'ont eu. Nous essayons de respecter ce cadre-là.

C'est vrai qu'il y a des zones constructibles sur Livry-Gargan, c'est le choix que nous avons fait, et des zones protégées en zone pavillonnaire. Nous essayons de travailler sur cette mixité sociale, au regard du nombre de demandeurs de logements, qui ne sont quand même pas négligeables sur la ville. Il y a à peu près 3 000 demandeurs de logements qui demandent Livry-Gargan. Il faut aussi répondre à cette urgence sociale du logement. Nous répondons aussi à une situation un peu nationale, qui est autour de l'aménagement, puisqu'il faudrait réfléchir à une politique plus d'aménagement territorial en France. Depuis 2020, il n'y a plus de ministre de l'Aménagement du territoire. Je pense que cela amène des situations au niveau local. On densifie beaucoup trop, je pense, dans certaines villes déjà bien densifiées, et on dépeuple surtout des villes et des villages en province. C'est sans doute une situation qui amène forcément une gestion de tensions, parfois, dans les villes déjà bien denses.

Nous sommes vigilants aussi sur le commerce. Les droits de préemption ont été mis en place, vous l'avez très bien rappelé, en 2015, avec la situation du commerce, la possibilité de préempter et de pouvoir trouver des acquéreurs par la suite. La Ville a fait des efforts dans la dernière mandature en préemptant trois commerces. Derrière, deux commerces aujourd'hui n'ont pas d'activité à défaut de pouvoir trouver un acquéreur qui puisse permettre d'être dans la diversité du secteur.

On récupérera notamment deux enjeux importants, qui sont liés à la compétence aménagement avec le territoire Grand Paris Grand Est, notamment sur le secteur de Chanzy, avec une étude qui a été lancée conjointement avec la Ville de Pavillons-sous-Bois et le territoire Grand Paris Grand Est sur comment on aménage et on réaménage le commerce de Chanzy. C'est une interrogation qui est venue pendant la campagne des élections municipales : comment on l'aménage, comment on requalifie aussi l'habitat ancien, comment on peut préempter et amener cette diversité commerciale sur Chanzy, avec une protection juridique notamment dans la procédure, pour éviter l'inflation qui pourrait être générée si des projets pouvaient partir notamment du fait qu'on ne maîtrise plus après le foncier.

Je sais que vous êtes attachés à la démocratie locale, et je vous le dis, cette instance ne fait partie d'une chambre d'enregistrement. On verra dans le règlement intérieur, peut-être, des points qui pourront être améliorés, notamment pour permettre que les élus de différentes sensibilités politiques puissent participer notamment au budget et au débat un peu plus pointilleux et peut-être plus dans les chiffres, notamment à travers une commission des finances spécifique budgétaire. On en débattrà dans quelques semaines à travers le règlement intérieur. Le Cesel et le conseil de quartier sont des instances civiques. À Livry-Gargan, le Cesel a fait déjà neuf rapports, qui sont à chaque fois suivis, avec notamment des réalisations du premier rapport à 80 % déjà, et un suivi qui, d'ailleurs, pourra faire l'objet d'une présentation en conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
193191800463-20260416-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

montrer le travail du Conseil économique, social et environnemental local ainsi que ses réalisations.

Sur la sécurité, des investissements sont réalisés en 2026 avec le développement de la vidéoprotection, comme cela a été rappelé. Je rappelle que, même s'il y a des débats parlementaires actuellement permettant éventuellement de renforcer les pouvoirs de police de la police municipale, notamment pour ce qui est lié aux narcotrafiquants, lié aux ventes notamment de cigarettes qui ont lieu en ce moment sur Chanzy et qui en effet amènent certaines situations qui sont, pour les Livryens, parfois insupportables, la police municipale ne peut pas tout faire. Elle répond à une obligation légale et elle agit aussi en fonction des officiers de police judiciaire du commissariat et du parquet, qui donnent suite ou pas aux interpellations d'individus. Je le rappelle suffisamment lors des réunions publiques, mais c'est vrai qu'il faut continuer à le rappeler. J'espère que peut-être qu'il y aura aussi l'extension de ces pouvoirs d'action et de police à travers les débats qui ont lieu au Parlement.

Sur la santé, qui n'est pas forcément directement une compétence Ville. C'est rappelé de manière très récurrente que c'est une compétence nationale, de l'État, qu'il doit répartir. La Ville n'est pas inactive puisque, derrière, on a un centre municipal de santé et on a pu mettre en place différentes actions – vous l'avez rappelé, Monsieur MANTEL. Il y a eu des périodes de congés, surtout de congés paternité, qui ont fait un peu fléchir l'activité en 2025, mais les personnes sont revenues suite à leur heureux événement. Des conventions ont été mises en place avec l'hôpital Le Raincy-Montfermeil notamment, et l'hôpital Robert-Ballanger pour attirer des spécialistes au sein du centre municipal de santé. Certaines spécialités qui sont fortement demandées, on peut les avoir. Même la CPTS, puisque chaque année, l'assemblée générale de la CPTS se tient et quand on demande, éventuellement, d'avoir un dermatologue, personne ne peut pondre un dermatologue en claquant des doigts. Les médecins et les personnes qui travaillent sur la CPTS savent très bien qu'un dermatologue est très difficile à trouver aujourd'hui. On le fait sans le dévaloriser. La CPTS a été valorisée en avril 2025 dans le magazine de la ville en expliquant ce qu'était une CPTS sur la ville et ce qu'elle permettait de mettre en place. On avait pu communiquer le numéro et le circuit qui permet aux Livryens de joindre le SAS, c'est-à-dire le numéro du 15, qui permet de joindre un médecin éventuellement dans le cadre d'une situation « d'urgence ». Il a d'ailleurs été rappelé, lors de la réunion seniors du mois de novembre, que nous avons une CPTS à Livry-Gargan. Il s'agit de travailler dans la même volonté et au bénéfice des habitants. Chaque année, normalement, nous tenons une réunion avec la directrice de la CPTS et les services de la Ville pour voir les actions à mener, comme nous avons pu le faire avec la présence de la CPTS lors d'Octobre rose chaque année, pour permettre qu'il y ait une visibilité de cette CPTS.

Donc on n'est pas fermés et, avec les moyens que nous avons sur la santé et que nous mettons en place, nous devons trouver les moyens d'agir et de permettre que les Livryens n'aient pas une rupture de soins sur le territoire.

Madame KHATIM, je suis dans la continuité des propos de Mme BOUDJEMAÏ. D'autres actions sont menées. Monsieur MILOTI a rappelé la maison de quartier Jacob, qui a été mise en place, avec aussi des objectifs d'accompagnement scolaire. D'ailleurs, même si certains critiquent aujourd'hui le classement de certains quartiers en politique de la ville. Sur le secteur Chanzy, c'était surtout pour répondre et accompagner la Ville conjointement avec la Ville de Pavillons-sous-Bois, pour passer le seuil d'habitants. La politique de la ville, sur le secteur de l'Église, elle permet de développer et d'accompagner des politiques, notamment l'accompagnement scolaire, le lien social, et d'être financée soit, comme nous le verrons tout à l'heure, par les bailleurs sociaux, soit par l'État pour enrichir nos politiques sur ce secteur-là. Elle permet de compléter des actions menées par la Ville ou de faire financer des actions menées par la Ville, et

d'éviter, ce que je disais souvent, de laisser une situation se dégrader complètement avant de pouvoir agir et intervenir.

Je pense que quand on est à la limite d'un seuil, il vaut mieux mettre des actions en amont avant, en effet, d'avoir la tête sous l'eau et d'être dans une crise sociale. En effet, le quartier de l'Église évolue avec un vieillissement de la population, des personnes seules qui y vivent, surtout des femmes, avec des situations parfois salariales ou de revenus très faibles, ou des familles monoparentales. Dans cette situation, ce contexte et ce secteur de l'Église avec des familles monoparentales liées à la situation du logement social, il y a un accompagnement aussi plus important des familles à mener. Je pense que cette situation de politique de la ville n'est pas un prisme négatif, mais plutôt une anticipation sur la dégradation.

Pour répondre un peu à Madame HODÉ, on a fait des investissements importants et ciblés pour préparer l'avenir, sur la rénovation énergétique, pour permettre de réduire les coûts de fonctionnement par la suite. En effet, on n'est pas à l'abri, dans quelques années, d'une baisse des dotations de l'État au regard des 3 500 milliards de dette que l'État devra un jour se demander comment résoudre et résorber cette dette. Peut-être que les collectivités en seront les premiers contributeurs. En effet, si on ne prépare pas l'avenir en réduisant nous-mêmes notre fonctionnement, on ne serait pas dans cette logique. C'est pour cela qu'on n'est pas dans l'immobilisme, mais on est plutôt acteurs pour préparer l'avenir avec cette rénovation énergétique, mais aussi un cadre de vie préservé qui fait aussi l'attrait de Livry-Gargan.

Les mots, en effet, pendant la campagne : « Sauvons Livry-Gargan ». Mais la ville est quand même attractive, et attractive parce qu'il y a des parcs et des espaces verts qui sont protégés, qui en font le fleuron de la ville. Les droits de mutation, en effet, ont sans doute diminué ces dernières années, du fait aussi d'une moindre activité immobilière, puisque beaucoup moins de permis de construire ont été délivrés ces dernières années. Donc forcément, derrière, il y a eu beaucoup moins de droits de mutation. Mais la ville est très attractive, puisqu'on fait partie des villes où les secundo accédants veulent venir s'installer, notamment en zone pavillonnaire pour son cadre de vie. Nous continuerons à mettre en place les actions nécessaires pour protéger ces zones pavillonnaires et pour permettre que la Ville reste toujours attractive. C'est, je pense, tous ensemble, dans l'unité du Conseil municipal, que nous agissons. C'est aussi pour répondre aux différentes lois, pour pouvoir répondre aussi quand on aménage les pistes cyclables et qu'on doit répondre aux lois de l'allergologue, qui nous oblige à aménager les rues avec des pistes cyclables et ainsi répondre aux exigences comme ce qui sera développé dès 2026, tout ce qui est de la loi liée à l'accessibilité, avec le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public, qui est exigé depuis 2005 pour les collectivités et qui, avec le plan et les études qui ont été mis en place en 2025, sera déployé dès 2026.

Voilà, mes chers collègues, un budget qui, en effet, est dans une volonté de pouvoir agir, préparer l'avenir et garder cette attractivité et cette oxygénation de notre ville. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de pouvoir voter les différentes délibérations qui s'y réfèrent, et notamment un point important – cela a été rappelé par certains collègues ici –, c'est qu'aujourd'hui, ce budget est voté sans hausse de la taxe foncière pour les Livryens et Livryennes, à part les +0,8 % qui ont été votés par le Parlement en début d'année 2026.

Monsieur MANTEL, je vous propose de procéder au vote de la délibération n° 6 sur le vote des taux de 2026 de fiscalité directe.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Monsieur le Maire — Merci pour cette belle unanimité.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-06.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-07 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – EXERCICE 2026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. MANTEL

Monsieur le Maire — Délibération n° 7, sur le vote du budget primitif. Monsieur MANTEL, je vous laisse la parole.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire.

Madame HODÉ — Excusez-moi, on fait aussi passer au vote l'amendement ou pas ?

Monsieur le Maire — Sur l'amendement, Madame HODÉ, excusez-moi, j'ai oublié cette petite phrase. Concernant l'amendement sur la retransmission, je propose que, puisque ça fait partie d'un règlement intérieur, on voie si, à l'issue de l'échange sur le règlement intérieur, nous proposerons cette proposition dans un budget supplémentaire notamment. D'ailleurs, c'est ce qui vous avait été répondu à la suite des commissions, il me semble. Monsieur MANTEL, je vous propose de faire voter.

Monsieur MANTEL — Très bien, Monsieur le Maire. La délibération n° 7 concernant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2026 : qui est contre ?

Monsieur le Maire — Deux contre, avec les pouvoirs.

Monsieur MANTEL — Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire — Trois abstentions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur MANTEL — Qui est pour ?

Monsieur le Maire — Avec les pouvoirs. Merci.

Monsieur MANTEL — Merci, mes chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-07 par :

– 33 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	CHONEAU Lise
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	BULUT David
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	DJABALI Sara
MANTEL Serge	BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine

– 4 voix contre :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

– 4 abstentions :

CHABANE Rima	PRUDHOMME Gérard	KHATIM Karima
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-08 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

M. MANTEL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier communal. La ville a adopté en 2022 la nomenclature budgétaire et comptable M57 et un règlement budgétaire et financier pour mise en œuvre au 1er janvier 2023. Le renouvellement de l'Assemblée délibérante est l'occasion de l'actualiser pour la nouvelle mandature.

La ville a adopté par délibération du 10 février 2022, pour le 1er janvier 2023, le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la nomenclature M57. Cette instruction M57 supposait l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est voté par son assemblée délibérante. Un RBF est donc propre à chaque collectivité, même s'il repose sur une base identique.

Au travers des éléments qu'il contient (budgétaires, organisationnels ou comptables), le RBF permet de décrire et faire connaître les procédures budgétaires et comptables de la collectivité aux élus et à l'ensemble des acteurs financiers ou non au sein de la collectivité, de rappeler les normes et principes comptables, de combler d'éventuels « vides juridiques » en matière d'autorisation d'engagement, de paiement et de crédits de paiements.

Il a été adopté le 24 novembre 2022 et le renouvellement de l'Assemblée offre une occasion d'actualiser diverses évolutions dans les pratiques budgétaires et comptables.

- 10 février 2022 : adoption de la nomenclature comptable M57 pour le 1er janvier 2023 ;
- 24 novembre 2022 : adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) avant le premier budget en M57 ;
- 21 mars 2026 : renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- 16 avril 2026 : adoption et actualisation du règlement budgétaire et financier (RBF) ;
- 16 avril 2026 : vote du Budget Primitif 2026.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'adopter le règlement budgétaire et financier communal.

Monsieur le Maire — On passe ensuite à l'adoption du règlement budgétaire et financier, budget principal de la Ville. Y a-t-il des questions ? Monsieur MANTEL, je vous laisse procéder au vote.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci, mes chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-04-08.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile

FABRIS Christophe
BOUSTEILA Leïla
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure
à PRUDHOMME Gérard

2026-04-09 : OCTROI DE GARANTIE A CERTAINES CREANCES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2026
--

M. MANTEL

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer la garantie à créanciers de l'Agence France Locale. La ville en est membre et doit renouveler chaque année la garantie que chaque collectivité actionnaire apporte aux créanciers de l'AFL, chacune pour le montant de son « portefeuille » de prêts souscrits auprès de l'AFL.

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- *l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;*
- *l'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.*

Il a été créé avec pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) qui détiennent la totalité du capital et qui contribuent, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement exclusif, à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

Garantie).

La Ville de Livry-Gargan a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 17 décembre 2015. À ce jour, la Ville possède 1 797 actions correspondant à 3 apports en capital pour 179 700 €. La bonne notation de la Ville au moment de l'adhésion lui a permis de s'inscrire dans le dispositif.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les Bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les Titres Éligibles).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Ville de Livry-Gargan qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, telle que, directement conclu auprès de l'AFL.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

La garantie doit être accordée avant de lancer la campagne de prêt 2026 auprès de l'AFL en particulier en tant qu'établissement prêteur pour lui permettre de répondre.

En période de défaut de liquidités ou de désengagement de certaines banques du marché des collectivités, l'AFL répond à ses actionnaires, ce qui permet de fiabiliser un accès aux emprunts.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider que la Garantie de la Commune de Livry-Gargan est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune de Livry-Gargan est autorisée à souscrire pendant l'année 2026 ;
 - La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Commune de Livry-Gargan pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
 - Si la Garantie est appelée, la Commune de Livry-Gargan s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jour ouvré ;
 - Le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.
- ✓ D'autoriser le Maire, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Commune de Livry-Gargan, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- ✓ D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire — La délibération 9 sur l'octroi de garantie à certaines créances de l'agence France Locale, année 2026. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur MANTEL, vous pouvez procéder au vote.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Merci, mes chers collègues.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-09.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-10 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR SPORTIF

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif, la Ville développe des partenariats visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives.

À ce titre, le dispositif « Sports à l'école » permet aux élèves de découvrir et pratiquer

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de réception en préfecture : 07/07/2026

différentes disciplines en temps scolaire, en lien avec les associations locales.

Cette démarche s'inscrit plus largement dans les actions conduites par la collectivité, notamment à travers les programmes « Sport Santé », destinés à promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée pour tous les publics.

Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions :

un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 793 000 € aux subventions associatives du secteur sportif.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives, en particulier dans le domaine sportif et culturel.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'attribuer un montant global de subventions de 793 000 € ;*
- ✓ *D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.*

Monsieur le Maire — Mes chers collègues, je vais laisser la parole à Monsieur CRALIS pour la présentation globale des différentes attributions de subventions pour l'année 2026 aux différentes associations. Par la suite, nous voterons délibération par délibération et avec, bien sûr, la question des déports qui sera faite à chaque délibération. C'est pour cela que nous nous posons par thème, pour éviter un problème de quorum éventuellement. Monsieur CRALIS, vous avez la parole.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur CRALIS — Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville. Dans un contexte économique et social en constante évolution, vous l'avez tous rappelé lors de vos échanges, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des difficultés actuelles, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne. L'attribution de subventions vise à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif, la Ville développe des partenariats visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles, citoyennes, environnementales, éducatives et sociales. À ce titre, pour exemple, le dispositif « Sport à l'école » permet aux élèves de découvrir et de pratiquer différentes disciplines en milieu scolaire en lien avec des associations locales. Cette démarche s'inscrit plus largement dans les actions conduites par la collectivité, notamment à travers le programme « Sport santé », destiné à promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée pour tous les publics. Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité. Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 euros, le paiement interviendra en deux fractions :

- un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération ;
- le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint, comme l'a rappelé Monsieur MANTEL – inflation, baisse des dotations, crise énergétique –, la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 832 790 euros aux subventions associatives, qui se répartissent comme suit :

- le secteur sportif, 793 000 euros ;
- la culture, 15 240 euros ;
- la citoyenneté, 3 300 euros ;
- l'environnement, 1 650 euros ;
- le social, 18 300 euros ;
- l'éducation, 1 300 euros.

L'attribution de ces subventions repose sur plusieurs critères :

- le rayonnement de l'association sur la ville ;
- sa gestion administrative et comptable ;
- sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;

- le développement de la pratique sportive féminine ;
- l'inclusion.

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant des éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver un montant global de subventions de 832 790 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur CRALIS. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame HODÉ. C'est avant le vote. Madame HODÉ ou Madame BOUSTEILA ? Madame BOUSTEILA, vous n'avez pas encore parlé. Allez-y.

Madame BOUSTEILA — Je voulais vous signaler que le groupe « La France insoumise », ce soir, s'abstiendra. Comme évoqué lors de la commission, le groupe « La France insoumise » maintiendra sa position, c'est-à-dire que cette abstention ne traduira évidemment pas un refus de soutien aux associations, mais la volonté de réaffirmer notre exigence de plus d'équité dans la répartition des subventions.

Sur un budget global de 832 790 euros, près de 793 000 euros sont consacrés au sport. Si nous reconnaissons pleinement l'importance du tissu associatif sportif, nous regrettons qu'une si grande part des financements lui soit attribuée, et ce depuis plusieurs années. Toutes les associations jouent partout un rôle essentiel dans la vie de notre commune. Elles contribuent à créer du lien, à dynamiser le territoire et à répondre aux besoins des Livryens et des Livryennes. Nous appelons à une répartition plus équilibrée et plus juste des subventions afin de soutenir l'ensemble des acteurs associatifs et de refléter la diversité des engagements locaux.

Monsieur le Maire — Merci. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je vais m'exprimer sur les six délibérations.

Monsieur le Maire — Oui, bien sûr.

Madame HODÉ — Et j'aurais tellement aimé les voter. Vraiment. J'aurais tellement aimé les voter parce que je reconnais bien le rôle des associations dans le lien social, mais je me dis : comment je fais quand je n'ai aucun élément pour savoir ? On a plus de 700 000 euros aux associations sportives, par exemple. Plus de 300 000 euros au handball. Encore une fois, je n'ai rien contre ces associations, mais comment puis-je décider sans avoir aucune information là-dessus ?

En plus, il y a beaucoup de baisses pour les subventions et il y en a qui me gênent énormément. Par exemple, la baisse pour les subventions du Secours catholique et du Secours populaire, qui passent de 3 000 euros à 2 000 euros. Je n'ai aucun élément. Je n'ai pas l'impression que la situation des gens précaires à Livry-Gargan se soit améliorée en 2026. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait moins de besoins dans ces domaines. Donc ça, déjà, je ne comprends pas, mais peut-être que je vais le comprendre tout à l'heure.

Par exemple, une association qui vient de se créer, Livry à vélo, qui perçoit 1 500 euros. OK. J'avais compris que pour les associations qui venaient de se créer, on attendait un peu de voir. Bon, c'est plus ça. Et en même temps, je vois 150 euros pour les Amis de la Poudrerie. Ils n'ont pas demandé non plus des sommes astronomiques, on aurait peut-être pu... Donc moi, j'ai beaucoup de mal à comprendre tout ça, les critères

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

d'attribution... Juste, *a priori*, on me dit que Haringey, qui a fait une demande de subvention, n'est pas dans la liste.

J'aurais tellement aimé voter pour, mais pour l'instant, je m'abstiens parce que je ne comprends pas tout ça.

Monsieur le Maire — Merci. Madame CHABANE.

Madame CHABANE — Je voulais juste poser une question, sachant que le hand a 300 000 euros de subvention. Pourquoi cette subvention ne peut-elle pas revenir plutôt aux associations qui en ont le plus besoin ?

Monsieur le Maire — Très bien. Madame MOULINAT-KERGOAT.

Madame MOULINAT-KERGOAT — Bonjour, chers collègues. Les associations constituent un des principaux poumons de la vie locale, et ce pour plusieurs raisons. Elles créent du lien social, par exemple. Elles permettent aux Livryens de se rencontrer. Elles permettent à toutes et tous de s'épanouir à travers une activité sportive, culturelle, citoyenne ou solidaire. Ces associations s'inscrivent en complémentarité de l'offre de la ville, comme le tissu associatif local. Pour un jeune ou un moins jeune, avoir une activité associative, c'est cultiver sa vie sociale, être membre du collectif, relever des défis, apprendre à se connaître, être plus curieux, trouver d'autres repères, rencontrer d'autres générations. Beaucoup de nos jeunes y trouvent, dans une autre sphère que l'école, une respiration, un chemin, des amis aussi.

La Ville encourage ces associations et est à leurs côtés en cas de difficulté. Elle a, par le passé, participé à hauteur de 4 500 euros à l'achat d'un four pour minibus pour qu'elle poursuive ses activités, comme elle a, en d'autres temps, soutenu un changement de mode de chauffage, ou d'autres associations, telles que la Danse ou le cercle d'escrime, suite à des difficultés administratives.

Les subventions que vient d'évoquer et d'exposer mon collègue Christophe CRALIS viennent épauler les associations dans leurs activités, en plus des prêts d'équipements et de matériels que la Ville prend déjà à sa charge. J'ai entendu, lors de nos commissions préparatoires, nos collègues de l'opposition parler de « récompense » lorsque nous évoquions les subventions. Je voudrais insister sur ce point : les subventions ne sont pas là pour récompenser les associations. Ce sont leurs petites et grandes victoires – je salue au passage les performances des danseurs au championnat de France –, mais aussi les progressions et les sourires de leurs membres qui sont leur récompense. La Ville se doit d'être aux côtés des associations, comme elle se doit d'être responsable. On ne peut pas reconduire indéfiniment les mêmes subventions sans récupérer l'ensemble des données.

Je rappelle en outre que l'on reçoit les associations qui nous demandent une contribution financière. Comme l'a évoqué mon collègue, la liste étudiée ce soir provient des demandes émanant des associations. La thématique ou le domaine d'intervention des associations n'est pas un critère discriminant. Il y a, très simplement, un besoin qui s'exprime lorsque les activités engagent des deniers publics. Nos services – dont je salue le travail fourni, et je pense notamment à Madame NOYER – ont tout étudié, main dans la main, avec de nombreuses associations, afin de voir très concrètement, entre leurs fonds en réserve, leurs activités, leurs déplacements et le personnel, le cas échéant, quel était le besoin réel. Ce n'est pas d'une tour d'ivoire que tout cela a été étudié, c'est sur le terrain, en regardant ensemble chaque détail avec un objectif : évaluer le besoin pour que la Ville soit un juste soutien, proportionné au regard de l'activité et des contraintes de chacun. Et je trouve cela juste, parce qu'autant je considère qu'il est important que les associations soient soutenues par la Ville, autant il

me paraîtrait très dangereux et inadapté qu'il s'agisse d'une perfusion qui distribue des liquidités à volonté.

Je soutiens pleinement la démarche qui a été celle de la municipalité et des services, en lien étroit avec nos associations locales, dont je salue l'effort conjoint d'analyse. Mesdames et Messieurs, les responsables associatifs, vous le savez, nous restons, avec les services et autour de Monsieur le Maire, à vos côtés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci, Madame MOULINAT-KERGOAT. Monsieur BARATTA, vous voulez intervenir ?

Monsieur BARATTA — Je ne savais pas que Madame MOULINAT-KERGOAT allait intervenir. Je la remercie pour tout ce qu'elle vient de dire. Je tenais, en tant qu'ancien conseiller délégué à la vie associative, à remercier Monsieur CRALIS et Monsieur le Maire, bien entendu, d'avoir pu maintenir ce niveau de subvention compte tenu du contexte économique difficile. Je tenais aussi à remercier le service des sports et Madame NOALLY qui ont pu échanger avec les associations pour parvenir à ce niveau de subvention. Je crois que jamais le dialogue n'a été rompu avec nos associations. Jamais. Depuis six ans, je vois qu'à chaque fois qu'ils ont demandé à me voir, cela a été fait. On a dialogué ensemble. J'espère que Monsieur CRALIS fera de même, et j'en suis convaincu. Je tenais juste à dire ces deux ou trois petits mots. Merci.

Monsieur le Maire — Merci. Madame KHATIM.

Madame KHATIM — J'ai une petite question. Je ne suis absolument pas choquée des 300 000 euros pour le sport étant qu'ils sont à un niveau plutôt élevé, au national, c'est même plutôt une fierté pour Livry-Gargan. Par contre, je voulais juste une précision sur le Secours populaire. La subvention de 3 000 euros qui est maintenant à la baisse à 2 000 euros, est-ce que c'est le Secours populaire qui a demandé 2 000 euros ou est-ce qu'on a revu à la baisse ce montant ?

Monsieur le Maire — Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Dans le document que vous nous avez fourni, il y avait : « Demande : 3 000 euros pour le Secours populaire et le Secours catholique, subvention : 2 000 euros ». Sauf s'il y a une explication apportée ce soir, sinon on peut tout à fait voter un amendement pour remettre à 3 000 euros les subventions de ces deux associations.

Monsieur le Maire — Monsieur BARATTA.

Monsieur BARATTA — Oui, mais dans ce cas-là, il faudrait renvoyer la délibération. Il faut juger, à partir de critères qui sont propres, de connaître tout simplement au niveau de l'enveloppe globale avec un montant à distribuer. C'est le travail qui a été fait en amont. Mais on ne peut pas discuter d'un amendement en disant : « On va donner 3 000 ».

Madame HODÉ — Ils ont demandé 3 000. Ils avaient 3 000. Ils ont demandé 3 000. On leur donne 2 000.

Monsieur le Maire — Attendez, Madame HODÉ. Tranquillement. Monsieur BARATTA, élu...

Madame HODÉ — Nous souhaitons avoir des explications. Voilà.

Monsieur le Maire — OK ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Madame HODÉ — OK.

Monsieur BARATTA — Tout va bien se passer. Simplement, le Secours populaire a effectivement demandé 3 000 euros initialement. On a pu discuter avant la fin de la mandature dernière avec eux, en sachant que 2 000 euros leur suffisaient à condition qu'on leur octroie un car en plus dans l'année, et c'est ce que nous allons faire. Donc je pense qu'on est tombés d'accord, après un dialogue riche.

Madame HODÉ — Et le Secours catholique ?

Monsieur le Maire — C'est la même chose pour le Secours catholique. Parce qu'on leur prête un car également, et deux cars pour aller à la mer l'été prochain.

Madame HODÉ — Ils sont au courant ?

Monsieur le Maire — Oui, ils sont au courant.

Madame HODÉ — Hum.

Monsieur le Maire — Si si.

Madame HODÉ — En tout cas, cet après-midi, ils ne l'étaient pas.

Monsieur le Maire — Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Je suis parfaitement d'accord avec ma collègue Madame HODÉ. C'est-à-dire qu'effectivement, pour les gens de Livry-Gargan, c'est à prendre ou à laisser. Donc, c'est tout à fait normal que les personnes qui ont des responsabilités, justement, dans le choix des subventions à attribuer le fassent en fonction des éléments d'un dossier.

Alors, puisqu'on semble partir sur des interrogations sur des bases nouvelles, ce qui est semble être le cas dans l'intervention de Madame HODÉ, c'est un manque de transparence. Donc, je suggère que, pour les années à venir, on fasse en sorte que l'attribution des subventions aux différentes associations soit effectivement plus accessible aux gens du délibérant.

Maintenant, on a évoqué la situation des associations sportives. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Maire, que je vais apprendre que, dans le monde sportif, il y a des grandes inégalités, que ce soit dans le sport à Livry-Gargan ou dans le sport dans le monde entier. C'est sûr qu'il vaut mieux faire du tennis ou du football que de l'escrime. Et encore, ce n'est l'escrime le plus mal loti.

Maintenant, avec l'association qui sollicite – ça, je ne le sais pas, parce que même quand j'étais en responsabilité, ce n'était pas mon domaine –, est-ce qu'il y a un dialogue, avec des associations, comme le handball, qui se font attribuer des sommes assez importantes ? Est-ce qu'il n'y a pas des possibilités de trouver des sponsors ? C'est peut-être déjà fait, vous allez me dire, mais peut-être d'en trouver un peu plus, ce qui permettrait d'alléger l'enveloppe globale que la Ville peut attribuer aux associations. On l'a évoqué tout à l'heure, sur le plan général du budget, les finances de la Ville ne sont pas un tiroir sans fond.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, simplement peut-être qu'on revoie, pour l'année prochaine, une modalité d'attribution des dossiers. Pour être clair, et aussi pour répondre à la question de Madame HODÉ, puisque j'ai des heures de vol dans cette assemblée, je lui rappellerai que, du temps de Monsieur CALMAT, c'était la même chose quand on était dans la minorité. L'enveloppe des subventions, c'était la même chose.

Accusé de réception en préfecture
0031436044-20240707-2026-016-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception en préfecture : 07/07/2026

laisser. Et si jamais on pouvait avoir un mouvement d'humeur, on vous répondait directement : " vous irez expliquer votre vote aux associations". Voilà. Donc c'est la continuité dans le changement.

Monsieur le Maire — Pour répondre à l'ensemble des interventions et pour être également dans la volonté, pas forcément de la continuité dans le changement, mais plutôt dans la demande qui est faite à chaque association, notamment dans l'exercice 2026, je remercie Monsieur BARATTA de l'exercice qui a été fait avec les services de la Ville, notamment en fin d'année 2025, pour rencontrer chaque association pour faire un point précis tant sur leurs dépenses, leurs recettes, leurs prévisions budgétaires, que l'analyse également des comptes financiers. Cela se poursuit avec Monsieur CRALIS maintenant, permettant d'avoir des rencontres avec les plus grosses associations sportives, sur leur suivi budgétaire et financier, ce qui permet d'avoir un contrôle précis. Et je le dis : les élus de tout bord peuvent en effet consulter les dossiers qui seront demandés par la Ville aux associations, avec un dossier complet et aussi les bilans qui sont effectués chaque mois avec certaines associations, qui ont les plus gros budgets notamment. L'administration se tient à votre disposition pour vous transmettre également les éléments consultables sur les subventions. D'ailleurs, dans ce cadre-là, chaque année, les associations qui ont été beaucoup plus larges que la subvention et la convention d'objectif, qui fait 23 000 euros, puisque dès 10 000 euros de subventions financières ou matérielles accordées à des associations, celles-ci signent une convention d'objectif, permettant de fixer un cadre dans la gestion, mais aussi dans la pratique et l'objet de l'association.

Enfin, sur les partenaires financiers qui pourraient faire réduire les subventions municipales, aujourd'hui, dans le contexte économique que nous connaissons, et bien sûr dans le respect des procédures de marché public, il est contraint de trouver des partenaires privés qui permettraient de financer des associations. On n'est plus à la fleur où, à certains moments, on avait beaucoup de partenaires privés. Même des acteurs locaux et des enseignes locales ne subventionnent même plus, ou sont restreints à subventionner les associations. Elles préfèrent donner par d'autres moyens, notamment avec des aides logistiques plutôt, pour l'organisation d'événements ou de tournois, plutôt que des aides financières. Voilà aussi où on en est aujourd'hui dans le contexte économique, financier ou juridique pour le financement par des partenaires privés.

Mes chers collègues, je vous propose de voter sur ces différentes délibérations. Je propose à Monsieur CRALIS de voter la délibération 10, avec le déport de Monsieur KITOUNE et de moi-même. Monsieur KITOUNE et moi-même ne voterons pas part pour la délibération 10. Vous pouvez faire voter la délibération 10, Monsieur CRALIS.

Monsieur CRALIS — Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire — Deux abstentions.

Monsieur CRALIS — Qui est pour ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-10 par :

– **35 voix pour :**

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

BARATTA Jean-Pierre

MOULINAT-KERGOAT

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

MONIER Annick

GAMEIRO Odile

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

FABRIS Christophe

CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
KHATIM Karima
LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
FONTENOY Jean-Luc

ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHABANE Rima

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à PRUDHOMME Gérard

CHONEAU Lise
BULUT David
BORDES Roselyne
PRUDHOMME Gérard

– **4 abstentions :**

BOUSTEILA Leïla

HODÉ Marie-Laure

SARDI Mustafa

à BOUSTEILA Leïla

OUACHIKH Nabila

à HODÉ Marie-Laure

– **2 ne prennent pas part au vote :**

MARTIN Pierre-Yves

KITOUNE Mokrane

2026-04-11 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE LA CULTURE

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif, la Ville développe des partenariats visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités culturelles. Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire. Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions : un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 15 240 € aux subventions associatives du secteur de la culture.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives, en particulier dans le domaine culturel.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'attribuer un montant global de subventions de 15 240 € ;*
- ✓ *D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.*

Monsieur le Maire — Délibération 11, sur le secteur de la culture, avec le déport de Madame MAUROBET. Madame MAUROBET ne votera pas.

Monsieur CRALIS — Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-11 par :

– 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	CHONEAU Lise
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	BULUT David
FOURNIER Marine	MANTEL Serge	GAMEIRO Odile
DJABALI Sara	BORDES Roselyne	PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima	CHABANE Rima	

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

– 4 abstentions :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

– 1 ne prend pas part au vote :

MAUROBET Catherine

2026-04-12 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE LA CITOYENNETE

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Les associations contribuent à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions : un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 3 300 € aux subventions associatives du secteur de la citoyenneté.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- ✓ D'attribuer un montant global de subventions de 3 300 € ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.

Monsieur le Maire — Attribution des subventions d'associations du secteur de la citoyenneté, avec un déport de Monsieur MANTEL. Vous pouvez procéder au vote.

Monsieur CRALIS — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-12 par :

– 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	CHONEAU Lise
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	BULUT David
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	GAMEIRO Odile
DJABALI Sara	BORDES Roselyne	PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima	CHABANE Rima	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

– 4 abstentions :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

– 1 ne prend pas part au vote :

MANTEL Serge

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions : un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 1 650 € aux subventions associatives du secteur de l'environnement.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'attribuer un montant global de subventions de 1 650 € ;*
- ✓ *D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.*

Monsieur le Maire — Attribution des subventions de l'association du secteur environnement. Nous avons plusieurs déports, de Monsieur CARON.

Madame HODE — Il est à l'environnement.

Monsieur le Maire — Pardon. Social.

Madame HODE — Non, environnement.

Monsieur le Maire — Environnement, pardon. Pas de déport. Monsieur CRALIS, vous pouvez faire voter l'environnement.

Monsieur CRALIS — D'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-13 par :

– 37 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	CHONEAU Lise
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	BULUT David
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	GAMEIRO Odile
DJABALI Sara	BORDES Roselyne	PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima	CHABANE Rima	MANTEL Serge

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

– 4 abstentions :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions : un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 18 300 € aux subventions associatives du secteur social.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'attribuer un montant global de subventions de 18 300 € ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations

Monsieur le Maire — La 14, sur le social, avec les déports de Monsieur CARON, Madame MAIDOU et Madame OUACHIKH.

Monsieur CRALIS — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-14 par :

– 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	DAHANY Latifa	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CRALIS Christophe	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	FRISON-BRUNO Nikita	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	MONIER Annick	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	ATTARD Gérard	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	MAUROBET Catherine	CHONEAU Lise
CHASSAIN Clément	BORDES Roselyne	BULUT David
FOURNIER Marine	CHABANE Rima	GAMEIRO Odile
DJABALI Sara	MANTEL Serge	PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima		

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

– 3 abstentions :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla

– 3 ne prennent pas part au vote :

CARON Sabri	MAIDOU Mélissa
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

2026-04-15 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR EDUCATION

M. CRALIS

La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement au côté des associations livryennes.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire.

Les associations contribuent également à l'animation du territoire par leur participation aux manifestations organisées par la collectivité.

Les subventions attribuées feront l'objet d'un versement après que la délibération correspondante sera devenue exécutoire.

Pour les aides d'un montant supérieur à 10 000 €, le paiement interviendra en deux fractions : un premier versement dès l'entrée en vigueur de la délibération, puis le solde au cours du mois de septembre.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 1 300 € aux subventions associatives du secteur de l'Education.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville ;*
- *Sa gestion administrative et comptable ;*
- *Sa capacité à innover et à proposer de nouvelles actions ;*
- *Le développement de la pratique sportive féminine et de l'inclusion.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

- ✓ D'attribuer un montant global de subventions de 1 300 € ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.

Monsieur le Maire — Et la n° 15, sur l'attribution des subventions d'associations du secteur de l'éducation. Il n'y a aucun déport. Monsieur CRALIS, vous pouvez faire voter.

Monsieur CRALIS — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-15 par :

– 37 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	GAMEIRO Odile
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	BORDES Roselyne

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCHEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

– 4 abstentions :

BOUSTEILA Leïla	HODÉ Marie-Laure
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure

2026-04-16 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MECENAT A CONCLURE AVEC QUADRATURE RESTAURATION

M. AIDOU DI

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mécénat à conclure avec la société Quadrature Restauration.

L'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière donne une définition du mécénat : "Le mécénat est un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice

d'activités présentant un intérêt général. »

La notion d'intérêt général suppose une absence de lucrativité, une gestion désintéressée et une absence de fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes.

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice de projets d'intérêt général portés notamment par les collectivités territoriales.

Les entreprises mécènes se trouvent, quant à elles, valorisées par leur contribution au développement de projets d'intérêt général.

C'est également un cadre d'expression pour leur politique de responsabilité sociale (la responsabilité sociale est : l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes).

Il existe plusieurs types de mécénats :

- Financiers ;*
- En nature ;*
- De compétences.*

Dans le cadre du projet Olympiades intercommunales des accueils de loisirs du 17 juin prochain, la Ville souhaite recourir au mécénat car il s'agit bien d'une action d'intérêt général (non lucrative, désintéressée et étendue aux 14 villes de l'Établissement public territorial).

Ce mécénat aura pour objectif la fourniture des pique-niques et goûters qui seront distribués aux enfants participant à cet évènement.

Il s'agit donc d'un mécénat en nature.

D'une part, lors des dernières Olympiades inter accueil de loisirs qui se sont tenues le 19 juin 2024 et le 18 juin 2025, une convention de Mécénat avait déjà été signée avec la société « Quadrature Restauration ».

D'autre part, concernant les courses Ela (Association européenne contre les leucodystrophies) organisées début juin par les écoles élémentaires de la ville, la Ville souhaite recourir au mécénat car il s'agit bien d'une action d'intérêt général (non lucrative, désintéressée et étendue aux écoles élémentaires de la ville).

Ce nouveau mécénat aura pour objectif la fourniture collations, type jus de fruits individuels et biscuits secs, qui seront distribués aux enfants participants à cet évènement.

La société « Quadrature Restauration » s'est déclarée favorable et enthousiaste à la mise en place d'un nouveau mécénat en nature avec la Ville pour couvrir ces deux manifestations.

La Ville souhaite établir une convention de mécénat en nature avec la société « Quadrature Restauration ».

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Cette convention définit les modalités d'exercice du mécénat dans le cadre des manifestations des Olympiades intercommunales des accueils de loisirs et des Courses Ela.

Elle précise que le mécène prendra à sa charge l'achat de repas type pique-nique, de goûters et de bouteilles d'eau ou jus de fruits et biscuits secs dans le cadre de ces événements.

En contrepartie, la Ville s'engage à faire mention de l'implication de la société Quadrature

Restauration dans le projet de Ville, sur les supports de communication lui appartenant et visant à faire la promotion de cette manifestation.

Les parties conviennent que cette participation se fera dans la limite d'un montant de 5.000,00 euros HT.

S'agissant d'un acte de mécénat, la société Quadrature Restauration pourra bénéficier d'une déduction fiscale correspondant à son don, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Les dons perçus au titre du mécénat seront isolés au sein de la comptabilité de la Collectivité.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver les termes de la convention de mécénat à conclure avec la société « Quadrature Restauration » ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, tout document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Monsieur le Maire — Approbation de la convention de partenariat à conclure avec le Quadrature Restauration. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire — C'est pour un bel événement qui se déroulera – Livry-Gargan est à l'initiative – le mercredi 17 juin, et qui permettra notamment d'avoir une rencontre sportive entre les accueils de loisirs des différentes villes du territoire Grand Paris Grand Est. C'est donc un bel événement qui se déroulera au terrain des sports Alfred-Marcel-Vincent. Dans le cadre de ce partenariat, nous accueillons cet événement en fournissant notamment la restauration pour plus de 1 000 enfants ce jour-là.

Tout le monde a voté, il me semble. Il n'y a pas d'objection ?

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-16.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

BARATTA Jean-Pierre

MOULINAT-KERGOAT

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

MONIER Annick

ATTARD Gérard

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

FABRIS Christophe

Accusé de réception en préfecture
06-19-00141-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile

CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure
à PRUDHOMME Gérard

2026-04-17 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TODOS JUNTOS EN SOUTIEN AU PORTUGAL SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPETE KRISTIN
--

Mme CHONEAU

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Todos Juntos France – TJF afin de soutenir leurs actions pour faire face à la crise humanitaire au Portugal après le passage de la tempête Kristin.

La tempête Kristin s'est abattue sur le Portugal dans la nuit du 28 au 29 janvier 2026, frappant particulièrement les villes du centre du pays telles que Figueira da Foz, Pombal et Leiria.

Elle a provoqué des inondations, des glissements de terrain et de graves dommages aux infrastructures, entraînant des coupures d'électricité, d'eau et de communications, ainsi que des besoins urgents pour la population locale.

Face à cette catastrophe naturelle, l'association Todos Juntos France – TJF, créée officiellement en 2023 mais active depuis 2020 dans l'aide aux populations vulnérables, a rapidement mobilisé ses membres et ses partenaires pour apporter une assistance humanitaire directe.

L'objectif de la subvention est de permettre à Todos Juntos France – TJF de poursuivre et d'amplifier ses actions d'aide d'urgence, en fournissant notamment : bâches et tuiles pour les toitures, matériel de construction, groupes électrogènes, outils et produits essentiels aux sinistrés.

Afin de répondre efficacement aux besoins urgents des victimes de la tempête Kristin, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à Todos Juntos France – TJF.

Depuis le 9 février 2026, l'association a déjà envoyé 3 camions semi-remorques, représentant plus de 75 tonnes de produits, incluant 400 bâches, 400 rouleaux de cordes, des palettes de vêtements, de l'outillage et un groupe électrogène.

Reception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

L'association peut continuer à expédier jusqu'à deux camions par semaine vers les villes touchées.

Pour cette opération spécifique, Todos Juntos France – TJF s'engage à :

- *Allouer les ressources aux besoins prioritaires identifiés sur le terrain, en coordination avec les acteurs locaux portugais.*
- *Intervenir rapidement pour répondre aux besoins immédiats des sinistrés (nourriture, abris temporaires, matériel de réparation des habitations).*
- *Assurer un suivi transparent de l'utilisation des fonds et communiquer régulièrement sur l'impact de l'aide fournie.*

La Ville veillera à ce que la subvention soit utilisée de manière optimale, conformément aux objectifs définis.

Attribution d'une subvention de 1 500 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association Todos Juntos France – TJF afin de soutenir leurs actions pour faire face à la crise humanitaire au Portugal après le passage de la tempête Kristin.*
- ✓ *De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.*

Monsieur le Maire — Et je vais donner la parole à Madame CHONEAU pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Todos Juntos en soutien au Portugal suite au passage de la tempête Kristin.

Madame CHONEAU — Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Todos Juntos France. Suite au passage de la tempête Kristin fin janvier 2016, plusieurs villes du centre du Portugal ont été fortement touchées, provoquant d'importants dégâts matériels ainsi que des besoins urgents pour les populations. Face à cette situation, l'association Todos Juntos France s'est rapidement mobilisée en organisant l'acheminement de matériels de première nécessité.

La subvention proposée est de 1 500 euros permettra de soutenir et de construire ces actions d'urgence, notamment en matière de réparation des habitations et de fourniture d'équipements essentiels. Cette initiative s'inscrit dans les liens forts qui unissent Livry-Gargan et le Portugal. Elle est soutenue par le tissu associatif local, notamment par l'association portugaise Ascop Cravos Dourados de Livry-Gargan, qui a rejoint cette action d'aide aux victimes aux côtés de Todos Juntos France.

Cette mobilisation illustre la richesse et l'engagement du tissu associatif local, capable de se rassembler et d'agir collectivement dans des moments de crise. À travers cette délibération, la Ville de Livry-Gargan, en tant que ville européenne, réaffirme son engagement en faveur de la solidarité et du soutien aux mobilisations du tissu associatif local.

Monsieur le Maire — Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Vous pouvez procéder au vote, Madame CHONEAU.

Madame CHONEAU — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-17.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Méliissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCHEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-18 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT D'UN PROJET PEDAGOGIQUE RELATIF A LA LAÏCITE ET A LA CITOYENNETE – ÉCOLE ELEMENTAIRE BELLEVUE

Mme BOUDJEMAÏ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Bellevue afin de contribuer à la réalisation du projet « Devenir citoyen ».

Dans le cadre des programmes scolaires des écoles élémentaires, les enfants doivent apprendre ce qu'est la Laïcité.

La laïcité est un principe important en France qui permet à tous de vivre ensemble dans le respect.

Elle signifie que chacun est libre de croire en une religion ou de ne pas croire. Personne ne peut obliger quelqu'un à penser comme lui.

À l'école publique, la laïcité veut dire que tous les élèves sont égaux et que l'école ne favorise aucune religion. L'école est un lieu pour apprendre, réfléchir et partager, où chacun doit respecter les autres.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

C'est dans cette optique que les enseignants de l'école Bellevue ont souhaité conduire ce projet.

Programme du projet :

- 1^{ère} séance : visite « Tous citoyens », au Panthéon (durée : 2h00) ;
- 2^{ème} séance : parcours-découverte « Libres et égaux », au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (durée : 2h00) ;
- 3^{ème} séance : visite guidée « Cultures en partage », à l'Institut du monde arabe (durée : 1 h 30).

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 184 € à la coopérative de l'école élémentaire Bellevue au titre du projet sur le thème de la laïcité « Devenir Citoyen ».

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 184 € à la coopérative de l'école élémentaire Bellevue afin de participer aux frais de financement du projet sur le thème de la laïcité « Devenir Citoyen » ;
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire — Madame BOUDJEMAÏ, je vous laisse présenter, de manière conjointe, les délibérations 18, 19, 20, 21 et 22, qui ont le même objectif. Après, nous délibérerons, bien sûr, délibération par délibération.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. En effet, dans la continuité de la commission qui s'est tenue, nous avons présenté différents projets exceptionnels de différentes écoles de la ville. Qui dit « projets exceptionnels », dit également « subventions exceptionnelles ». C'est vraiment dans la continuité des échanges que nous avons pu mener et qui traduit par des faits réels l'accompagnement de nos petits Livryens, et particulièrement dans les écoles élémentaires de la ville. Si vous voulez bien, chers collègues, je vais vous présenter les cinq délibérations de façon globale. Ensuite, nous pourrons procéder aux différents votes de chacune des délibérations.

La première concerne un projet pédagogique relatif à l'école Bellevue élémentaire. C'est un projet porté sur la laïcité et notamment la connaissance des différents cultes, mais également tout ce qui peut regarder à travers de ces cultes à travers les trois religions du monothéisme : la chrétienté, l'islam et également le judaïsme. Il est donné à cet enseignant de pouvoir travailler ces différents aspects, et le bien-vivre ensemble et la laïcité, et surtout ce que ça traduit sur le bien-vivre dans une république en tout cas sereine. L'enseignant nous a demandé trois sorties, dont une au Panthéon, une au musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, et enfin une à l'Institut du monde arabe.

Le second projet est relatif à l'école Benoît-Malon élémentaire. Il concernera deux classes de CM2 et le devoir de mémoire, ô combien important sur la ville et ô combien présent depuis différentes années. Je salue Monsieur MANTEL, puisqu'il participe notamment, à travers une des associations de la ville, à ce travail de mémoire, mais également aux côtés des autres associations et des enseignants. Il sera donné à cette école, à travers ces deux classes, de pouvoir aller en Normandie sur un sujet autour du débarquement et de la Résistance. Il est prévu également de partir courant mai-juin en Normandie. Il nous est donné, à travers cette délibération, de pouvoir les soutenir également financièrement.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Troisième délibération, la n° 20. Il s'agit de l'école Bayard élémentaire. Il s'agit de travailler les outils numériques, et plus précisément de pouvoir les accompagner au Futuroscope de Poitiers, à travers notamment des aspects autour de la Terre, des planètes et de l'espace, ô combien importants sur ces volets travaillés par les deux enseignantes de cette école.

La délibération 21 concerne également le même projet en termes de lieu, pas forcément les mêmes dates, mais il concernera cinq classes de l'école Joséphine-Baker élémentaire. Le travail est plutôt donné autour des mathématiques, des arts visuels et également du français, alliant également autonomie de l'enfant de façon individuelle et collective, mais également réflexion sur différents projets menés tout au long de l'année et au Futuroscope, donné comme un lieu de projet.

Enfin, la dernière délibération, la n° 22, est un projet pédagogique plutôt de type équestre. Il concernera l'école Danton, plus exactement deux classes du cycle 3, donc CM1-CM2. Il sera donc donné à cette école de pouvoir travailler le sujet des équidés, et notamment des activités culturelles, sportives et en sciences naturelles, pour pouvoir justement se déplacer dans l'Yonne, plus précisément dans la ville d'Épineau-les-Voves. Il nous est également demandé de pouvoir délibérer et de pouvoir les soutenir financièrement. D'un point de vue factuel et financier, concernant l'école Danton, il nous est demandé d'allouer une subvention de 184 euros.

Puis-je me permettre de procéder au vote, Monsieur le Maire ? Y a-t-il des questions, des observations ?

Monsieur le Maire — Y a-t-il une question sur ces différentes délibérations ? Non. Alors, Madame BOUDJEMAÏ, je vous propose de faire d'abord la 18.

Madame BOUDJEMAÏ — D'accord. Pour la délibération 18, pour l'école Bellevue élémentaire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Merci, chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-18.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
FRISON-BRUNO Nikita
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
BOUSTEILA Leïla
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
SARDI Mustafa

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à BOUSTEILA Leïla

OUACHIKH Nabila
FONTENOY Jean-Luc

à HODÉ Marie-Laure
à PRUDHOMME Gérard

**2026-04-19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE
AU PROJET DE CLASSE DEVOIR DE MEMOIRE EN NORMANDIE POUR L'ECOLE
ELEMENTAIRE BENOIT-MALON**

Mme BOUDJEMAÏ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Benoît Malon afin de contribuer à la réalisation du projet "Devoir de mémoire en Normandie ».

Dans le cadre du programme de CM2, les élèves étudient les guerres mondiales.

Afin de rendre concret le chapitre ayant trait à la seconde guerre mondiale, les enseignants ont souhaité organiser un séjour sur les traces du débarquement en Normandie.

Le séjour est composé de 52 enfants des classes de CM2.

Option 1 – Sur les traces du Débarquement (Normandie) Durée : 2 jours / 1 nuit Lieux : Caen, Arromanches-les-Bains, Colleville-sur-Mer, Omaha Beach.
Objectif spécifique : comprendre le rôle du Débarquement dans la Libération de la France.

Option 2 – Sur les traces de la Résistance (Vercors) Durée : 5 jours / 4 nuits Lieux : Vassieux-en-Vercors, La Chapelle-en-Vercors, grotte de la Luire, col de la Chau.
Objectif spécifique : découvrir la Résistance française et les valeurs de courage et de solidarité. Points forts : Séjour long favorisant la cohésion et l'autonomie. Approche vivante et concrète de la Résistance. Immersion dans un environnement naturel remarquable.

Option 3 – Normandie, mémoire et liberté (5 jours / 4 nuits) Durée : 5 jours / 4 nuits Lieux : Caen, Arromanches-les-Bains, Omaha Beach, Colleville-sur-Mer, Sainte-Mère-Église, Bayeux, Pointe du Hoc.
Objectif spécifique : approfondir la compréhension de la Seconde Guerre mondiale à travers la découverte des lieux majeurs du Débarquement et de la Libération. Points forts : Approche complète : Débarquement, Résistance, Libération, mémoire et paix. Activités variées (musées, ateliers, carnets de bord, expression artistique). Séjour long favorisant cohésion, autonomie et approfondissement historique.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 300 € à la coopérative de l'école élémentaire Benoît Malon pour participer au financement du projet "Devoir de mémoire en Normandie ».

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1300 € à la coopérative de l'école élémentaire Benoît Malon afin de participer aux frais de financement du

Accusé de réception en préfecture
093-219300484-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- projet « Devoir de mémoire en Normandie ».
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Madame BOUDJEMAÏ — Pour la n° 19, Benoît-Malon élémentaire. Il nous est demandé une subvention de 1 300 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Merci, chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-19.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-20 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU PROJET DE CLASSE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DU FUTUROSCOPE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BAYARD

Mme BOUDJEMAÏ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Bayard afin de contribuer à la réalisation du projet « les nouvelles technologies du Futuroscope ».

Dans le cadre des programmes scolaires des écoles élémentaires, les enfants doivent apprendre à : être autonomes, vivre ensemble, maîtriser et partager les savoirs et s'ouvrir au monde.

L'expérience de départ pour ce projet constitue pour les élèves l'occasion de développer ces compétences.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

C'est dans cette optique que les enseignants de l'école Bayard élémentaire ont souhaité conduire ce projet.

Les objectifs de ce projet ont pour but les thèmes suivants :

- Activité de la Terre ;
- Mouvement des planètes dans l'espace ;
- Repérage dans l'espace ;
- Respect des autres dans la diversité ;
- Sensibilisation à l'environnement.

Programme du séjour :

1^{er} jour, 7 avril :

- ✓ Départ en TGV – gare de Montparnasse.
- ✓ Arrivée au Futuroscope et installation à l'hébergement.
- ✓ Déjeuner (pique-nique).
- ✓ Activités selon le groupe : Chasseurs de tornades – Objectif Mars – L'extraordinaire voyage – Antarctica – Chocs cosmiques – Dans les yeux de Thomas Pesquet.
- ✓ Dîner au parc du Futuroscope.
- ✓ Soirée spectacle.

2^{ème} jour, 8 avril :

- Petit-déjeuner à l'hébergement.
- Atelier : Les Yeux Grands Fermés
- Déjeuner (Pique-nique).
- Activités selon le groupe : Chasseurs de tornades – Objectif Mars – L'extraordinaire voyage – Antarctica – Chocs cosmiques – Dans les yeux de Thomas Pesquet.
- Dîner et soirée à l'hébergement.

3^{ème} jour, 9 avril :

- Petit-déjeuner à l'hébergement.
- Activités selon le groupe : Chasseurs de tornades – Objectif Mars – L'extraordinaire voyage – Antarctica – Chocs cosmiques – Dans les yeux de Thomas Pesquet.
- Départ en TGV.
- Arrivée – gare de Montparnasse.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la coopérative de l'école élémentaire Bayard pour participer au financement du projet « les nouvelles technologies du Futuroscope ».

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à la coopérative de l'école élémentaire Bayard afin de participer aux frais de financement du projet « Les nouvelles technologies du Futuroscope » ;
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Madame BOUDJEMAÏ — Délibération n° 20, école Bayard élémentaire. Il nous a été demandé une subvention de 1 500 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve à la l'unanimité la délibération n°2026-04-20.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-21 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU PROJET DE CLASSE DECOUVERTE FUTUROSCOPE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOSEPHINE-BAKER

Mme BOUDJEMAÏ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Joséphine Baker afin de contribuer à la réalisation du projet « Futuroscope ».

Dans le cadre des programmes scolaires des écoles élémentaires, les enfants doivent apprendre à : être autonomes, vivre ensemble, maîtriser et partager les savoirs et s'ouvrir au monde.

L'expérience de départ pour ce projet constitue pour les élèves l'occasion de développer ces compétences.

C'est dans cette optique que les enseignants de l'école Joséphine Baker élémentaire ont souhaité conduire ce projet.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Programme du séjour :

- Mercredi 20 mai 2026 :
- Jeudi 21 mai 2026 :
- Vendredi 22 mai 2026 :

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1300 € à la coopérative de l'école élémentaire Joséphine Baker pour participer au financement du projet « Futuroscope ».

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ De décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1300 € à la coopérative de l'école élémentaire Joséphine Baker afin de participer aux frais de financement du projet « Futuroscope » ;
- ✓ De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Madame BOUDJEMAÏ — Délibération n° 21, école Baker élémentaire, une demande de subvention de 1 300 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-21.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
FRISON-BRUNO Nikita
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
BOUSTEILA Leïla
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
HODÉ Marie-Laure

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure
à PRUDHOMME Gérard

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

2026-04-22 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU PROJET DE CLASSE DECOUVERTE EQUESTRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DANTON

Mme BOUDJEMAÏ

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Danton afin de contribuer à la réalisation du projet « Poneys des 4 saisons ».

Dans le cadre des programmes scolaires des écoles élémentaires, les enfants doivent apprendre à : être autonomes, vivre ensemble, maîtriser leurs émotions et prendre soin d'eux.

L'expérience de départ en classe de découverte constitue pour les élèves l'occasion de développer ces compétences.

Vivre en collectivité loin des parents leur permet de grandir et d'évoluer dans un environnement éloigné de leur quotidien.

La pratique de l'équitation sera le fil conducteur du séjour.

C'est dans cette optique que les enseignants de l'école Danton ont souhaité conduire ce projet.

Programme du séjour :

1^{er} jour, 8 juin:

- Séance d'équitation : classe A / Activité 1 : classe B.
- Activité 1 : classe A / Séance d'équitation : classe B.

2^{ème} jour, 9 juin :

- Activité 2 : classe A / Séance d'équitation : classe B.
- Séance d'équitation : classe A / Temps de classe : classe B.
- Temps de classe : classe A / Activité 2 : classe B.

3^{ème} jour, 10 juin :

- ✓ Séance d'équitation : classe A / Temps de classe : classe B.
- ✓ Activité 3 : classe A / Séance d'équitation : classe B.
- ✓ Temps de classe : classe A / Activité 3 : classe B.

4^{ème} jour, 11 juin :

- Activité 4 : classe A / Séance d'équitation : classe B.
- Séance d'équitation : classe A / Activité 4 : classe B.

5^{ème} jour, 12 juin :

- Activité 4 : classe A / Séance d'équitation : classe B.
- Séance d'équitation : classe A / Activité 4 : classe B.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1225 € à la coopérative de l'école élémentaire Danton pour participer au financement du projet « Poneys des 4 saisons ».

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *De décider d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1225 € à la coopérative de l'école élémentaire Danton afin de participer aux frais de financement du projet « Poneys des 4 saisons ».*
- ✓ *De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.*

Madame BOUDJEMAÏ — Délibération n° 22, école Danton, demande de subvention de 1 225 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci pour ces cinq votes à l'unanimité. Ils concerneront 319 élèves, pour une subvention totale de 5 509 euros pour l'ensemble de ces cinq écoles. Merci infiniment.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BOUDJEMAÏ pour cette présentation et pour ces votes obtenus pour l'ensemble des écoles de la ville.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-22.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-23 : ABROGATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA TARIFICATION POUR L'ENLEVEMENT DES DEPOTS D'ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS EN DEHORS DES PERIODES DE COLLECTE

M. BARATTA

Monsieur le Maire — Délibération n° 23, sur l'abrogation de la délibération relative à la tarification de l'enlèvement des dépôts d'ordures ménagères et déchets en dehors des périodes de collecte. Je propose à Monsieur BARATTA de présenter cette délibération.

Monsieur BARATTA — Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, l'EPT Grand Paris Grand Est prend en charge les dépôts dans le cadre des conditions normales de collecte. La municipalité a adopté une délibération n° 2023-02-20 le 16 février 2023 permettant d'imputer les moyens financiers et humains aux différents producteurs ou détenteurs de déchets en dehors des conditions normales de collecte.

Il est aujourd'hui nécessaire, après trois ans, de mettre à jour les frais engagés pour l'intervention des services municipaux. Le Conseil municipal, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, fixe un barème des tarifs sur la base des coûts humains et matériels que représentent les opérations d'élimination des déchets abandonnés. Je rappelle d'ailleurs que, pour l'année 2025, nous avons récolté 372 tonnes de déchets sauvages.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal d'abroger la délibération 2023-02-20 du 16 février 2023 relative à la tarification pour l'enlèvement des dépôts d'ordures ménagères et des déchets en dehors des périodes de collecte, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et de dire que Monsieur le Maire peut décider d'une nouvelle tarification en ce domaine.

Madame HODÉ, juste : vous m'aviez demandé les tarifs. Nous étions en cours d'élaboration. Ces tarifs seront communiqués à l'ensemble du Conseil.

Je voulais rajouter un petit mot. La délibération qui vous est soumise concerne un service essentiel, puisque c'est la propreté de notre ville. Ce service a un coût réel, en forte évolution ces dernières années, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des exigences environnementales. Les tarifs que nous avons proposés ne visent pas à générer un profit, mais simplement à couvrir le coût du service. C'est aussi un levier pour encourager des comportements responsables. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur BARATTA. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Comme d'hab'. Évidemment, j'aurais adoré voter cette délibération, puisque c'est une abrogation. *A priori*, j'étais plutôt partie pour voter. Sauf qu'en commission, on m'a expliqué qu'on abroge des tarifs décidés par le Conseil municipal, et qu'ensuite, c'est vous, Monsieur le Maire, qui allez décider des prochains tarifs. Là, je ne suis plus du tout d'accord. Où est le rôle du Conseil municipal, organe délibérant de la commune, si on lui retire ?

Vous dites vous-même que c'est important l'enlèvement des dépôts d'ordures, que c'est pour la Ville quelque chose de très important, et pour les Livryens, effectivement. Donc je ne vois pas pourquoi on retire au Conseil municipal le rôle de voter cette tarification. Je ne comprends pas l'intérêt. Vous nous dites en commission que c'est pour que ça aille plus vite. Honnêtement, on a des conseils municipaux très réguliers à Livry-Gargan. Je ne pense pas que ce soit impossible de réagir rapidement s'il y a des soucis.

Accusé de réception en préfecture
2026-04-20 06:07:16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

la tarification. Vous nous dites qu'il faut que le Conseil municipal soit le lieu du débat. On est tout à fait d'accord et on va tout faire pour que ce soit le lieu du débat. Il ne faut pas nous retirer des thèmes de débat aussi importants.

Je rappelle que, sur la tarification, il y a eu d'autres tarifications. Régulièrement, l'opposition a fait des remarques, elle a dit qu'il y avait une erreur. Je pense que ce n'est pas du tout un bon signe, en démocratie locale, de retirer une compétence à l'organe délibérant. Donc je voterai contre.

Et en plus, j'ai une question. Vous nous dites : 372 tonnes en 2025. Quelle somme a été récupérée par la Ville ? Ça m'intéresse.

Monsieur le Maire — C'est lors du précédent conseil municipal qu'il y a eu une délégation de compétence au maire. Cette compétence au maire a été listée pour permettre de donner le pouvoir au maire et que derrière, comme dans les communications du maire que je vous présente à chaque séance, celles-ci soient présentées. Cette compétence est présentée aux élus du Conseil à travers les communications du maire. Sur l'année 2025, il n'y a eu aucune pénalité administrative mise en place, puisqu'il y avait un problème juridique dans la mise en place de la pénalité auprès des personnes morales et des personnes physiques. Différentes actions ont été menées et travaillées avec certaines villes qui l'organisaient pour permettre d'être le plus efficace possible. C'est pour cela que nous abrogeons aujourd'hui cette délibération pour permettre que nous ayons une réalité concrète de facturation du dépôt sauvage. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Donc aucune facturation en 2025. Alors, 2024, est-ce qu'il y a eu une facturation sur l'année 2024 ?

Monsieur le Maire — Oui, il y a eu une facturation en 2024.

Madame HODÉ — D'accord.

Monsieur le Maire — Qui ont pu être parfois contestées. C'est pour cela que...

Madame HODÉ — Donc vous avez arrêté. Ce serait bien de savoir, en 2024, combien il y a eu.

Monsieur le Maire — 14 000 euros à peu près. 14 000 ou 15 000 euros.

Madame HODÉ — 14 000-15 000 euros. D'accord. Je comprends bien qu'on va être informés des tarifications, qu'il y a une communication du maire et qu'à chaque conseil municipal, on aura l'information. Ce que je dis, c'est que c'est complètement différent d'avoir l'information par une communication du maire que d'avoir un vrai débat où on peut donner des arguments. Et même si on ne fait pas énormément d'arguments, au moins, il y a un geste : on vote. C'est quand même le rôle de l'organe délibérant. Vous me dites que c'était dans la liste de délégations au maire.

Sauf que, moi, j'ai posé la question : « Est-ce qu'il y a eu des changements par rapport à ce qu'on avait voté ? ». On m'a dit : « Non, il n'y a pas eu de changements. » De bonne foi, je n'ai pas vérifié.

Monsieur le Maire — Ce n'était pas quelque chose qui était dans le pouvoir du maire.

Madame HODÉ — Dans ces cas-là, pourquoi on change ? Je suis complètement opposée au fait qu'on... Je sais très bien que vous n'allez pas tricher, mais c'est simplement que le rôle d'un organe délibérant est d'avoir des compétences larges. Je

Mairie de Cesson-sur-Mayenne
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

pense que sur une question aussi importante que la tarification des dépôts d'ordures, on doit avoir notre expression.

Monsieur le Maire — On vote l'abrogation. On avait eu des échanges sur cette tarification. Les choses ne changeront pas. Elles seront aujourd'hui un peu revalorisées par rapport aux retours expériences de certaines villes comme la Ville de Montreuil. Dans ce cadre-là, puisque la décision se fera en communication du maire, si vous avez des remarques à ce moment-là, vous pourrez vous exprimer.

Madame HODÉ — Mais pas voter !

Monsieur le Maire — Mais on pourra le notifier et vous pourrez vous exprimer dans les communications du maire. Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Oui, Monsieur le maire. J'entends et je comprends parfaitement les remarques de Madame HODÉ. Mais dans ce cas-là, il faut reposer nos questions à nos amis parlementaires. Quelle est la disposition du Code général des collectivités territoriales qui permet effectivement au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de prérogatives qui normalement sont du ressort du Conseil municipal. C'est une application de la loi. La loi est peut-être mauvaise. Quand la loi est mauvaise, on la change. Mais voilà ce que je voulais dire. Au Conseil départemental, Monsieur le Maire, c'est la même chose. Il y a toute l'organisation de compétences de l'assemblée délibérante qui sont déléguées à la commission permanente.

Monsieur le Maire — Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je comprends. Je n'ai rien contre. Encore une fois, je comprends tout à fait la délégation, il n'y a pas de souci là-dessus. Simplement, je dis qu'on pouvait en discuter en 2023. En 2026, on ne veut plus en discuter. Moi, je le regrette. C'est tout. Ne vous inquiétez pas. Quand cela viendra en communication du maire, je saurai faire entendre ma voix, aucun problème. Mais sur le principe, je trouve que c'est regrettable. Cela n'est pas un bon signe.

Monsieur le Maire — Recettes 2024 : 13 070 euros. Vous voyez que quand je vous ai dit que c'était 14 000 euros, j'étais plutôt optimiste sur les chiffres que je vous ai donnés de tête. Monsieur BARATTA, vous pouvez procéder au vote de l'abrogation.

Monsieur BARATTA — Merci, Monsieur le Maire. Au sujet de cette abrogation, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Monsieur le Maire — Madame OUACHIKH ?

Madame HODÉ — Je ne sais pas, donc elle s'abstient.

Monsieur le Maire — Elle s'abstient. Non, c'est important. Madame OUACHIKH abstention, Madame HODÉ contre, Madame BOUSTEILA abstention, Monsieur PRUDHOMME abstention et Madame CHABANE abstention.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n°2026-04-23 par :

— **34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
KHATIM Karima

MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
DJABALI Sara

FABRIS Christophe
CHONEAU Lise
BULUT David
GAMEIRO Odile
BORDES Roselyne

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine

– **1 voix contre :**

HODÉ Marie-Laure

– **6 abstentions :**

BOUSTEILA Leïla

CHABANE Rima

PRUDHOMME Gérard

SARDI Mustafa

à BOUSTEILA Leïla

OUACHIKH Nabila

à HODÉ Marie-Laure

FONTENOY Jean-Luc

à PRUDHOMME Gérard

2026-04-24 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2024-02-16 DU 8 FEVRIER 2024 FIXANT UN BAREME DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES EN MATIERE D'URBANISME ET D'HABITAT INDIGNE

M. RIVET

Monsieur le Maire — Délibération 24, c'est dans le même type de délibération. Sur un barème des astreintes administratives en matière d'urbanisme et d'habitat indigne. C'est Monsieur MILOTI qui présentera cette délibération.

Monsieur MILOTI — Effectivement, nous allons abroger une nouvelle délibération. Madame HODÉ, je suis désolé, peut-être que vous allez voter celle-ci. Vous savez très bien les uns et les autres que nous faisons très attention aux constructions illicites et aux infractions à l'urbanisme. Nous avons pris cette décision le 8 février 2024, qui fixait les barèmes. Il y a eu une loi du 26 novembre 2025 qui est venue renforcer ces sanctions. Ces sanctions, pour schématiser un peu, ont été doublées. De 500 euros par jour au maximum, elles sont passées à 1 000 euros par jour. Le plafond de 25 000 euros est passé à 100 000 euros maximum. Il y a un tableau qui montre toutes les infractions, parce que cela dépend un peu de la gravité. Ce n'est pas pareil si l'on fait une maison entière sans autorisation ou une véranda. Il y a une amende dans les deux cas et des astreintes administratives. Du coup, nous allons abroger. Mais ce n'est pas pour autant que nous avons laissé tomber, bien évidemment, notre effort pour combattre les habitations qui sont hors de la réglementation du PLUi actuellement. Monsieur le Maire prendra par la suite un arrêté dans le cadre de ses délégations afin de pouvoir appliquer ces nouveaux barèmes, pour pouvoir poursuivre le travail que les services font tous les jours. J'en profite là aussi pour les remercier. Merci beaucoup.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Monsieur le Maire — Merci. Madame HODÉ, vous avez la parole.

Madame HODÉ — Même vote, parce que c'est le même raisonnement. Pourquoi ? L'habitat indigne, quand même. En matière d'urbanisme, c'est important.

Monsieur PRUDHOMME — C'est un peu différent, quand même, parce que cela relève du pouvoir de police du maire.

Madame HODÉ — Oui, mais c'est important de pouvoir discuter. Donc même vote.

Monsieur le Maire — Pour information, c'est 99 600 euros.

Madame HODÉ — Voilà, et on vient justement de les enlever.

Monsieur le Maire — Oui, vous m'avez devancé.

Madame HODÉ — Voilà.

Monsieur le Maire — Et 99 600 euros en 2025.

Madame HODÉ — Combien ?

Monsieur le Maire — 99 600 euros. Monsieur MILOTI.

Monsieur MILOTI — Je précise qu'il ne s'agit pas de l'habitation indigne, mais d'infractions à l'urbanisme.

Madame HODÉ — C'est important. On est quand même régulièrement interpellés par des Livryens qui nous disent qu'il y a un problème.

Monsieur MILOTI — Je précise juste ce que nous allons voter, Madame HODÉ. On est dans le cadre institutionnel. Je précise que nous allons voter sur l'abrogation des infractions à l'urbanisme.

Madame HODÉ — Le barème. L'abrogation du barème.

Monsieur le Maire — Là, c'est dans le cadre du pouvoir de police. Donc c'est pour ça que c'est fixé par arrêté. Monsieur MILOTI, vous pouvez procéder au vote.

Monsieur MILOTI — Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire — Une abstention. Madame OUACHIKH, abstention ?

Madame HODÉ — Oui.

Monsieur MILOTI — Et le reste est pour. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-24 par :

— 37 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara

MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David

FABRIS Christophe
GAMEIRO Odile
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
BORDES Roselyne
KHATIM Karima

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard
RIVET Jean-Marc
KOUCEM Yacine
FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa
à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à PRUDHOMME Gérard

– **1 contre :**

HODÉ Marie-Laure

– **3 abstentions :**

BOUSTEILA Leïla

SARDI Mustafa
OUACHIKH Nabila

à BOUSTEILA Leïla
à HODÉ Marie-Laure

2026-04-25 : ADHESION AU CLUB DES MANAGERS DU CENTRE-VILLE (CMCV)
--

Mme KONÉ

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) pour l'année 2026.

Pour renforcer l'attractivité du territoire, la Ville a élaboré une stratégie de développement qui s'articule autour de trois axes : maintenir un équilibre et une diversification de l'offre commerciale, conforter les commerces sédentaires et les services de proximité existants, dynamiser les deux marchés forains.

Le service Commerce de Proximité et Artisanat fédère l'ensemble des acteurs locaux afin de créer une dynamique économique sur les trois polarités commerciales. Il met en œuvre des actions destinées au développement économique de la ville et à la promotion du territoire.

Dans ce contexte, les principes de l'offre d'adhésion annuelle du Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) repose sur l'accès à la plateforme participative des managers de centre-ville au niveau national, aux séminaires et ateliers de formation, aux salons professionnels, aux rencontres thématiques mises en place par la Délégation Ile-de-France du CMCV, aux webinaires organisés par l'ensemble des partenaires économiques du CMCV ;

Interlocuteur privilégié entre les différents acteurs locaux et partenaires, il a été observé la

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

nécessité pour la Ville de rejoindre ce Club des Managers Centre-Ville dans le cadre de sa fonction de Manager de Centre-Ville afin de créer un réseau professionnel.

Le tarif de l'adhésion est fixé à 70€ pour l'année 2026.

Le montant est budgété sur le service Commerce de Proximité.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver l'adhésion de la Ville au Club des Managers de Centre-Ville pour l'année 2026 ;*
- ✓ *De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.*

Monsieur le Maire — Adhésion au club des managers du centre-ville. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'objections ? Pas d'objections. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-25.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	
LE COZ Lucie	à MONIER Annick	
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa	
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre	
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa	
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni	
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine	
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla	
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure	
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard	

2026-04-26 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE 1001 VIES HABITAT ET LA VILLE DE LIVRY-GARGAN DANS LE CADRE DE L'ANIMATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER JACOB

Mme MAÏDOU

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan dans le cadre du financement de l'animation et le fonctionnement de la Maison de quartier Jacob.

La ville de Livry-Gargan fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2024, de la géographie prioritaire

de la Politique de la ville au travers de deux quartiers (Eglise et Chanzy).

Les bailleurs sociaux disposant de patrimoine au sein de ces périmètres bénéficient d'un abattement fiscal sur leur taxe foncière sur les propriétés bâties. L'utilisation de cet abattement doit être formalisée sous forme de programmation annuelle et servir directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier concerné.

Dans le cadre du fonctionnement et de l'animation de la Maison de quartier Jacob située à proximité immédiate du quartier prioritaire de l'Eglise, le bailleur a souhaité flécher une partie de son abattement en direction de cette structure qui bénéficiera directement aux habitants du quartier.

Ainsi, 1001 Vies Habitat s'engage à verser la somme de 6 000€ à la Ville afin de financer les équipements et services nécessaires au fonctionnement de la structure.

En contrepartie, la Ville assurera une communication régulière sur les actions menées et associera le bailleur aux instances de pilotage du projet.

6.000,00 € de recettes.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver la convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan relative à l'animation et au fonctionnement de la maison de quartier Jacob ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Maire — Approbation de la convention de partenariat entre 1001 Vies Habitat et la Ville de Livry-Gargan dans le cadre de l'animation concernant la maison de quartier Jacob. Y a-t-il des questions ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je n'ai pas du tout d'avis défavorable, loin de là. Le seul souci, c'est que comme nous n'avons pas la convention en annexe, cela me semble compliqué de voter une délibération quand nous ne connaissons pas la convention. Moi, j'aime bien, avant de voter, savoir à quoi je m'engage.

Madame HODÉ — Non, dans le dossier, nous avons deux fois le truc sur les managers du centre-ville, mais nous n'avons pas de convention sur ce point-là.

Monsieur le Maire — C'est peut-être qu'elle pourra vous être transmise. Je ne pense pas qu'elle soit juridiquement...

Madame HODÉ — J'ai été la seule à vouloir regarder la convention ? C'est étonnant, quand même, non ?

Madame KHATIM — Non, on l'a en dématérialisé.

Monsieur le Maire — Si vous voulez... Comme c'est une erreur matérielle, je propose malheureusement de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal a décidé de reporter à l'unanimité la délibération n°2026-04-26.

M. MILOTI

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section F n°79 et d'un droit de copropriété et d'usage du lac de Sévigné, parcelle d'une contenance cadastrale de 185 m², sise 26 allée de Stalingrad, afin de l'intégrer au projet global de réaménagement du lac de Sévigné.

Madame [REDACTED], propriétaire de la parcelle cadastrée F n°79 pour une contenance cadastrale de 185 m², sise 26 allée de Stalingrad à Livry-Gargan, avec un droit de copropriété et d'usage du lac de Sévigné, a proposé à la commune de Livry-Gargan, par courrier du 24 février 2026, l'acquisition amiable de ladite parcelle.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Grand Est approuvé le 17 décembre 2024 et entré en vigueur depuis le 15 janvier 2025, a défini une stratégie de développement urbain de la Commune, notamment à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Secteur Centre-Ville. A ce titre, la parcelle cadastrée F n° 79, située en bordure immédiate du lac de Sévigné, dans le secteur d'OAP Centre-Ville, a été identifiée comme emplacement réservé (n°LG_C_12) avec comme objet l'aménagement pour requalification paysagère du lac de Sévigné.

En effet, les orientations d'aménagement prévoient un développement du secteur du lac de Sévigné dans le respect des qualités paysagères et environnementales du site. Le lac de Sévigné fait l'objet d'un projet de réaménagement global visant à améliorer le confort de vie des livryens et à renforcer la biodiversité sur le territoire. Ce projet entre en cohérence avec l'Agenda 21 Horizon 2030 adopté par la ville.

La parcelle cadastrée F n°79, par sa situation, fait partie intégrante du projet de réaménagement du lac de Sévigné. Son acquisition en parachèvera sa réalisation.

La commune a donc sollicité l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Seine-Saint-Denis afin d'évaluer la valeur vénale de ce bien.

Un avis du domaine sur la valeur vénale a été émis le 16 mars 2026.

Dans le cadre d'une négociation amiable et dans le respect de la marge d'appréciation de 10% par rapport à la valeur vénale arbitrée par la DDFIP, une proposition d'acquisition au prix de 205.000 euros, hors frais de notaire à la charge de la commune, a été adressée à la propriétaire qui a accepté l'offre par courrier du 02 avril 2026, au prix proposé.

Après acquisition définitive, une démolition totale du bâti présent sur la parcelle sera réalisée pour permettre la réalisation du projet de réaménagement du lac de Sévigné.

Tenant compte des éléments précités, la Commune propose d'acquérir ce bien à l'amiable à 205.000 euros hors taxes. Les frais d'acte et d'honoraires de Notaire seront à la charge de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- ✓ *De décider de l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°79, d'une contenance cadastrale de 185 m², sise 26 allée de Stalingrad, pour un montant total de 205.000 euros hors taxe et hors frais de notaire, à la charge de la commune.*

- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tous les actes afférents.*
- ✓ *De préciser que l'ensemble des dépenses issues de cette opération sera inscrit au budget.*

Monsieur le Maire — Délibération 27 : acquisition de la parcelle de Mme GRAYLEN, 26 allée de Stalingrad à Livry-Gargan. Monsieur MILOTI, vous avez la parole.

Monsieur MILOTI — Effectivement, cette délibération, pour moi, c'est une succession de bonnes nouvelles. La première des bonnes nouvelles, vous allez voir que ça va rire dans le public, c'est l'acquisition de cette parcelle, qui va nous permettre de finaliser la rénovation et la restructuration du lac de Sévigné. La deuxième bonne nouvelle de cette délibération, c'est que la propriétaire a accepté notre proposition. Cette proposition se base sur l'estimation de France Domaine, c'est-à-dire que le prix qui a été estimé dans la fourchette de France Domaine a été accepté sans réserve par la propriétaire. Du coup, on a pu faire une acquisition à l'amiable. Pour rappel, nous avons proposé 205 000 euros, et nous allons rajouter à cette somme les 7 % de frais de notaire, ce qui fait une somme totale de 219 017 euros et des poussières. Du coup, nous allons pouvoir enfin réaliser le projet du lac de Sévigné. Juste pour petite précision, cette maison va être démolie et nous allons refaire un aménagement. Merci.

Monsieur le Maire — Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Clairement, dans cette affaire, il y a un bon négociateur et ce n'est pas la Ville. Effectivement, le coût d'acquisition, c'est l'avis des Domaines + 10 %. En plus, on ne prend pas en compte le coût de la future démolition. C'est une bonne nouvelle, effectivement, ça sera très bien, sauf que cela a quand même un coût certain pour la Ville, qu'il ne faut pas négliger.

À la lecture de l'avis des Domaines, on s'interroge également pour savoir, parce qu'on parle de copropriétés sur le lac, si, avant de faire tous ces travaux, l'avis des copropriétaires du lac a été pris. Comment ça s'est passé ?

Monsieur MILOTI — Madame HODÉ, il ne s'agit pas d'une copropriété, il s'agit d'une servitude. Cette propriété avait une servitude sur le lac. Du coup, une servitude, c'est devant le notaire. Dans le cadre de l'achat, nous allons pouvoir supprimer cette servitude et il n'y aura plus de sujet à ce niveau-là.

Madame HODÉ — Attendez, il faut que je la retrouve. C'est bien marqué dans l'avis des Domaines : « copropriété ». C'est justement ça qui m'inquiète.

Monsieur MILOTI — Dans le document que j'ai, c'est une servitude.

Madame HODÉ — Je vais relire le document.

Monsieur le Maire — De toute façon, on est dans une procédure à l'amiable vis-à-vis de cette parcelle. Il y a des propositions faites par Madame GRAYLEN et une estimation qui est en effet une proposition de France Domaine. On aurait pu en effet procéder à l'application stricte de la valeur France Domaine et on aurait peut-être été bloqués dans une procédure avec Madame GRAYLEN pendant un certain temps, ce qui aurait peut-être contraint un peu plus les travaux qui sont en train d'être réalisés dans la continuité de l'aménagement de cet espace. Si on arrive à une procédure à l'amiable qui évite une procédure contentieuse devant un juge pour pouvoir estimer l'expropriation, on en a peut-être pour un an, un an et demi, voire plus, donc je pense qu'à un moment donné il

093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

faut trouver le juste milieu entre la proposition qui a été faite par Madame GRAYLEN et la proposition des Domaines, c'était le juste milieu, dans le respect, comme l'a rappelé Monsieur MILOTI, des 10 % de la valeur estimée par France Domaine. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — C'est très bien. Simplement, voilà, c'est bien l'amiable et vous avez certainement très bien fait. Et donc je lis.

Monsieur le Maire — Elle était plus gourmande.

Madame HODÉ — Pardon ?

Monsieur le Maire — Elle était beaucoup plus gourmande, et elle a mis du temps à lâcher.

Madame HODÉ — Oui, à mon avis... Bon. Je lis dans l'avis des Domaines : « pour le droit de copropriété et d'usage du lac de Sévigné ». Donc c'est pour ça que j'aimerais avoir plus d'infos.

Monsieur le Maire — On répondra comme d'habitude quand il y a un nouveau copropriétaire. Aujourd'hui, la Ville est propriétaire de toutes les parcelles. On n'a pas affaire à un... Entre un syndicat de copropriétaires et elle, le fait qu'on soit propriétaire de toutes les autres parcelles l'emporte sur une procédure liée à un acte de copropriété. Si auparavant, il y avait en effet différentes propriétés, depuis on a fait l'acquisition de l'ensemble des parcelles. L'acquisition des parcelles remonte bien avant 2014, parce que les premières parcelles ont été acquises en 2010 notamment, autour du lac, avec différentes remontées de projets, mais ce projet du contour du lac de Sévigné a été travaillé avec les conseils de quartier. C'était donc un véritable projet permettant de valoriser ce lac de Sévigné. Aujourd'hui, il y a quelques résultats avec un projet sur cet espace où il y avait auparavant une maison : un espace notamment de forêt-jardin, un espace de jardin partagé et de réserve ornithologique, avec en complément aussi la place notamment et la mise en valeur des sources et de la source Sainte-Marie. Nous aurons le plaisir d'inaugurer et d'avoir l'ouverture de cet espace au mois de juillet pour les Livryens et Livryennes. Je vous propose de procéder au vote Monsieur MILOTI.

Monsieur MILOTI — Vous allez voter cette belle délibération, Madame HODÉ, quand même ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-04-27.

- 41 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

BARATTA Jean-Pierre

MOULINAT-KERGOAT

CHASSAIN Clément

FOURNIER Marine

MANTEL Serge

DJABALI Sara

BORDES Roselyne

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

MONIER Annick

ATTARD Gérard

MAIDOU Mélissa

MAUROBET Catherine

CHONEAU Lise

BULUT David

GAMEIRO Odile

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

FABRIS Christophe

BOUSTEILA Leïla

CHABANE Rima

PRUDHOMME Gérard

KHATIM Karima

HODÉ Marie-Laure

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260707-2026-04-16-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

2026-04-28 : ABROGATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT A L'AGENCE METROPOLITAINE DES MOBILITES PARTAGEES

M. le Maire

Monsieur le Maire — Merci. Nous avons deux délibérations. Sur l'abrogation de la délibération relative à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées. Cette désignation a été faite à travers le territoire Grand Paris Grand Est. Il y a eu un problème de cédille sur le territoire. Nous, on ne s'est pas trompés. C'est à la Comue qu'ils se sont trompés. Donc on a modifié et on abroge la délibération avec la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant. Y a-t-il des questions ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Je m'abstiens sur les deux délibérations. Elles sont arrivées un petit peu tard, donc je vais marquer le coup.

Monsieur le Maire — C'est pour la continuité, sachant qu'il y en a une sur la liste des commissaires. Abstentions ? Madame HODÉ. Contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-28 par :

– **40 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	GAMEIRO Odile
BORDES Roselyne		

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine

SARDI Mustafa
FONTENOY Jean-Luc
OUACHIKH Nabila

à BOUSTEILA Leïla
à PRUDHOMME Gérard
à HODÉ Marie-Laure

– **1 abstention :**

HODÉ Marie-Laure

2026-04-29 : MODIFICATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
--

M. le Maire

Monsieur le Maire — Sur la modification de la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs, il y a eu des modifications puisqu'après des échanges avec notamment la DGFIP, certaines personnes devaient remplir les conditions d'être imposables. Je vous remercie de la rapidité des retours que vous avez pu faire pour désigner de nouvelles personnes, comme c'est à faire dans les deux mois qui suivent l'installation du Conseil municipal et que le prochain Conseil municipal se déroulera le 25 juin. À partir du 25 juin, vous aurez un calendrier semestriel qui permettra de fixer la dernière période de l'année. Le prochain conseil sera le 25 juin. Comme il fallait délibérer pour la nomination des commissaires dans les deux mois après les élections et qu'on a installé le Conseil municipal le 21 mars. En après, en plus, il y a un tirage au sort qui est effectué par la DGFIP, comme je l'ai expliqué, pour pouvoir éventuellement convoquer les commissaires à la fin de l'année. Voilà pourquoi on le passe aujourd'hui, dans un délai court, mais il y a aussi la possibilité, dans le règlement intérieur, en cas d'urgence d'une délibération, de pouvoir la présenter si elle n'est pas trop complexe juridiquement et de la passer dans le cadre du conseil municipal avec un jour ouvré. On mesure l'aspect juridique aussi.

Y a-t-il d'autres questions ? Vous avez la liste des personnes remplacées. Qui est contre ? Abstentions ? Une abstention, Madame HODÉ. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-04-29 par :

– **40 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MILOTI Donni
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
MOULINAT-KERGOAT
CHASSAIN Clément
FOURNIER Marine
MANTEL Serge
DJABALI Sara
BORDES Roselyne

CARON Sabri
DAHANY Latifa
CRALIS Christophe
FRISON-BRUNO Nikita
MONIER Annick
ATTARD Gérard
MAIDOU Mélissa
MAUROBET Catherine
CHONEAU Lise
BULUT David

KITOUNE Mokrane
COLLET Marie Madeleine
AYDIN Tony
KONE Fatoumata
FABRIS Christophe
BOUSTEILA Leïla
CHABANE Rima
PRUDHOMME Gérard
KHATIM Karima
GAMEIRO Odile

LE COZ Lucie
AIDOU DI Salem
MARKARIAN Olivier
ENNOUCHI Bernard

à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à DAHANY Latifa

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260707-2026-04-16-AI Date de télétransmission : 07/07/2026 Date de réception préfecture : 07/07/2026

RIVET Jean-Marc

KOUCEM Yacine

SARDI Mustafa

FONTENOY Jean-Luc

OUACHIKH Nabila

à MILOTI Donni

à HERRMANN Marie-Catherine

à BOUSTEILA Leïla

à PRUDHOMME Gérard

à HODÉ Marie-Laure

– **1 abstention :**

HODÉ Marie-Laure

VŒU « LIVRY-GARGAN, NOTRE ENERGIE ! » – UN RENFORCEMENT DES MOYENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU SEIN DE NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EST NÉCESSAIRE !

Monsieur le Maire — Ensuite, il y a deux vœux qui ont été proposés. Un vœu sur le renforcement des moyens de l'Éducation nationale au sein de nos établissements scolaires. Je vais proposer à Madame BOUDJEMAÏ de le présenter.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. Donc en effet, un vœu qui vous est soumis. La Ville est toujours autant proactive sur des sujets relatifs à l'éducation, tant dans le premier que dans le second degré, puisque les deux degrés sont vraiment énoncés. Il vise un renforcement des moyens de l'Éducation nationale au sein des établissements scolaires sur l'ensemble de la ville de Livry-Gargan. Vous verrez qu'on aura en tout cas matière à échanger également sur le champ départemental.

Aujourd'hui, la situation en Seine-Saint-Denis en matière d'éducation est devenue critique et ne peut malheureusement plus être ignorée. La fermeture annoncée de 296 classes, les suppressions de postes d'enseignants dans le premier comme dans le second degré, le non-remplacement récurrent des enseignants absents, les dotations financières par élève inférieures de 30 % à la moyenne nationale, le manque criant d'AESH et l'augmentation constante du nombre d'enfants reconnus par la MDPH ou en attente de l'être également, sont autant de traductions du désengagement inacceptable de l'État et une rupture manifeste du principe d'égalité républicaine.

Pour autant, la municipalité a fait le choix d'investir massivement pour l'avenir des enfants livryens. Plusieurs millions d'euros ont été investis dans les écoles de la ville ; de nouveaux établissements, centres de loisirs, classes Ulis ont été ouverts ; une unité d'enseignement en maternelle autisme a été également créée ; des contrats ont été proposés aux AESH sur les temps périscolaires ; des actions ambitieuses ont été déployées dans le cadre du PEDT et une classe passerelle a été mise en place pour lutter contre le décrochage scolaire dans le second degré.

Ces efforts démontrent un engagement constant et volontariste en faveur de la réussite éducative de tous nos enfants livryens.

Mais il est désormais clair que la Ville ne peut à elle seule compenser les carences structurelles de l'État. L'éducation est une compétence nationale et doit le rester dans les faits comme dans les moyens qui lui sont consacrés.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Livry-Gargan qui se tient ce soir, réuni en séance plénière, demande :

- de nouveaux engagements forts dans le cadre du plan « L'État plus fort en Seine-Saint-Denis », notamment en matière d'égalité des chances dans la scolarité et l'inclusion des enfants ;
- le remplacement systématique des enseignants absents ;
- un plan de recrutement et de formation des postes d'AESH ;
- une présence renforcée des personnels médico-sociaux, particulièrement sur les postes d'infirmières et d'assistantes scolaires.

Merci, Monsieur le Maire, ainsi que l'ensemble des collègues.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BOUDJEMAÏ. Ce vœu a été envoyé en amont. Je ferai aussi le retour auprès de l'association des maires de Seine-Saint-Denis du vœu que nous avons et que nous voterons ce soir, pour qu'il ait un retentissement auprès des autres villes du département. Madame BOUSTEILA.

Madame BOUSTEILA — Je vous remercie. Ce vœu met en avant des enjeux importants, mais il comporte plusieurs confusions. D'abord, vous présentez l'ouverture de dispositifs comme les Ulis ou l'UEMA comme des actions de la Ville. Or, ces décisions relèvent de l'Éducation nationale. La commune peut accompagner, mais elle n'est pas décisionnaire. Il faut être clairs là-dessus.

Ensuite, vous évoquez les fermetures de classes en Seine-Saint-Denis sans prendre position clairement sur celles qui concernent Livry-Gargan. Pourtant, trois fermetures, c'est déjà trop, quand on sait que les classes sont surchargées. Aujourd'hui, dans le privé, ils sont environ 25 élèves.

Concernant les AESH, vous demandez un plan de recrutement, ce qui est plus que nécessaire, effectivement. Lors du rassemblement du 15 novembre dernier organisé par le collectif Inclusion 93, et lors notamment des grèves des enseignants et d'organisations syndicales, la Ville n'était pas présente. Cela nous interroge sur la réalité de cet engagement.

Plus globalement, ce vœu donne le sentiment de valoriser les actions municipales sans porter une position suffisamment ferme face aux manques de l'État. La principale difficulté, au final, ce sont les moyens humains, notamment le non-remplacement des enseignants. En tant que parent d'élèves, je peux vous donner une multitude d'exemples, comme l'école Benoît-Malon, où une classe de CE2 a bénéficié de 8 enseignants depuis la rentrée scolaire, et plus de remplaçant depuis quinze jours. C'est inacceptable. Les parents se mobilisent et nous sommes évidemment à leurs côtés.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'être pleinement mobilisé sur le non-remplacement des enseignants, et d'agir et d'appuyer complètement les sollicitations des familles pour garantir le droit à l'éducation de tous les enfants. Les familles attendent des actes et non des paroles.

Monsieur le Maire — Merci. Madame KHATIM.

Madame KHATIM — Lors de l'envoi de ce vœu, j'avais répondu à la directrice de cabinet. Je vais vous dire ce que j'avais répondu pour éviter tout problème de confusion. « Je me permets de vous faire un retour sur le vœu relatif à l'éducation, que j'ai particulièrement lu dans son diagnostic et dans l'esprit qu'il propose. Peut-être pourrait-il encore gagner en portée en y incluant une dimension plus opérationnelle, par exemple en proposant une démarche collective avec les maires de Seine-Saint-Denis afin de

solliciter une rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale. Cela permettrait de donner une traduction concrète aux demandes formulées par Livry-Gargan, tout en renforçant le poids de notre territoire dans le dialogue avec l'État. De mon point de vue, il s'agit tout simplement d'une suggestion à la force du message.

Monsieur le Maire — Madame BOUDJEMAÏ.

Madame BOUDJEMAÏ — Je crois qu'à travers un vœu, il faut avoir cette vision transpartisane. Pour qu'il n'y ait aucune confusion, je crois que quand il s'agit de l'avenir de nos enfants, qu'on remette en avant la compétence de l'État, je crois que c'est important de le redire à travers un vœu. La compétence communale est là, en effet, pour soutenir l'Éducation nationale. Il y a de très bons dispositifs que vous soulevez. Alors, en effet, ce sont des dispositifs de l'Éducation nationale, qui ne pourraient pas exister si le fonctionnement de la Ville n'était pas non plus au rendez-vous. Donc il n'y a aucunement donc pas de confusion, au contraire, il y a complémentarité et partenariat. Et notamment, lorsqu'on évoque un PEDT 4, ce n'est pas si anodin que cela, puisque ce partenariat entre les services de l'État et les différents services déconcentrés de l'État le prouve, et je crois qu'il en atteste de cette conscience réelle.

Au-delà d'une mobilisation qui peut être très visible sur la voie publique, à travers les réseaux sociaux, à travers les photos, je crois qu'on peut aussi se retrousser les manches et les bras, et surtout être présents également sur les réunions des conseils d'école, et j'en profite pour remercier l'ensemble de mes collègues qui siègent dans les conseils d'école depuis 2014, contrairement à une certaine période, et qui œuvrent sur le terrain. Également, au-delà d'être sur la voie publique, cela peut être également des réunions de CDN, auxquelles Monsieur le Maire participe Conseil du Département et qui également se fait le porte-voix de la commune.

Au-delà de la mobilisation sur la voie publique, cela peut être également des soutiens à travers justement la Dasen, pour des réouvertures de classes, en raison des absences réitérées d'enseignants. J'en veux pour preuve il n'y a pas plus tard qu'une quinzaine jours, se sont succédé trois courriers de Monsieur le Maire, qui ont permis notamment d'obtenir un écho favorable de la Dasen et des retours d'enseignants par rapport à cet absentéisme.

Concernant les dispositifs que vous considérez comme valorisés pour la Ville, je suis désolée, mais parce que nous avons justement des AESH qui sont recrutées par l'Éducation nationale et qui sont recrutées par la Ville sur le temps périscolaire, vous m'excuserez, mais lorsqu'un enfant est en difficulté et qu'il trouve un repère avec un AESH sur le temps scolaire et qu'il retrouve ce même repère un temps plus tard sur la cantine ou sur les temps périscolaires, je trouve que c'est le plus beau sourire qu'on peut avoir d'un enfant et la meilleure récompense. Donc, vous m'excuserez : il ne s'agit aucunement d'une confusion, mais au contraire d'un vœu que j'espère transpartisan et j'espère ne pas faire polémique sur ce sujet, quel qu'il soit et quels que soient les conseils municipaux à venir. Merci infiniment.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BOUDJEMAÏ.

Madame CHABANE — Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire — Madame CHABANE.

Madame CHABANE — Juste pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote, parce que justement, je travaille à la Dasen.

Monsieur le Maire — Madame KHATIM, j'évoquais que ce vœu sera transmis à l'association des maires de Seine-Saint-Denis pour permettre que d'autres maires puissent, en effet, proposer ce vœu lors de leurs conseils municipaux et ainsi permettre, à travers ce vote, j'espère unanime à l'exception d'une non-participation au vote que je comprendrais, de faire remonter la volonté du Conseil municipal de Livry-Gargan. Au-delà, on sait qu'il y a une baisse démographique du nombre d'élèves en Seine-Saint-Denis. Cette baisse démographique, il faut qu'on y pense. Il ne faut pas mettre le même nombre d'enseignants parce qu'il y a une baisse démographique. Mais il faut peut-être aussi repenser le système. Comment faire face aux situations, notamment le fait qu'il y a beaucoup plus d'enfants en situation de handicap qui sont accueillis aussi dans nos écoles, et comment on remodélise le système sans supprimer des postes, en remodélisant aussi le système d'éducatif de façon à ce que, derrière, en effet, on accompagne plus facilement les enfants en situation de handicap. Le nombre d'enfants aussi dans les classes et ainsi de suite. Il y a eu des efforts de faits. On ne peut pas nier les efforts qui ont été faits par l'Éducation nationale. Les niveaux ont été rabaissés, notamment dans les systèmes d'éducation prioritaire. Je pense qu'il faut retravailler sur le système, sans en effet dire : « on supprime », et donc supprimer le nombre d'enseignants correspondant aux suppressions de classes. Peut-être qu'il y a à voir, là aussi, selon les informations que j'ai pu avoir pas plus tard que mardi matin, le nombre de suppressions de postes ne correspond pas au nombre de suppressions de classes aujourd'hui dans le département. Selon les informations que j'ai eues du préfet mardi, avec l'ensemble des maires de Seine-Saint-Denis, même s'il reste à appuyer ces chiffres et revoir le modèle d'accompagnement et aussi regarder les nominations des enseignants en Seine-Saint-Denis. Parce qu'à un moment donné, quand la directrice académique fait remonter qu'il y a des remplaçants qui sont nommés et que ces remplaçants sont absents, alors qu'ils doivent prendre le poste de quelqu'un qui est à remplacer cela pose une situation problématique, parce qu'il faut retrouver un autre remplaçant au remplaçant qui devait remplacer. Il faut appeler quelqu'un qui travaille en tant qu'enseignant ici, ou qui a travaillé en tant qu'enseignant, ou qui travaille dans des postes de responsabilité, et la gymnastique peut parfois être compliquée ou complexe. C'est pour ça que je dis qu'il faut peut-être remodéliser le système, et c'est pour ça que nous, on fait ce vœu-là au sein du conseil municipal, pour porter une voix qu'il faut :

- 1) faire attention : face à la baisse démographique, il ne faut pas se relâcher, il faut avoir une vision sur la suppression des postes, et on est en alerte sur la suppression des postes ;
- 2) et derrière, comme cela a été dit, les AESH, je pense qu'il y a un travail important à faire avec les villes.

À un moment donné, je pense qu'il devrait y avoir un peu plus de partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale pour recruter des AESH, parce qu'on est complémentaires. Peut-être qu'on a une base de recrutement plus importante que l'Éducation nationale, mais il faudrait travailler de manière plus cohérente et coopérative avec l'Éducation nationale. Comme on le fait à Livry-Gargan, notamment, l'AESH travaille derrière dans le système périscolaire pour permettre d'accompagner l'enfant en situation de handicap. Si on avait cette possibilité de recruter, peut-être plus percutante.

Comme l'a rappelé Madame BOUDJEMAÏ, si la Ville ne mettait pas à disposition des locaux pour les classes Ulis, si elle ne mettait pas les locaux pour les classes UEMA, on n'aurait pas ces structures-là sur la ville. Je pense qu'on participe à l'effort en mettant à disposition des classes dans nos établissements pour accueillir des enfants en situation de handicap, à travers des classes Ulis. Je pense que c'est quelque chose à mettre aussi en avant. C'est dans ce cadre-là aussi qu'on a la volonté de mettre et d'aménager un institut médico-éducatif, accueillant aussi des enfants en situation de handicap, qui ne trouvent pas forcément de place dans le système scolaire. Quand on aura le nouvel

IME avec une vingtaine de places... Ce matin, au Département, on avait le même débat sur les structures médico-sociales qui sont mises en place avec l'ARS, en lien bien sûr avec le Département. S'il n'y a pas les moyens qui sont mis de manière plus importante par l'ARS pour des structures médico-sociales notamment, ces enfants n'ont pas de solution. Parfois, des villes comme Livry-Gargan mettent en place une passerelle pour proposer une solution de répit pour les familles pour accueillir leur enfant. Parce qu'à un moment donné, être 24 heures sur 24 avec un enfant et ne même pas pouvoir aller à un rendez-vous ou faire quelques actions... C'est ce qu'on a mis en place avec Passerelle, et ça, c'est un travail. On pourrait souhaiter que des enfants aillent en Belgique pour être accueillis dans un milieu scolaire, parce qu'aujourd'hui, on n'est pas capables, en France, de pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap dans nos structures.

Voilà, il faut se le dire. C'est pour ça que le vœu – j'ai un peu élargi le champ du vœu –, l'objectif est d'être concret pour nos enfants et l'avenir de nos enfants en Seine-Saint-Denis et à Livry-Gargan. Je vous propose de voter ce vœu. Madame BOUDJEMAÏ, je vous laisse faire voter le vœu.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les deux groupes ensemble. Qui est pour ? Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal adopte à la majorité le vœu :

– 37 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MILOTI Donni

HERRMANN Marie-Catherine

BARATTA Jean-Pierre

MOULINAT-KERGOAT Hélène

CHASSAIN Clément

FOURNIER Marine

MANTEL Serge

DJABALI Sara

CARON Sabri

DAHANY Latifa

CRALIS Christophe

FRISON-BRUNO Nikita

MONIER Annick

ATTARD Gérard

MAIDOU Mélissa

MAUROBET Catherine

CHONEAU Lise

BULUT David

KITOUNE Mokrane

COLLET Marie Madeleine

AYDIN Tony

KONE Fatoumata

FABRIS Christophe

BORDES Roselyne

HODÉ Marie-Laure

PRUDHOMME Gérard

KHATIM Karima

GAMEIRO Odile

LE COZ Lucie

AIDOU DI Salem

MARKARIAN Olivier

ENNOUCHI Bernard

RIVET Jean-Marc

KOUCEM Yacine

FONTENOY Jean-Luc

à MONIER Annick

à BOUDJEMAÏ Kaïssa

à BARATTA Jean-Pierre

à DAHANY Latifa

à MILOTI Donni

à HERRMANN Marie-Catherine

à PRUDHOMME Gérard

– 3 abstentions :

BOUSTEILA Leïla

OUACHIKH Nabila

SARDI Mustafa

à HODÉ Marie-Laure

à BOUSTEILA Leïla

– 1 Ne prend pas part au vote :

**VŒU « NOTRE AMBITION : LIVRY-GARGAN, NOTRE FORCE : VOUS ! » –
DEMANDE DE PROTECTION DE LA PARCELLE DU 75 BOULEVARD ROGER-
SALENGRO.**

Monsieur le Maire — Il y avait un deuxième vœu, et j'espère qu'il fera aussi l'unanimité. Je laisse Madame HODÉ vous le présenter. Je pense que tout le monde a reçu le vœu. Il n'y a pas eu d'amendement précis, mais je vous laisse le présenter.

Madame HODÉ — En fait, le vœu que je présente porte sur la protection de la parcelle du 75 boulevard Roger-Salengro. Je ne veux pas vous le relire, c'est juste pour expliquer un peu pourquoi il nous semblait important de nous mobiliser pour le soutien de cette parcelle et d'associer la population. Après l'échec de la procédure contentieuse menée par la Ville, il ne faut pas renoncer, il faut continuer à agir, notamment en signant, et je le dis clairement, et en faisant signer la pétition de l'association Livry participatif. Je fais un petit peu de pub, mais ici, il n'y a pas beaucoup de gens encore qui l'ont signé, donc allez-y et faites signer. Vous avez les moyens, vous, élus, de la faire connaître. Donc vraiment, je vous engage, si ce n'a pas été déjà fait, à la signer et à la faire signer. C'est très important pour le cadre de vie. De toute façon, tout est dans le vœu, mais vraiment, c'est important qu'on mobilise et qu'on fasse appel à la population, parce qu'il ne faut pas que cela reste entre nous, entre quatre murs. Il faut vraiment que tout le monde se préoccupe de cette préservation.

Monsieur le Maire — Merci. Monsieur PRUDHOMME.

Monsieur PRUDHOMME — Juste une question. La parcelle en question, c'est celle qui a fait l'objet d'un arrêt du Conseil d'Etat ? Puisqu'il y avait eu une demande de permis de construire, donc j'imagine qu'il y a un propriétaire pour le permis de construire.

Monsieur le Maire — Alors, il y a eu...

Monsieur PRUDHOMME — Il a revendu, le propriétaire, ou pas ?

Monsieur le Maire — Il y a eu un recours contentieux pour pouvoir signer le permis de construire, que derrière, j'ai laissé traîner, parce que, pour l'instant, il n'y a pas eu de pénalités. Donc je joue le fait que, pour l'instant, il n'y a pas eu de pénalités adressées à la commune sur le fait que le permis n'a pas été délivré. En effet, aujourd'hui, on est sur ce point de non-signature et le propriétaire veut vendre la parcelle à un promoteur pour faire un projet immobilier.

Pour l'instant, il y a une maison. Rien n'est fait. C'est pour cela que la volonté de ce vœu, c'est de pouvoir venir en complément, comme l'a rappelé Madame HODÉ de manière très juste, de l'association Livry participatif, qui a lancé une pétition. Pour avoir échangé avec l'association, elle est sur le site de l'association Livry participatif et sur les réseaux sociaux. Ils vont repousser le délai de la pétition au-delà de fin avril pour avoir le temps, à la suite de ce conseil municipal, qu'on puisse communiquer. La période électorale a fait que nous n'étions pas forcément tous derrière, parce que, dans le cadre juridique, électoral et autres, ce n'est pas forcément destiné. Mais je remercie l'association d'avoir repoussé jusqu'au 15 mai pour la mettre en ligne et continuer les actions, pour que chacun puisse se mobiliser pour protéger cette parcelle du 75 boulevard Roger-Salengro, qui est, en complément et dans la continuité notamment du lac de Sévigné, un bel espace de biodiversité, avec des arbres magnifiques, notamment. Madame HODÉ, je vous propose de faire voter ce vœu.

Madame HODÉ — Ah ça me change !

[rises]

Madame HODÉ — Quelle aventure ! Ça se termine en beauté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le vœu.

- **41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOU DI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Monsieur le Maire — Merci, mes chers collègues, de cette séance du Conseil municipal. Je vous souhaite une très belle soirée et rendez-vous le 25 juin pour le conseil municipal. Merci, bonne soirée à toutes et à tous.

La séance du Conseil municipal est levée à 22 h 34.



76
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental